

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

68^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 16 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD

1. **Loi de finances pour 2002 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8027).

FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

M. Christian Cuvilliez, suppléant M. Jean Vila, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Alain Tourret, rapporteur pour avis de la commission des lois.

MM. Patrice Carvalho,
Pierre Micaux,
Dominique Bussereau,
Jérôme Lambert,
Georges Tron,
Jean Dufour.

M. Michel Sapin, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Réponse de M. le ministre à la **question** de M. Pierre Micaux.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. – Services généraux

Etat B

Titres III et IV. – Adoptions (p. 8040)

Etat C

Titres V et VI. – Adoptions (p. 8041)

Après l'article 76 (p. 8041)

Amendement n° 133 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur pour avis, Georges Tron, Pierre Micaux, Patrice Carvalho. – Adoption.

Suspension et reprise de la séance (p. 8043)

INDUSTRIE, POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Michel Destot, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie.

M. Claude Billard, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'industrie.

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial de la commission des finances, pour La Poste et les télécommunications.

M. François Brottes, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour La Poste et les télécommunications.

M. le président.

MM. Gilbert Gantier, suppléant M. Claude Gaillard,
Christian Bataille,
Gilbert Gantier,
Robert Galley,
Roger Meï,
Jacques Guyard,
Jean Dufour.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux **questions** de :
MM. Pierre Carassus, André Vauchez, Jean Dufour,
Roger Meï, Claude Billard.

Les crédits de l'industrie, de La Poste et des télécommunications seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'économie et des finances.

Etat B

Titre IV

Amendement n° 150 de M. Kucheida : MM. Christian Bataille, le secrétaire d'Etat. – Retrait.

Après l'article 73 (p. 8069)

Amendement n° 154 de M. Kucheida : MM. Christian Bataille, le secrétaire d'Etat. – Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport en application d'une loi** (p. 8069).
3. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 8069).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD,
vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320).

FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

La parole est à M. Christian Cuvilliez, suppléant M. Jean Vila, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Cuvilliez, *rapporteur spécial suppléant de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Monsieur le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, mes chers collègues, pour la dernière fois de la présente législature, le rapporteur spécial Jean Vila aurait dû avoir l'honneur de vous présenter les crédits de la fonction publique, mais il m'a confié le soin de le remplacer.

Depuis le début de cet exercice, il est apparu nécessaire de ne pas se contenter d'examiner les crédits dont dispose le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat qu'en fonction des budgets des services généraux, mais d'élargir l'analyse à l'ensemble de la politique menée en direction de la fonction publique.

La présente législature s'est traduite par une double rupture. Rupture d'abord avec le discours établi sur la fonction publique. Les ministres successifs, ainsi que le premier d'entre eux, ont systématiquement répété leur attachement au service public et souligné l'importance d'une fonction publique que nombre de pays nous envient. Les discours sur la « mauvaise graisse » ou les « fonctionnaires nantis et privilégiés », discours issus d'un populisme douteux, ont déserté, pour le moment, le débat public.

Le rapporteur spécial se félicite de cette évolution : les services publics, les hommes et les femmes qui les font fonctionner, sont un outil essentiel de cohésion sociale, de justice et, n'en déplaise à certains, d'efficacité. Quelle entreprise s'installerait sur un territoire où les services publics seraient réduits au minimum ?

Rupture dans les actes ensuite. Les gouvernements précédents avaient procédé à de nombreuses suppressions d'emplois et leur mot d'ordre en matière de rémunérations était de ne faire aucune concession.

Ce gouvernement a rompu avec ces pratiques dangereuses pour le service public.

S'agissant des emplois, il a d'abord été mis fin aux suppressions de postes, et les trois derniers budgets en ont créé de nouveaux, en nombre insuffisant certes, mais qui ont eu au moins le mérite d'inverser une tendance malheureuse. A cet égard, est-il nécessaire de rappeler les attentes de nos concitoyens pour plus de magistrats, plus de policiers et plus d'infirmières ?

Pour ce qui est des rémunérations, ce gouvernement a renoué avec la politique contractuelle qu'avait abandonnée le précédent gouvernement, et l'accord salarial de 1998 a permis une planification de la hausse du point d'indice de la fonction publique. Toutefois, cette politique contractuelle est aujourd'hui en panne, et votre rapporteur spécial le regrette.

Néanmoins, le bilan de la législature est positif en termes de progression du pouvoir d'achat et des rémunérations. Bien sûr, cette progression est insuffisante, ainsi que M. Vila l'a régulièrement rappelé dans ses rapports, et dix ans après le protocole Durafour, c'est à une véritable refonte de la grille qu'il est nécessaire de procéder. Une telle refonte est d'autant plus indispensable que les prochaines années vont être marquées par une concurrence accrue entre le secteur public et le secteur privé pour attirer les nouveaux venus sur le marché du travail. Certains concours de la fonction publique voient déjà le nombre de leurs candidats baisser sensiblement. Quant aux embauches nécessaires pour procéder au simple renouvellement des générations, elles augmenteront fortement, compte tenu du nombre élevé des départs à la retraite auquel seront confrontées les trois fonctions publiques. Dans ce contexte, le renforcement de l'attractivité de la fonction publique passe nécessairement par une revalorisation des rémunérations.

Le présent budget s'inscrit dans cette évolution, puisqu'il est marqué par la hausse du niveau des rémunérations et du nombre des créations d'emplois. Pour 2001, le point a été revalorisé de 0,5 % en mai et de 0,7 % en novembre. Pour 2002, un même calendrier d'augmentation est prévu, mais il est d'ores et déjà acquis que l'augmentation de mars 2002 sera plus importante afin de combler le différentiel entre l'inflation anticipée et l'inflation constatée pour 2001. Ce rattrapage sera financé sur le chapitre 31-94 des charges communes, sur lequel une provision de 455 millions d'euros, soit 2,919 milliards de francs, a été inscrite.

Confirmant les choix du budget de 2001 de rupture avec la pratique précédente de gel des emplois publics, le projet de loi de finances pour 2002 prévoit la création de 15 892 emplois, soit 5 780 créations de plus que l'an dernier.

Comme l'an dernier, le Gouvernement a concentré ses efforts sur des ministères prioritaires, qui bénéficieront de 85 % des créations nettes totales : l'éducation disposera de 5 737 créations de postes pour l'enseignement scolaire et de 1 979 pour l'enseignement supérieur ; la justice de 2 792 postes, dont 360 de magistrats ; l'intérieur de 2 000 postes de policiers – hors les décisions qui ont été prises hier en conseil des ministres –, chiffre auquel il convient d'ajouter 1 009 postes de gendarmes au titre des effectifs supplémentaires ; enfin, les politiques de l'emploi, y compris l'ANPE, bénéficieront de 950 postes supplémentaires.

Par ailleurs, un effort particulier est réalisé pour réduire les emplois précaires, sans que cela ait des effets sur les effectifs réels : 3 996 emplois de titulaires sont prévus pour les agents non titulaires lauréats des examens ou des concours ouverts au titre du plan de résorption de l'emploi précaire ; 3 550 emplois sont ouverts pour régulariser la situation des agents contractuels rémunérés sur les ressources propres d'établissements publics ; enfin, 6 197 emplois serviront de supports à des contrats à durée déterminée de droit public créés au profit d'agents recrutés initialement sur des contrats de droit privé.

Les effectifs civils ou militaires – hors appelés ou volontaires – du ministère de la défense progressent de 4 043 unités, traduisant ainsi la dernière annuité de la programmation militaire.

Si les crédits de l'action interministérielle subissent une légère baisse, les dotations destinées à financer les actions visant à l'insertion professionnelle des personnes handicapées sont multipliées par deux.

Les ministères de la justice et de l'équipement prévoient des créations d'emplois pour le passage aux 35 heures.

Pour autant, en dépit des efforts consentis, les créations d'emplois prévues dans le présent projet de loi de finances risquent d'être largement insuffisantes au regard des attentes justifiées des usagers et de la nécessité d'assurer la sauvegarde des services publics. En effet, les 35 heures vont se traduire par une accélération du mouvement de privatisation ou d'externalisation si les services publics ne sont plus en mesure de faire face à un volume de travail inchangé dans le cadre d'un volume de temps de travail diminué. Ce mouvement touchera même certains services de l'Assemblée nationale, ce que le rapporteur spécial ne peut que condamner fermement.

À l'issue de la présente législature, le bilan du Gouvernement est positif, surtout si on le compare à celui des gouvernements précédents, mais il reste insuffisant au regard de l'attente de l'ensemble des fonctionnaires et de leurs syndicats. Les problèmes liés au passage aux 35 heures et au montant des rémunérations, deux problèmes majeurs pour lesquels il n'a pas été trouvé de solutions satisfaisantes, risquent de ternir gravement les avancées enregistrées.

De même, le contentieux avec les fonctionnaires et leurs organisations représentatives, aggravé par la rupture des négociations salariales, risque de laisser des séquelles graves qui seront longues à cicatriser, sauf, évidemment, si ce contentieux est réglé dans les jours ou les semaines qui viennent.

L'objectif de réforme et de modernisation de l'Etat, objectif que nous partageons, ne pourra se réaliser sans les fonctionnaires et *a fortiori* contre eux.

C'est pour toutes ces raisons que le rapporteur spécial, conscient des efforts réalisés mais aussi de l'attente justifiée des salariés de la fonction publique, a décidé, à titre personnel, et comme il l'a indiqué devant la commission des finances, de s'abstenir sur le vote des crédits de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Alain Tourret, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Monsieur le ministre, c'est donc le dernier budget de la fonction publique et de la réforme de l'Etat de la législature. Cela va donc me donner l'occasion non seulement de présenter quelques

réflexions sur ce budget, mais aussi de dresser un bilan de la politique menée en matière de fonction publique et d'évoquer la réforme de l'Etat.

Votre ministère est d'abord celui de l'impulsion, celui des idées, un ministère d'où devrait jaillir pratiquement tous les jours une nouvelle idée, faisant de celui-ci une sorte de fontaine de jouvence pour l'Etat.

M. Dominique Bussereau. Oh !

M. Alain Tourret, rapporteur pour avis. Qu'en est-il réellement ?

En 1997, quand nous avons pris en charge la fonction publique, celle-ci se trouvait dans un grand désarroi : les grèves se multipliaient et les fonctionnaires la quittaient. Ils la quittent encore maintenant, mais pour d'autres raisons.

M. Dominique Bussereau. Ça, c'est votre bilan !

M. Alain Tourret, rapporteur pour avis. En tout cas, après avoir stabilisé les effectifs de la fonction publique, nous les avons augmentés. Voilà la réalité. Et comme personne ne nous a encore indiqué dans quels secteurs il fallait diminuer le nombre de fonctionnaires, nous sommes bien obligés de considérer que la politique suivie par la gauche en matière de fonction publique est globalement positive. Toutefois, je trouve que les gendarmes sont un peu oubliés dans notre République rurale, dont je suis l'un des représentants.

S'agissant du pouvoir d'achat, il a, dans un premier temps, été notablement augmenté, puis, dans un second, stabilisé.

Pour ce qui est de la place des handicapés dans la haute fonction publique, jusqu'à présent l'Etat était loin d'être exemplaire, alors qu'il aurait dû l'être, mais il a décidé de le devenir. J'espère qu'une telle volonté sera suivie d'effets dans les années à venir. En tout cas, l'engagement pris d'appliquer des sanctions contre l'ensemble des administrations et des ministères qui ne respecteraient pas les obligations de prendre en charge les plus faibles d'entre nous mérite d'être salué.

En ce qui concerne la simplification administrative, des progrès ont incontestablement été réalisés, en particulier dans les mairies.

Quant à « l'administration électronique », elle correspond à une volonté manifeste et il convient de développer ce concept dans les années à venir.

J'en viens à la réforme de l'Etat.

S'agissant de la place des femmes dans la haute fonction publique, cela ne va pas, monsieur le ministre, et je le répète avec force depuis plusieurs années. Alors qu'il y a 56 % de femmes dans la fonction publique, il est inadmissible qu'il n'y en ait que 12 ou 13 % dans la haute fonction publique ! Pour se convaincre que quelque chose ne va pas, il suffit de voir combien de postes sont réservés aux femmes dans les plus grandes ambassades de France ou dans les plus grandes préfectures, et ce alors même que des femmes occupent des postes éminents dans notre Gouvernement. Je soulignerai aussi, non sans ironie, qu'il est absolument invraisemblable que, sur les trente-sept ou trente-huit ministères, pas un seul directeur de cabinet ne soit une femme ; on peut tout de même se poser quelques questions à cet égard, compte tenu de la responsabilité éminente des directeurs de cabinet. J'ai donc proposé que, pour tous les postes de la haute fonction publique, un quota soit réservé aux femmes pour les nominations aux emplois à la discrétion du Gouvernement. Tant que l'on ne manifestera pas une telle volonté, on n'arrivera à rien ou à peu près à rien. Et ce n'est pas la féminisation des jurys qui changera quoi que ce soit !

Pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, comment ne pas constater qu'il y a actuellement un grand *spleen* dans la haute fonction publique, soit parce qu'elle estime qu'elle est insuffisamment rémunérée, soit parce qu'elle s'interroge sur le sens du « service de l'Etat » dans le cadre de l'Europe ou dans celui de la décentralisation ?

Si on ne trouve pas de réponses à ces questions fondamentales sur la nouvelle place de l'Etat, lequel a évolué au cours de ces trente dernières années, on ne pourra pas répondre aux interrogations de ceux qui ont décidé, à un moment donné, de quitter la haute fonction publique.

En tout cas, je constate qu'on quitte la haute fonction publique pour le privé, et non l'inverse.

Nos amis italiens, qui ont été confrontés à un phénomène identique, ont trouvé des solutions que je souhaite soumettre à votre réflexion. Ainsi, il apparaît nécessaire, pour certain nombre de hauts postes, de découpler la haute fonction publique de la fonction publique, et avoir le courage de contractualiser lesdits postes sur plusieurs années et de rémunérer leurs titulaires en fonction de la capacité de ceux-ci à atteindre des objectifs fixés à l'avance. Après quoi, il sera établi un bilan des compétences dont il sera possible de tirer des conséquences. Faute de quoi, nous irons vers ce que l'on appelle la zone grise, dans laquelle les relations qui s'établissent entre la haute fonction publique et le secteur privé ne sont pas transparentes – c'est le moins que l'on puisse dire – et que les commissions « de pantoufflage » sont dans l'incapacité de réguler.

Autre réflexion, à propos des 35 heures. Je crois que l'Etat s'est fourvoyé en ne commençant pas par appliquer lui-même la réduction du temps de travail avant de demander au privé de le faire.

M. Dominique Bussereau. Très juste !

M. Alain Tourret, rapporteur pour avis. Comment imposer, notamment aux petites entreprises, des règles très dures sans se les appliquer d'abord à soi-même ? J'ai du mal à comprendre. Mon ami Michel Crépeau s'en était préoccupé ; je regrette qu'il n'ait pas été entendu.

En ce qui concerne les services dus aux usagers, il convient d'aborder avec une grande confiance le passage qui devient indispensable à l'administration électronique. Cela suppose une contractualisation entre les conseils généraux, les collectivités territoriales, les conseils régionaux et l'Etat, d'une part, et l'Etat et les administrés, d'autre part. Grâce à vous, monsieur le ministre, des progrès ont été obtenus, je vous en donne acte. Mais il faut aller plus loin.

Pourquoi ne pas concevoir que toutes les délibérations des conseils municipaux, tous les arrêtés des maires puissent être immédiatement diffusés sur Internet, et même imprimés ? C'est cela la proximité, c'est cela le contrôle, c'est cela la transparence que nous devons aux administrés.

L'Etat doit jouer le rôle de moteur. Par exemple, dans le département dont je suis l'élu, le Calvados, la gestion des permis de construire est exemplaire : à tout moment, nous pouvons suivre l'évolution du dossier du permis de construire demandé. J'ai d'ailleurs demandé, en particulier au ministère de l'intérieur, que des départements expérimentent cette administration électronique. Cela me paraît très important.

Dans le cadre de la décentralisation, nous serons amenés, dans les années à venir, à prendre des décisions pour rapprocher, notamment, les DDE et les conseils géné-

raux. La proximité implique une fonction publique d'Etat moins présente et une fonction publique territoriale plus forte.

Je voudrais également parler des organismes de contrôle. Monsieur le ministre, nous sommes dans la quasi-impossibilité d'exercer notre mission de contrôle car nous n'avons aucun moyen de le faire – vous avez été président de la commission des lois, vous le savez mieux que quiconque.

J'avais demandé que nous puissions nous inspirer du système britannique, qui se fait aider par un NAO, un *National Audit Office*, ou bien que nous nous rapprochions de la Cour des comptes. Malheureusement, le Conseil constitutionnel a rendu cette option quasi impossible depuis le mois de juillet. La présence au Conseil constitutionnel d'un ancien président de la Cour des comptes a-t-elle à voir avec cette décision ? Je n'ose l'imaginer. (*Sourires.*) En tout état de cause, il est nécessaire d'imposer un contrôle et une transparence par des organismes de contrôle.

Pour terminer, je voudrais, monsieur le ministre, vous faire part de la difficulté que j'ai eue à rédiger mon rapport. Pratiquement aucun ministre n'a daigné répondre aux demandes de renseignements que je leur avais adressées. Je m'en suis d'ailleurs plaint vivement auprès du Premier ministre. Vous trouverez la trace de tous ces courriers dans mon rapport.

Le Parlement est maltraité.

M. Pierre Micautx. Très juste !

M. Alain Tourret. L'abaissement du Parlement, qui ressort de la conception même de la V^e République, est scandaleux. Et le fait majoritaire renforce encore cette tendance, rendant impossible la mission de contrôle.

Enfin, je voudrais évoquer l'amendement que la commission des lois a adopté, à l'unanimité, majorité et opposition réunies, avec l'appui de son président Bernard Roman.

Actuellement, seuls les rapporteurs spéciaux de la commission des finances peuvent faire des contrôles sur place et sur pièces. Les rapporteurs pour avis ne le peuvent pas, cela leur est interdit.

La commission des lois demande que les pouvoirs des rapporteurs pour avis de la commission des lois soient les mêmes que les pouvoirs des rapporteurs spéciaux de la commission des finances. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous appuyiez cette demande.

On ne peut pas, d'un côté, nous demander d'exercer un pouvoir de contrôle – M. Carcassonne ne se lamentait-il pas du manque de volonté des députés en la matière – et de l'autre, ne pas nous en donner les moyens. Or ces moyens, ils ne les ont pas. La dernière réforme a, malheureusement, omis, par oubli ou par mégarde, cet aspect des choses. Monsieur le ministre, il nous faut exercer notre mission de parlementaires dans la plus grande transparence. Or la mission d'un député, c'est avant tout de contrôler l'exécutif, les ministres, l'administration.

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Patrice Carvalho.

M. Patrice Carvalho. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quel plaisir d'intervenir juste derrière M. Tourret, qui, avec des accents révolutionnaires, vient de se faire le grand défenseur d'un fonctionnement plus démocratique de notre assemblée. J'avoue que je partage tout à fait son point de vue, même si je n'adhère pas à la totalité de son intervention.

Avec 109,5 milliards d'euros, les crédits destinés aux dépenses de personnels de l'Etat enregistrent une hausse de 4,62 % par rapport au budget 2001. Celle-ci n'était que de 1,6 % l'an dernier. Cette progression résulte d'abord de l'augmentation de 7 % des dépenses consacrées aux pensions des ministères civils, ensuite de l'augmentation des crédits affectés aux rémunérations d'activités, en hausse de 3,2 %.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir ce budget poursuivre et amplifier l'effort entrepris en 2001 et rompre avec la politique de gel de l'emploi public qui n'avait que trop longtemps marqué cette législature.

Ainsi, ce sont 15 892 créations d'emplois qui sont prévues pour 2002, soit 5 780 de plus qu'en 2001. L'éducation nationale bénéficiera de 7 716 créations de postes, la justice de 2 792, tandis que 3 000 policiers et gendarmes supplémentaires viendront renforcer les effectifs de sécurité et que 950 postes seront également créés au service des politiques de l'emploi. Je ne reviendrai pas sur ces créations d'emplois, les examens successifs de ces budgets ayant permis aux députés de mon groupe de souligner l'effort accompli en direction de ces quatre ministères prioritaires.

Toutefois, l'examen des crédits dévolus à votre ministère, monsieur le ministre, permet de dresser un état général des lieux de la fonction publique et, à travers elle, de la modernisation de nos services publics et de la réforme de l'Etat.

Contrairement à un dogme libéral trop longtemps entretenu, nous n'avons en France ni trop de fonctionnaires ni trop de services publics. Au contraire, nous n'en avons pas assez.

Les exemples ne manquent pas. Lors du récent débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, les députés communistes ont mis un accent particulier sur la situation de la fonction publique hospitalière, et notamment sur le manque cruel de postes. Nous avons, de ce point de vue, obtenu quelques avancées qu'il reste à concrétiser.

Tous les Français ont l'expérience des services publics, de files d'attente pour se faire entendre et obtenir satisfaction, de délais incroyables pour que leurs dossiers soient examinés. Il convient donc de bien mesurer l'ampleur des besoins qui restent à satisfaire pour que nous disposions de services publics modernes et efficaces.

A l'évidence, un seul exercice budgétaire ne saurait suffire à combler les retards. Je vous ai dit, monsieur le ministre, combien nous apprécions la volonté qui est la vôtre de s'attaquer à ces questions. Il reste que, malgré les 15 892 créations d'emplois civils prévues, votre budget demeure contrasté, pour ne pas dire en trompe-l'œil.

En matière d'emploi, précisément, vous le savez, l'inquiétude domine parmi les agents et les organisations syndicales.

La loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique prévoit, pendant une durée maximale de cinq ans, l'organisation de concours réservés et d'examens professionnels en vue de la titularisation des personnels non titulaires remplissant certaines conditions.

Ainsi, l'effort porte sur l'ouverture de 3 996 emplois destinés à la titularisation par concours ou examens réservés, de 3 550 emplois destinés à la régularisation d'agents contractuels rémunérés sur les ressources propres d'établissements publics et de 6 197 transformations de contrats de droit privé en contrats de droit public à durée déterminée.

Mais cette résorption des emplois précaires n'a aucun effet quantitatif sur les effectifs réels.

La première préoccupation réside dans le risque de voir se créer de nouveaux emplois précaires sous couvert de créations de postes alors que le plan de résorption n'est pas achevé. Force est de constater que la plupart des besoins nouveaux qui apparaissent sont comblés grâce à des contractuels.

Dans le prolongement, surgit une seconde préoccupation relative à la réduction du temps de travail. A l'exception des ministères de la justice et de l'équipement, où des créations d'emplois ont été spécifiquement prévues pour le passage aux 35 heures, la réduction du temps de travail fait craindre un recours constant aux emplois précaires.

Ce qui devait être un progrès social et un outil de modernisation de la fonction publique risque de se transformer en une régression sociale, qui jouera contre l'usager et contre les missions de service public. Et les 35 heures peuvent se traduire par ce que l'on appelle « l'externalisation » de certaines tâches, en clair, la privatisation rampante qui se fait jour un peu partout. Le libéralisme mondialisé qui, en France, a ses partisans ne manquera pas de s'en réjouir.

Au-delà de leurs imperfections, nos services publics demeurent un exemple dans le monde entier. Il s'agit moins que jamais de les affaiblir. Nous voyons ce que cela donne chez certains de nos partenaires européens, lorsque les services publics sont livrés à la concurrence et à la logique du marché. Ils deviennent alors des enjeux de profits, sont inefficaces et ne sont plus au service du public et de l'intérêt général. Il suffit de traverser la Manche pour s'en rendre compte.

Cela m'amène à une deuxième remarque, qui concerne les rémunérations.

Le Gouvernement a renoué avec la politique contractuelle qu'avait abandonnée le précédent gouvernement et l'accord salarial de 1998 a permis une planification de la hausse du point d'indice de la fonction publique.

L'augmentation des rémunérations se poursuit au même rythme que pour 2001, soit 0,5 % en mai et 0,7 % en novembre, avec un rattrapage supplémentaire dû au différentiel entre l'inflation anticipée et celle constatée pour 2001.

Il faut néanmoins constater que la politique contractuelle souhaitée par le Gouvernement est aujourd'hui en panne. La progression des rémunérations est insuffisante. Mais au-delà, c'est une véritable refonte de la grille, dix ans après le protocole Durafour, qu'il serait aujourd'hui nécessaire d'engager.

Si nous voulons des services publics modernes et efficaces, une politique de l'emploi est nécessaire. Mais celle-ci doit s'accompagner d'une politique salariale. La fonction publique, si elle veut être à la hauteur de sa mission, doit être attractive, ce qui suppose une revalorisation des rémunérations.

Au chapitre de l'attractivité, mais également de la vitrine sociale que doit constituer la fonction publique, j'attire votre attention, monsieur le ministre, sur le dispositif de congé de fin d'activité. Il se voit, cette année encore, reconduit. Nous ne pouvons toutefois vivre éternellement dans le provisoire ou le dérogatoire. Il serait nécessaire de décider la pérennisation de cette mesure.

Compte tenu de toutes ces remarques, vous comprendrez, monsieur le ministre, que le groupe communiste est très réservé sur le budget que vous nous présentez.

M. Jean Dufour. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en préalable, je voudrais me démarquer de certaines déclarations récentes et dire combien le personnel de l'Assemblée nationale dans son ensemble me donne satisfaction – et je ne suis pas le seul à penser ainsi, loin s'en faut.

Je photographierai d'abord la situation actuelle de l'ensemble du secteur public, qui s'étend bien au-delà, faut-il le rappeler, de la seule fonction publique.

Ensuite, je m'efforcerai de replacer ce débat dans une perspective plus large, qui intègre des éléments de comparaison internationale et le contexte social et financier de la France.

Enfin, je présenterai quelques solutions, partagées non seulement dans nos rangs mais aussi par certains membres de la majorité plurielle.

Le Gouvernement avait érigé, en début de législature, la stabilité des effectifs de la fonction publique en pivot de sa politique budgétaire. Force est de constater que le budget pour 2002 confirme l'abandon de ce principe.

M. Jean Dufour. Très bien !

M. Pierre Micaux. Ce revirement a plus à voir avec les échéances électorales qu'avec la réforme de l'Etat, pourtant indispensable. D'autant que le Gouvernement, trahissant sa parole, a renoncé à l'objectif des 35 heures à effectifs constants.

M. Patrice Carvalho. Ça vous arrange bien !

M. Pierre Micaux. Faut-il le rappeler : dans les années 2001 et 2002, le nombre de postes inscrits au budget de la fonction publique aura augmenté de plus de 27 000. Avec les emplois-jeunes et autres contrats aidés ainsi que les titularisations au titre de la résorption de la précarité, la hausse atteint 41 000.

M. Jean Dufour. C'est encore insuffisant !

M. Pierre Micaux. Comme l'Etat est incapable de chiffrer précisément le nombre de personnes qu'il rémunère – ce qui dépasse l'entendement –, on serait tenté de penser que 41 000 de plus ou de moins, ce n'est qu'un détail ! A ceci près, que, selon une estimation assez vraisemblable, la totalité des agents publics se situe entre 6,3 et 6,5 millions, si on totalise l'Etat, les collectivités locales – qui ont souvent fait très fort aussi en matière de créations de postes, les entreprises publiques et les entreprises dans lesquelles l'Etat est présent de manière substantielle. Encore fait-on l'impasse sur les quelque 500 000 personnes vivant d'associations subventionnées. En ce qui concerne les entreprises publiques, y compris celles dans lesquelles l'Etat est minoritaire, n'est-il pas temps de solder au moins les résidus du passé ? Ce n'est pas moi qui le suggère, c'est Claude Allègre.

M. Jean Dufour. Il ne dit pas que des choses justes !

M. Pierre Micaux. Cela signifie qu'un Français sur dix dépend directement de la nation.

Si l'on revient à la fonction publique au sens strict, les charges annuelles, retraites incluses, atteignent 750 milliards de francs, avec des cotisations sociales pourtant limitées à 8,5 %, soit 42,2 % du budget national.

Les nouveaux emplois viendront alourdir la charge des pensions, dont l'explosion est programmée pour 2010, soit 260 à 280 milliards de francs supplémentaires d'impasses. Le cycle infernal s'auto-alimente, sans même parler des revalorisations à but électoraliste qui se chiffrent à 9 milliards de francs, loin de la modération salariale qui a accompagné les 35 heures dans le privé.

Pour solder toutes ces factures insupportables du point de vue économique, il faut bien emprunter : la dette atteindra en 2002 la somme de 5 400 milliards de francs. Excusez du peu ! De sorte que, coût de la fonction publique ajouté à l'annuité de la dette, on talonne le chiffre colossal de 1 000 milliards de francs !

Parallèlement, la face cachée de l'exception française est marquée par quatre douloureuses vérités :

La vérité, c'est que les prélèvements obligatoires représentent 44,7 % du PIB et que les dépenses publiques en prélèvent 53 %, alors que leur part tend à diminuer dans le reste de l'OCDE.

La vérité, c'est que la France, en termes de PIB par habitant, est passée de la cinquième à la treizième place en vingt ans. La misère participe sûrement de cette rétrogradation.

La vérité, c'est qu'au plan de la compétitivité nous avons rétrogradé de la dixième à la vingt-cinquième place alors qu'un Français sur quatre travaille pour et grâce à l'exportation. Mais il n'y a pas que l'export. Allez-vous finir par vous mettre dans la tête que toutes les entreprises, petites et grandes, croulent sous le poids des charges ?

La vérité, c'est que le secteur public, selon les données de l'OCDE encore, représente 25 % de l'emploi total en France, alors qu'il est limité à 15,8 % en Italie, à 15,3 % en Allemagne comme en Espagne et à 14 % au Royaume-Uni.

La France est ainsi l'un des plus mauvais élèves de l'OCDE au regard de la maîtrise des effectifs publics : entre 1988 et 1998, pendant que le Canada, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont réduit leurs effectifs publics de 10 à 20 % et la Suède de 42 %, la France les a augmentés de 10 %. Son retard se creuse, avec une opacité érigée en dogme qui autorise le maintien de tous les corporatismes et favorise le report du débat du qualitatif au quantitatif.

La hausse des effectifs, en dehors de toute réflexion d'ensemble sur l'adaptation du modèle français de la fonction publique, va à l'encontre de tous les rapports d'experts, unanimes, qu'il s'agisse de la Cour des comptes ou du commissariat général du plan.

M. Jean Dufour. Et du MEDEF !

M. Pierre Micaux. La progression des dépenses induites de la fonction publique au détriment de l'investissement fait peser sur les prochaines générations à la fois l'explosion des pensions et les retards liés au sous-équipement. Or la simple stabilisation des effectifs de l'Etat représentera un surcoût budgétaire de 115 milliards de francs en 2010. Il y a ainsi matière à réfléchir à la proposition de M. Chevènement de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux.

M. Jean Dufour. Nouveau modèle : après Allègre, Chevènement !

M. Pierre Micaux. Je ne vous ai pas interrompu, cher collègue. Je réclame donc un peu de silence de votre part !

La dure réalité, c'est que « l'Etat souffre de sa propre lourdeur et d'une absence totale de gestion des ressources humaines » – *dixit* Roger Fauroux encore. Claude Allègre dénonce lui aussi cette lourdeur en constatant que l'éducation nationale ne prend aujourd'hui en charge que 12 % de la formation professionnelle.

Le constat est aussi alarmant que récurrent : l'Etat employeur est incapable de donner le nombre précis des personnels qu'il rémunère ; les recrutements, centralisés et

rigides, sont pilotés à vue ; les départs sont plus subis qu'anticipés ; la mobilité et les redéploiements se heurtent à des freins sans nombre.

Quant à la lourdeur de l'Etat, elle peut être illustrée de multiples façons.

L'OCDE nous classe champions de la bureaucratie. Il y a de quoi s'inquiéter des complications et des tracasseries administratives, qui s'ajoutent à la fiscalité personnelle et des sociétés, toujours pénalisante.

En France, la création d'entreprise s'apparente à un parcours d'obstacles, qui requiert quatorze formalités contre deux seulement au Royaume-Uni. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'il n'y ait dans notre pays qu'un investissement étranger pour quatre investissements français à l'étranger.

« La réforme véritable est la lutte contre la bureaucratie », pour citer un ancien ministre du Gouvernement, Claude Allègre,...

M. Jean Dufour. Encore !

M. Pierre Micaut. ... qui va jusqu'à penser que nous nous plaçons dans une situation pré-soviétique. Ce n'est pas moi qui l'écris, c'est Claude Allègre.

M. Jean Dufour. Le nouveau monde !

M. Pierre Micaut. Bien sûr, la justice ou la sécurité continuent à avoir besoin de postes supplémentaires. Mais on doit pourvoir ces postes en respectant une double condition.

D'abord, des redéploiements sont nécessaires pour réaliser des gains de productivité et supprimer les sureffectifs. Or cette année, aucun ministère ne verra le nombre de ses fonctionnaires baisser.

M. Jérôme Lambert. Bravo !

M. Pierre Micaut. Seuls quatre départements ministériels voient leurs effectifs stabilisés.

Ensuite, il faut mettre en œuvre une réelle politique de gestion des ressources humaines pour évaluer l'efficacité et l'efficacité des services, renforcer la mobilité et offrir aux agents de réelles perspectives de carrière, quel que soit leur statut. Insistons sur ce dernier point : avant d'envisager les perspectives de carrière, il faudra redonner confiance aux éventuels candidats à la succession des retraités.

Pendant ce temps, nos partenaires se sont lancés dans des réformes de fond en matière de gestion et de fonction publiques. Je m'en tiendrai à deux exemples choisis dans des pays européens...

M. Jean Dufour. C'est vraiment le parti de l'étranger !

M. Pierre Micaut. ... très marqués par le socialisme. En 1997, le système italien...

M. Jean Dufour. Un grand modèle !

M. Pierre Micaut. ... a été refondu autour de deux grands principes : décentralisation et subsidiarité, d'une part, et intéressement et responsabilisation des agents, d'autre part. Allons-nous enfin nous en inspirer ? Pour quelles raisons ne pas recourir, au moins partiellement, au privé ?

M. Jean Dufour. Quelle ambition !

M. Pierre Micaut. Vous êtes vraiment un rabat-joie, cher collègue ! (*Sourires.*)

Quant à la Suède, l'âge de départ à la retraite dépasse aujourd'hui les soixante-dix ans.

Le Gouvernement refuse au privé le système PREFON cher aux fonctionnaires. Comprenez qui pourra !

Le renoncement à toute réforme un tant soit peu audacieuse et crédible alimente des blocages préjudiciables au pays, aux usagers et aux agents eux-mêmes. L'équation

« défense du statut égale défense du service public » est devenue obsolète et nuit à la qualité du service public comme aux perspectives et aux conditions de travail des agents qui y concourent.

Refuser d'adapter le prestigieux modèle historique français, c'est l'appauvrir, voire le condamner à disparaître.

La gestion électoraliste de ce gouvernement traduit un rendez-vous historique manqué. Le départ à la retraite de 700 000 fonctionnaires d'ici à 2010 et des trois quarts d'entre eux d'ici à 2020 représente une chance historique à saisir pour moderniser la fonction publique et se doter ainsi d'un Etat moins lourd et plus efficace.

La gestion purement électoraliste du Gouvernement est marquée par une double incapacité :

Une incapacité à sortir de l'approche technocratique pour ouvrir un véritable débat au Parlement et devant l'opinion sur les missions qui doivent être assumées par la puissance publique comme sur leurs modalités, en distinguant administrations de gestion et de service ;

Une incapacité à s'appuyer sur les acteurs et le public de l'Etat pour se réformer, ce qui représente un double défi : mobiliser les fonctionnaires par une meilleure reconnaissance des mérites et expression des talents ; relégitimer les réformes en leur donnant leur vrai sens, celui du service à l'usager et, à cet égard, il faut simplifier et alléger les procédures, améliorer les prestations en termes d'horaires, de continuité ou d'accueil, et systématiser les évaluations.

L'examen de ce budget confirme que le Gouvernement a transformé une occasion historique en une législature de frustration pour la fonction publique et la réforme de l'Etat.

Ce bilan est triplement dommageable : d'abord, pour la crédibilité du ministère, affectée par un manque d'ambition et de cohérence ; ensuite, pour le service public et l'intérêt général, qui nécessitent des gains de productivité et d'efficacité et des systèmes d'évaluation performants ; enfin, pour les fonctionnaires eux-mêmes, qui ont besoin d'une reconnaissance et de perspectives à la hauteur de leurs missions.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDF votera contre ce budget bien qu'il soit tout à sa place, bien à sa place, mais rien qu'à sa place.

M. Dominique Bussereau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau.

M. Dominique Bussereau. Monsieur le ministre, notre excellent rapporteur pour avis Alain Tourret l'a dit tout à l'heure : nous examinons aujourd'hui le dernier budget de la législature concernant la fonction publique et la réforme de l'Etat. Aussi voudrais-je à mon tour dépasser les contingences budgétaires pour brosser le panorama de votre action.

La manière dont les affaires de votre ministère ont été gérées, avant vous et avec vous, est assez symptomatique de la façon dont la gauche gère les affaires publiques quand elle est momentanément aux commandes de l'Etat.

M. Michel Sapin, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Ce sont des moments qui durent !

M. Dominique Bussereau. Vous êtes à la tête d'un ministère qui est pour nous celui des occasions manquées et vous êtes également celui qui dit : « Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais. » A cet égard, le budget que vous nous présentez ne déroge pas à la règle.

Nous avons salué l'an passé l'examen du budget « nouvelle formule » de votre ministère. L'effort perdure et les mesures de transparence vont dans le sens des dis-

positions de notre nouvelle loi organique relative aux lois de finances. Pourtant, votre budget demeure à nos yeux assez peu clair, et même parfaitement opaque sur un certain nombre de points.

Vous vous étiez engagé en 1997 à stabiliser les effectifs de la fonction publique. Vous prévoyez aujourd'hui 15 892 créations d'emplois, ce qui ne s'était pas vu depuis le début des années 90 qui, elles, n'étaient pas toutes pré-électorales. (*Sourires.*) La dérive des effectifs de la fonction publique est inquiétante parce qu'elle ne s'accompagne d'aucune réforme véritable et qu'elle va à contre-courant de ce que font la plupart de nos alliés et voisins de l'Union européenne. Certes, certains secteurs, comme la justice et la sécurité, nous le répétons chaque mardi et chaque mercredi, ont besoin de postes supplémentaires...

M. Jérôme Lambert. La santé aussi !

M. Dominique Bussereau. Naturellement, monsieur Lambert.

M. Jean Dufour. Et l'éducation nationale !

M. Dominique Bussereau. On peut aussi la citer. M. Floch a peut-être lui aussi besoin de postes. En tout cas, on s'est aperçu cette semaine qu'il avait besoin de gens pour écrire ! (*Sourires.*)

M. Alain Tourret, rapporteur pour avis. C'est inutilement méchant !

M. Georges Tron. C'est désagréable !

M. Dominique Bussereau. Pour autant, les postes dont j'ai parlé à l'instant ne se justifient que s'ils s'accompagnent de redéploiements ainsi que d'une gestion effective des personnels et des compétences. Or l'exemple que vous donnez en matière de gestion des personnels n'est pas à mettre à votre actif. Vous allez, ainsi que l'a rappelé M. Micaux, à contre-courant des grands pays, tels que le Canada et le Royaume-Uni, qui ont réduit leurs effectifs, et même la Suède, social-démocrate, qui a diminué les siens de 42 %. Pendant ce temps-là, nous augmentons gaillardement de 10 % les nôtres, qui représentent 25 % de la population active – du jamais vu ! – et 44 % du budget de l'Etat.

J'ai parlé d'« occasions manquées ». A ce titre, je mentionnerai les départs à la retraite, que vous ne gérez pas de façon à réduire intelligemment le personnel, à alléger l'Etat, à l'assouplir, à le dynamiser. Le Gouvernement ne règle pas non plus le problème des retraites et vous passerez à vos successeurs la « patate chaude » du besoin de financement des retraites des fonctionnaires, avec des régimes en grande difficulté.

Qu'il s'agisse des rapports de la Cour des comptes de janvier 2000 et de mai 2001 ou des travaux du Commissariat général du plan de mai 2000, on vous avait alerté sur les échéances qui attendent les agents publics et proposé des pistes de réforme. Ces pistes de réforme ne donnent pour l'instant lieu à aucune solution.

Quant à l'Observatoire de la fonction publique, j'aimerais bien que vous nous en parliez. A quoi sert-il ? Que fait-il ? Que dit-il ?

M. Georges Tron. Bonnes questions !

M. Dominique Bussereau. Au-delà, votre ministère est aussi celui de certaines incohérences. L'une a été rappelée par Pierre Micaux : vous auriez pu commencer par vous appliquer la réduction du temps de travail à vous-même avant que d'essayer de l'appliquer aux entreprises privées. A ce sujet, M. Tourret est intervenu brillamment.

En la matière, nous ne savons comment cela se passera. Dans nos communes, nous avons de grandes difficultés pour préparer le 1^{er} janvier en maintenant le service à nos

concitoyens. Mais vous, que ferez-vous ? Y aura-t-il un redéploiement des effectifs dans les services les plus actifs ? Le service aux usagers pâtira-t-il ou non de la réduction du temps de travail ? Nous n'en savons rien !

Incohérence aussi car la réduction du temps de travail dans le privé, dont Mme Aubry avait fait l'un des principes de sa loi, s'accompagne d'une modération salariale. Or vous en êtes carrément au doublement de l'augmentation des traitements prévue. Je sais bien que cela s'est déjà produit dans le passé, dans des années préélectorales.

Je rappelle que 1 % de hausse représente un coût de 7 milliards de francs. L'ensemble des traitements, cotisations et pensions atteint déjà près de 750 milliards de francs, soit plus de 40 % du budget de l'Etat.

Autre incohérence soulevée par les rapporteurs au fil des années : l'emploi précaire dans la fonction publique. Vous vous efforcez de le résorber. C'est bien, mais vous ne nous répondez toujours pas sur la sortie des emplois-jeunes et sur ce qu'il sera possible à l'Etat de faire à cette échéance.

Et puis il y a les zones d'ombre que vous avez évoquées dans différentes interviews et dont l'un des rapporteurs a parlé.

L'année dernière, la Cour des comptes a publié un deuxième rapport sur la fonction publique de l'Etat. Il semble, mais vous nous dites que vous allez intervenir sur ce point, que de graves irrégularités persistent quant aux systèmes de rémunération des fonctionnaires, notamment dans l'attribution des primes, indemnités et autres mesures dites « catégorielles », dont la liste ressemble d'ailleurs à un inventaire à la Prévert. J'attends donc des précisions.

Il y a quelques années, étant alors à la place de M. Tourret, je me suis fait répondre par le ministre de la fonction publique que le seul moyen de connaître les primes, c'était de s'adresser à l'INSEE, qui était pratiquement la seule à en avoir un référencement.

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. J'aurai une autre réponse à vous faire !

M. Dominique Bussereau. J'en serai heureux. Peut-être disposez-vous en effet d'autres informations que celles de l'INSEE ?

Ce qui me choque et ce qui choque tous les Français, c'est que deux fonctionnaires, selon qu'ils sont dans un « bon » ou dans un « moins bon » ministère, n'ont pas les mêmes salaires à égalité de travail et de responsabilités.

J'en terminerai par quelques mots sur la réforme de l'Etat.

Il n'y a pas grand-chose à en dire. Vous vous exprimez peu à ce sujet, sauf peut-être dans *Les Echos* de ce matin. Je note que la dotation du fonds qui la concerne est réduite. Il y a donc, d'un côté, l'annonce d'une action et, de l'autre, une réduction de crédits.

Vous aviez en main tous les atouts pour mener la nécessaire réforme de l'Etat. Vous aviez certaines complicités avec les organisations syndicales et autour de vous des ministres de talent – les personnes ne sont pas en cause. Ces chances, vous les avez gâchées les unes après les autres.

Vous avez hypothéqué les chances de réussite pour l'avenir et rendu plus difficile les réformes de fond. On a un peu le sentiment que la fonction publique a été quelque peu sacrifiée sur l'hôtel de l'électoratisme et que les réformes de fond, si vous y pensiez, si vous les imaginiez, vous n'avez pas pu ou pas voulu les réaliser.

Pour toutes ces raisons, le groupe Démocratie libérale et Indépendants ne votera pas, non plus que les autres groupes de l'opposition, votre budget. (*M. Georges Tron applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. Jérôme Lambert.

M. Jérôme Lambert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 24 juin 1997, réunissant le corps préfectoral, notre Premier ministre Lionel Jospin indiquait : « l'Etat doit être réformé parce que le monde et la société changent, parce que de nouvelles technologies apparaissent, parce que les administrations ne peuvent échapper, comme toutes les organisations, à la recherche de la plus grande efficacité au moindre coût. »

C'est dire que, dès sa prise de fonctions, la réforme de l'Etat apparaissait bien au cœur des objectifs de ce gouvernement. Tout au long des années durant lesquelles il a conduit les affaires de l'Etat, les réformes sont apparues et se sont succédé pour parvenir à cette plus grande efficacité, qui était clairement recherchée.

L'efficacité en ce domaine, c'est d'abord, bien entendu, répondre aux attentes de nos concitoyens, qui doivent pouvoir compter sur des réponses appropriées à leur situation.

Les situations sont multiples et diverses suivant le lieu géographique, la situation sociale et les problèmes rencontrés. Pourtant, l'administration, les services publics se doivent toujours d'assumer la fonction qui est la leur en s'adaptant aux demandes formulées par nos concitoyens. Pour assurer ces missions, les agents des services publics doivent eux aussi évoluer dans leurs métiers, leurs pratiques, leurs formations.

C'est de tout cela que nous devons parler aujourd'hui à travers l'examen du budget de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

La place du citoyen est au cœur de la réflexion et des dispositifs mis en place pour réformer l'Etat. Deux mots d'ordre ont guidé cette action : simplifier et moderniser.

Simplifier, c'est alléger les démarches administratives courantes, supprimer les fiches d'état civil – 60 millions de fiches par an ! – ; supprimer les justificatifs de domicile, supprimer la certification conforme des photocopies de documents, ce qui épargnera environ 17 millions de déplacements en mairie à nos compatriotes.

C'est au total près de 130 millions de démarches administratives qui ont ainsi été supprimées.

Simplifier le langage administratif, c'est la mission confiée au comité installé depuis l'été dernier. Pour commencer, six formulaires parmi les plus couramment utilisés seront réécrits pour être parfaitement compris par l'ensemble des usagers.

Il faut aussi simplifier l'accès aux règles de droit par une meilleure codification permettant à chacun de mieux être informé et défendu.

Simplifier, c'est, enfin, le cœur de la loi sur les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, que nous avons adoptée l'année dernière et qui accroît la transparence, l'accessibilité et la proximité des administrations.

Je veux ici rappeler certaines dispositions de cette loi pour que nos compatriotes en prennent toute la mesure.

Ainsi, toute personne qui adresse une demande à l'administration doit désormais recevoir systématiquement un accusé de réception sur lequel doivent être indiquées toutes les coordonnées du service chargé de traiter sa démarche, le délai au-delà duquel, éventuellement, le silence de l'administration vaut décision implicite et les voies de recours pour contester la décision. Pour réduire

les délais de réponse et l'incertitude juridique qui pèse sur les citoyens devant l'attente de celle-ci, le délai au-delà duquel le silence de l'administration vaut décision implicite de rejet a été ramené de quatre à deux mois.

Afin d'accélérer le traitement des demandes par l'administration, toute autorité administrative saisie à tort d'une demande est désormais tenue de la transmettre elle-même à l'autorité compétente en avisant l'intéressé de cette transmission.

Outre l'amélioration des procédures, celle loi a aussi renforcé le rôle du médiateur et créé des « maisons de service public », qui facilitent l'orientation des citoyens entre les administrations.

Simplifier, nous l'avons fait. Mais moderniser est aussi une nécessité.

L'administration électronique a fait l'objet d'un rapport établi par notre collègue Thierry Carcenac, député du Tarn. Selon ce rapport, rebâtir l'administration pour la mettre au service des citoyens passe par un plan de transformation des administrations et par l'intégration des outils des technologies de l'information dans les services publics.

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat a ainsi annoncé la généralisation de l'usage des télé-services d'ici à 2005. Le site « service-public.fr » a d'ores et déjà ouvert ses portes le mois dernier. Cependant il convient de continuer d'assurer l'accès à toutes les démarches par tout autre moyen, dont celui des guichets de proximité.

A n'en pas douter, l'administration est en pleine modernisation. Mais la modernisation, c'est aussi la transparence de l'emploi public, laquelle est une exigence démocratique.

Observer l'emploi public, qui est la mission dévolue à l'Observatoire de l'emploi public, installé au mois de septembre 2000, est nécessaire pour anticiper son évolution et conduire à une politique de gestion prévisionnelle des effectifs, indispensable non seulement pour faire face aux nombreux départs à la retraite attendus dans les quinze années à venir, mais aussi pour mieux adapter les moyens aux attentes des usagers et aux besoins du service public. Ainsi, chaque ministère sera, dès 2002, doté d'un plan pluriannuel de gestion prévisionnelle, qui s'appuiera sur la méthodologie élaborée par l'Observatoire.

Depuis l'adoption de la loi sur la résorption de la précarité, cette priorité de la gestion prévisionnelle des effectifs concerne également la fonction publique territoriale.

Moderniser, c'est aussi déconcentrer un grand nombre de décisions au plus près du terrain.

La gestion des crédits d'investissement se fait désormais au niveau régional. Les décisions administratives à caractère individuel, telles que celles concernant les professions réglementées, ont été déconcentrées à l'échelon départemental. Les recteurs, comme les ambassadeurs, ont ainsi bénéficié de mesures de déconcentration importantes.

Le rôle du préfet a été sensiblement renforcé. Celui-ci peut organiser les services territoriaux en fonction du contexte et des enjeux locaux ; organiser des coopérations inter-services, y compris, si nécessaire, sur des bases inter-régionales.

Dans chaque département, chaque région, le préfet élabore désormais, avec l'ensemble des services administratifs, un projet territorial qui fixe pour plusieurs années les priorités de l'action de l'Etat.

En outre, le dialogue social interministériel est désormais encadré par des commissions locales interministérielles de coordination mises en place dans les départements et les régions.

Enfin, en matière de modernisation du fonctionnement de l'Etat, il convient de rappeler ici une grande réforme, votée unanimement et qui, pour ces raisons peut-être, semble être passée inaperçue aux yeux de l'opinion : la réforme de l'ordonnance de 1959, véritable nouvelle constitution financière pour notre pays. Cette réforme, je le rappelle brièvement, rendra le débat budgétaire plus lisible pour les citoyens et leurs représentants au Parlement, grâce à la mise en place de missions et de programmes qui permettent de clarifier les objectifs poursuivis et les résultats attendus. Le contrôle parlementaire, grâce à une information fournie par des indicateurs spécifiques s'en trouve renforcé.

Simplifier et moderniser, je viens de le rappeler en laissant de côté beaucoup d'autres exemples, telles furent les principales préoccupations de ce gouvernement qui a obtenu, dans ce domaine, le soutien du Parlement, en particulier de la majorité. Ce soutien, nous devons aussi vous l'apporter, monsieur le ministre, non seulement pour la politique de recrutement des fonctionnaires que vous conduisez pour faire face aux besoins nouveaux et à venir dans de nombreux domaines – l'éducation, la santé, la justice et la sécurité, l'environnement – mais aussi pour votre politique de résorption de la précarité dans l'emploi public.

Ces politiques réalistes ne manquent pas d'ambition en ce qui concerne l'adaptation de l'administration, sans cesse demandée par nos compatriotes qui, comme nous tous, notamment dans la majorité, sont profondément attachés à un service public de qualité.

Cette qualité doit être recherchée non seulement à travers une politique salariale en rapport avec l'évolution de notre société, mais aussi par la modernisation des conditions de travail, en particulier la réduction du temps de travail.

Salaires et réduction du temps de travail sont en effet des moyens parmi d'autres de s'assurer de la bonne qualité des agents du service public. Le maintien du niveau des rémunérations, hors primes d'ancienneté et promotions, durant la législature est ainsi un gage donné aux fonctionnaires de la volonté de l'Etat de maintenir une attraction forte de la fonction publique, donc la qualité du recrutement de ses agents.

Quant à la réduction du temps de travail, les accords, désormais nombreux, concernent une grande partie des fonctionnaires. Dans les semaines qui viennent, la modernisation des conditions de travail devrait encore se généraliser et contribuer à l'amélioration du service rendu aux citoyens et de la qualité de vie des agents.

Monsieur le ministre, nos rapporteurs ont largement analysé les crédits de votre département ministériel, je n'y reviendrai donc pas.

Pour toutes les raisons que j'ai évoquées précédemment, le groupe socialiste vous apporte son soutien et partage votre volonté de poursuivre la politique de modernisation que reflète votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Tron.

M. Georges Tron. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, c'est la dernière fois, pour cette mandature, que j'ai l'occasion de vous donner le sentiment de l'ensemble des députés du groupe RPR sur le budget de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Monsieur le ministre, je ne puis me défendre d'une certaine sympathie pour votre personne, mais je n'en serai pas moins assez sévère en évoquant, devant vous, l'in-

constance, l'insuffisance et l'incohérence qui me semblent caractériser votre budget comme, du reste, ceux qui l'ont précédé.

L'inconstance, cela a été rappelé par mes collègues des groupes UDF et DLI, est le mot qui vient spontanément à l'esprit au regard de ce qui s'est passé depuis cinq ans. En effet, vous avez commencé par mener une politique de gel de l'emploi public durant trois ans, politique qu'à cette tribune, j'avais eu l'occasion de caractériser de lapidaire dans la mesure où toute réflexion sur les missions et les moyens de la fonction publique en était absente. Je ne tiendrai pas davantage aujourd'hui qu'à cette époque un discours sur le nombre des fonctionnaires. Il me semble en effet que la question n'est pas de savoir s'il en faut plus ou moins, mais quelles sont les missions de la fonction publique et combien de fonctionnaires il faut pour les remplir. Telle est la seule vraie question.

Vous vous étiez engagés, parallèlement, à maîtriser notre dépense publique. Or, le gel de l'emploi public s'est accompagné de l'explosion des comptes publics. Par conséquent, non seulement vos mesures ont échoué, mais elles n'ont pas atteint les objectifs qu'elles étaient censées viser.

On assiste, depuis maintenant deux ans, à une démarche inverse, qui consiste à embaucher massivement des fonctionnaires : vous annoncez aujourd'hui 15 892 créations nettes d'emplois, pour être précis, par le biais de titularisations, de transformations de CDD en CDI et de régulation du surnombre.

M. Jean Dufour. C'est très bien !

M. Georges Tron. Toutefois, je ne critiquerai pas plus ce choix que le précédent. On peut défendre le principe ou le combattre, je ne rentre pas dans ce débat-là. Je suis donc totalement imperméable à la critique que vous nous adressez habituellement, monsieur le ministre, sur le thème : « Vous avez toujours voulu moins de fonctionnaires. » En revanche, j'estime que la réflexion est tout aussi absente de la décision d'embauche que de celle de geler l'emploi public. Il s'agit donc, sans doute, du thème récurrent de cette législature.

En effet, très peu de réflexions ont été menées sur la définition des missions de service public assignées à l'Etat et sur le nombre de fonctionnaires permettant de remplir lesdites missions. Du reste, mais j'y reviendrai, l'observatoire de la fonction publique créé le 19 septembre 2000, avait vocation à répondre à ces questions. Or, j'ai le sentiment qu'il est absolument sous-utilisé et je le regrette.

Après le gel des emplois publics, le retour de l'embauche massive a confirmé l'explosion de nos comptes publics, comme cela a été indiqué par le rapporteur. Les trois premières parties du titre III sont calées à 109 millions d'euros, soit une augmentation de 4,8 milliards d'euros – environ 30 milliards de francs. De 1,6 % l'année dernière, la hausse passe à 4,6 %. Nous constatons donc, monsieur le ministre, que votre gestion de l'Etat conduit à une explosion des comptes publics. M. Fabius, avec la finesse qui, quand il le souhaite, le caractérise, a su répondre, il y a quelques jours, à ce sujet, chacun l'aura noté.

En tout cas, je tiens à souligner ici que la progression que vous venez d'évoquer ne satisfait personne. Ni Bercy dont la mission qui, paraît-il, est de veiller à ce que les comptes publics n'exploient pas ; ni les syndicats puisque la progression a lieu de façon assez unilatérale. En réalité, votre relation avec les syndicats se solde aussi par un échec.

Voilà pour l'inconstance : après avoir gelé les emplois publics, on embauche massivement et, dans les deux cas, personne n'est satisfait, on ignore la finalité des choix opérés et les dépenses publiques explosent.

Quelques mots, ensuite, pour décrire l'insuffisance de ce budget.

Sur la forme, tout d'abord, elle concerne surtout le dialogue. Vous avez d'ailleurs confié une réflexion à un haut fonctionnaire sur ce sujet. Bien entendu, les compétences de ce haut fonctionnaire ne sont nullement en cause, mais les syndicats, chacun le sait, sont particulièrement inquiets de cette mission. En effet, le dialogue social ne s'instaure pas par la création d'une mission, mais par une attitude d'ouverture.

Manifestement, vous n'avez pas trouvé le ton, monsieur le ministre, qui aurait rassuré tous les syndicats. J'en veux pour preuve l'application des 35 heures – le rapport de M. Vila est d'ailleurs assez explicite sur ce point. Les inquiétudes qu'elle suscite sont multiples et graves. Comme l'ont expliqué Dominique Bussereau et Pierre Micaux, le Gouvernement, qui aura donné, durant cette mandature, des leçons à tout le monde, aura été incapable de mettre en place, dans la fonction publique, le dispositif qu'il impose aux entreprises. Il n'y a rien à ajouter de plus sur ce point.

Quant au fond, je citerai quatre exemples précis de l'insuffisance de votre budget.

Premièrement, et vous avez vous-même reconnu que ce sera sans doute le principal problème des prochaines années : l'attractivité de la fonction publique pour les jeunes diplômés. Les difficultés actuelles de recrutement sont fort importantes et touchent en particulier l'éducation nationale. Hier, vous avez donné quelques pistes – il était temps !

Toutefois, résoudre ce problème supposera non seulement de mener une réflexion approfondie en matière salariale mais aussi de poser à nouveau la question du calibrage du mode de recrutement en fonction des besoins. C'est donc une question en suspens.

Deuxièmement, la précarité. Le rapport de M. Vila indique en effet que, malgré le vote consensuel de la loi qui porte votre nom, le recrutement massif de non-titulaires se poursuit. A cette seconde inquiétude, peu de réponses ; on ne vous entend pas.

Troisièmement, les emplois-jeunes seront-ils intégrés dans la fonction publique ? En tout cas, on comprend l'objectif politique du Gouvernement lorsqu'il annonce la création de 360 000 emplois-jeunes fin 2002. Cependant, la vraie question est de savoir quel sera leur avenir, la manière dont ils seront intégrés dans la fonction publique et les conséquences que cela entraînera son organisation.

Quatrièmement, les retraites. Il est inutile de rappeler la priorité et l'importance du sujet : 40 % des agents de l'Etat présents en 2000 seront à la retraite en 2010. Or les notes du conseil d'orientation des retraites sur la situation dramatique du régime spécial de la fonction publique sont demeurées sans suite.

A ces quatre problèmes importants – l'attractivité, la précarité, les emplois-jeunes, les retraites – vous n'apportez pas de réponses suffisantes.

Après l'inconstance, et l'insuffisance, il me reste à évoquer l'incohérence, monsieur le ministre, d'une action avec laquelle, cette fois, aussi paradoxal que cela puisse paraître, je suis assez souvent d'accord.

D'un côté, vous affichez une grande ambition : la réforme de l'Etat et je constate en passant le peu de crédits dont vous dotez le fonds qui y est consacré ; mais, d'un autre côté, cela n'a aucune résonance et peu de

consistance. Aucune résonance, d'abord, parce que – et cela s'adresse en particulier à M. Fabius – la réforme du code des marchés publics suivra la voie réglementaire, alors qu'elle aurait pu être discutée ici. C'est dommage et cela explique pourquoi cette réforme a si peu de résonance.

Mais elle n'a pas davantage de consistance. L'été dernier, les projecteurs ont été braqués sur la réforme consensuelle de l'ordonnance de 1959, que nous avons tous appelée de nos vœux. Certes, nous sommes en retard, mais enfin on peut se féliciter qu'elle ait été promulguée.

Cette réforme s'inscrit dans une logique qui devrait conduire le Gouvernement à créer des instruments appropriés pour accompagner sa mise en œuvre.

S'agit-il d'améliorer la qualité du service rendu aux citoyens ? Je fais ici allusion aux démarches « qualité » que les comités pour la réforme de l'Etat de 1999 et de 2000 ont évoquées. Certes, il existe un centre de ressources sur la qualité et diverses démarches d'information sont entreprises : mais tout cela donne le sentiment d'être privé de vie. On en parle peu, cela bouge peu, et c'est dommage.

S'agit-il d'améliorer la qualité de la gestion publique, en généralisant notamment le contrôle de gestion, la contractualisation au sein de l'administration, l'évaluation du coût et du rendement des services publics ? Dans ce domaine, vous allez, monsieur le ministre, je le dis comme je le pense, dans la bonne direction. Le problème est que vous y allez lentement et en parlant peu parce que cette démarche est idéologiquement contraire aux convictions de la majorité. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le rapport de M. Vila. Il n'a pas les mêmes opinions que moi, mais il dit les choses clairement.

En vérité, voilà la grande incohérence ! Vous affichez une réforme de l'Etat mais les instruments qu'elle nécessite ne correspondent pas aux références politiques de la majorité.

S'agit-il, en dernier lieu, d'améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines ? Comme je le disais, l'observatoire de l'emploi public est manifestement sous-employé. La réforme des primes, que vous avez évoquée il y a quelques jours, va certainement dans le bon sens et mérite, selon moi, que l'on y réfléchisse et que l'on y travaille. Toutefois, elle réintroduit – mais cela, vous n'en parlez pas – la notion de mérite qui, là encore, est contraire à toutes vos convictions.

Dès lors, je comprends votre discrétion et votre difficulté à évoquer de tels sujets. Il appartiendra donc sans aucun doute à la prochaine majorité de donner une véritable impulsion à la réforme de l'Etat pour rattraper le retard important que nous avons pris par rapport à nos voisins.

Tels sont, monsieur le ministre, les trois mots – inconstance, insuffisance et incohérence – qui, pour être un peu sévères, n'en résument pas moins le budget que vous nous présentez.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, le groupe du Rassemblement pour la République ne le vote pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Micaux et M. Dominique Bussereau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Dufour, pour le groupe communiste.

M. Jean Dufour. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'avoue ma perplexité après l'intervention des orateurs de la droite. En tant que député de Marseille, j'écoute en effet avec beaucoup d'attention les élus de droite de cette ville, en particulier son maire, M. Gaudin ; or, je ne l'ai jamais entendu réclamer la fermeture d'une école ou d'un commissariat. Au contraire, il a toujours exprimé des demandes fortes en ce qui concerne la fonction publique. Il y a donc là matière à réflexion si on veut accorder son langage et ses actes.

M. Pierre Micaux. Je n'ai jamais dit ça : vous êtes sourd ou de mauvaise foi !

M. Jean Dufour. Deux remarques et une observation, monsieur le ministre.

Ma première remarque sera pour me féliciter de l'échec du discours habituel qui est tenu sur les fonctionnaires, ce florilège de métaphores de mauvais goût : la « mauvaise graisse », les « dinosaures », les « mammoths ». Car s'il s'est passé quelque chose d'important, au cours de la dernière période, c'est bien le fait que la fonction publique a renoué avec le pays. On a pu mesurer, à l'occasion des dernières catastrophes, notamment les tempêtes de décembre 1999, combien les Français étaient attachés au service public.

Deuxièmement, je veux rappeler ici que la défense et la promotion du service public ont été le fait des salariés d'une manière générale, de la population – je viens d'en dire un mot – et, surtout, de la majorité même si –, on a rappelé que l'emploi public avait été gelé pendant deux ou trois ans – elle n'a pas su prendre tout de suite en compte les mouvements sociaux de 1995, qui avaient dit l'exigence forte d'un service public.

Nous sommes donc dans un nouveau cadre, celui d'une reconnaissance nouvelle du rôle et de la place des services publics et d'un accroissement en quantité comme en qualité de la demande et des besoins. Et c'est dans ce cadre que se pose la question de l'application des 35 heures.

Soyons clairs, les 35 heures représentent, pour la fonction publique comme pour tous les salariés de ce pays, une avancée sociale incontestable, d'où, d'ailleurs, la colère du Medef et ses manœuvres pour faire échec à cette mesure.

Cependant, parce que des questions sont parfois mal posées ou incomprises, parce que les créations de postes nécessitées par le passage aux 35 heures ne sont pas la règle, parce que dans bien des cas, on n'entend pas assez les organisations représentatives, force est de constater l'inquiétude, parfois le découragement, – comme j'ai pu le constater hier dans les hôpitaux –, le plus souvent la colère des fonctionnaires face à une mesure qui, paradoxalement, est vécue comme une régression. Moi qui connais bien l'administration des douanes, je peux vous dire que c'est aussi ce qui est en train de se passer dans ce grand service public dont la France a besoin.

Même si vous n'en êtes pas responsable, je voudrais quand même rappeler que les conditions d'application des 35 heures à la fonction publique hospitalière, que ce soit en termes de moyens ou en termes de dialogue, sont catastrophiques en l'état actuel et si nous continuons dans cette voie, il est évident que de graves déconvenues nous attendent.

Chacun le sait bien, on ne peut faire évoluer les choses – pas plus dans la fonction publique qu'ailleurs – sans les intéressés, et encore moins contre eux. A cet égard, l'expérience de ces dernières années à l'éducation nationale est tout à fait riche d'enseignements, lesquels valent pour tout le monde. Aussi, monsieur le ministre, je veux dire

ici avec force – et je suis sûr que vous saurez vous faire l'interprète de ce point de vue auprès de vos collègues – à quel point est impérieuse la nécessité de rouvrir de véritables négociations avec les organisations hospitalières. La pratique de l'accord minoritaire n'est pas seulement une erreur de gestion, c'est une faute lourde de sens et de conséquences.

Si je voulais résumer la philosophie de la conduite à tenir, je dirais que discuter vraiment, dialoguer en ayant pour but de construire, dégager les moyens pour répondre aux attentes des usagers et des salariés devraient être des règles de conduite plus communes, mieux pratiquées. Car, en définitive, ce qui est en jeu, c'est la nouvelle figure des services publics dans une France qui est engagée dans la construction européenne, et qui, justement pour cette raison, doit être capable d'apporter à cette construction toute la richesse de son expérience. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

M. Michel Sapin, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Monsieur le président, monsieur le rapporteur spécial, monsieur le rapporteur pour avis, mesdames, messieurs les députés, comme chaque année, ou plutôt comme l'année dernière, puisque c'est la deuxième fois que je présente ce budget, je vais m'efforcer de compléter vos interventions ou de vous répondre sur certains des points que vous avez abordés. Mais je tiens, auparavant, à remercier vos deux rapporteurs, ainsi que plusieurs orateurs de la majorité, pour avoir présenté – et parfois même détaillé, comme l'a fait Jérôme Lambert – certains aspects de mon budget que je crois importants.

Mon propos sera donc axé autour des réponses à vos interrogations. Cela signifie, messieurs les rapporteurs, que je me soumetts à votre contrôle, ce que doit naturellement faire tout gouvernement devant un parlement.

Mon budget proprement dit, en nombre de francs ou d'euros, est assez modeste, mais les débats que nous avons ici portent sur des sommes considérables, qui avoisinent la moitié du budget de l'Etat. Pour ce qui concerne directement mon budget, j'aimerais aborder avec vous trois questions : la place des femmes dans la fonction publique, car vous avez insisté à juste titre sur ce point, monsieur Tourret ; la modernisation de l'Etat, au travers du Fonds pour la réforme de l'Etat ; l'emploi des handicapés, qui vient de faire l'objet, entre la grande majorité des organisations syndicales et l'Etat, d'un protocole d'accord très important, mis en œuvre depuis hier sur décision du Premier ministre.

Sur la question de la place des femmes, on ne peut que partager votre point de vue, encore que les chiffres ou les statistiques doivent être maniés avec précaution : il y a plus de femmes que d'hommes dans les trois fonctions publiques, d'Etat, territoriale et hospitalière ; cependant, il y a moins de femmes que d'hommes qui se destinent aux postes de direction. Par exemple, pour prendre un critère qui ne résume pas, loin de là, cette question, 30 % de femmes au maximum sont reçues à l'Ecole nationale d'administration.

C'est d'abord et avant tout à ce niveau-là qu'il faut faire porter l'effort. Par la composition des jurys, par la conception des concours ou des examens, par le choix des matières, par la manière de juger de la personnalité et des capacités des candidats et des candidates, nous devons faire en sorte qu'il y ait au départ plus de femmes ayant la capacité d'accéder aux postes de la haute fonction publique.

Cela étant, et c'est un point qui a été abordé hier au comité interministériel à la réforme de l'Etat, tant que dans les grandes administrations – mais cette situation n'est-elle pas propre à toutes les grandes entités, y compris les entreprises ? – l'organisation du temps de travail sera incompatible ou très contradictoire avec l'organisation de la vie familiale, tant que, par ailleurs, le partage des tâches familiales entre les hommes et les femmes ne sera pas égal, la force des choses, que l'on peut certes regretter, aboutira à ce que peu de femmes se destinent volontairement à exercer des postes de responsabilité et les exercent ensuite. C'est donc très en profondeur qu'il faut agir pour obtenir que beaucoup plus de femmes deviennent ambassadeur, préfet ou directeur d'hôpital. Dans les hôpitaux, la proportion de femmes est globalement très élevée, mais elle est minime parmi les directeurs.

A propos de la réforme de l'Etat, plusieurs d'entre vous ont estimé que les crédits affectés cette année au FRE traduisaient une absence de moyens, de volonté et d'ambition. Je veux juste leur signaler que, sur ce point comme sur d'autres, j'ai souhaité anticiper les dispositifs de la loi organique sur les lois de finances. Je suis en effet de ceux qui considèrent qu'il ne sert à rien de faire voter un budget dont l'on sait par avance qu'il ne sera pas exécuté, d'afficher des chiffres en progression simplement pour pouvoir dire que l'on a obtenu plus de crédits ou plus d'emplois que l'année d'avant, alors qu'il ne semble pas que ce soit le critère principal pour juger de la qualité d'une politique. Or j'ai constaté que, les années antérieures, des crédits inscrits au Fonds pour la réforme de l'Etat n'étaient pas consommés. Et je constate par ailleurs que nous avons besoin, l'année prochaine, de crédits nouveaux pour poursuivre, dans le domaine de l'administration électronique, une politique très ambitieuse, très novatrice et regardée comme telle par l'ensemble des pays comparables au nôtre.

Vous l'avez noté, messieurs les rapporteurs, la France est aujourd'hui au premier rang dans le monde pour la mise en œuvre de l'administration électronique. Et nous avons décidé hier, avec le Premier ministre, que, d'ici à 2005, toutes les procédures administratives devraient être en ligne et donc directement accessibles de chez soi ou d'un guichet de préfecture ou de mairie pour les gens qui ont besoin de l'aide des agents publics.

Cette politique demande que l'on mobilise des crédits. Nous avons ceux du FRE, nous avons ceux qui sont inscrits dans le projet de loi de finances rectificative et dont vous allez discuter dans quelques jours. Au total, plus de 149 millions de francs seront disponibles sur ce fonds, l'année prochaine, pour appuyer les actions de modernisation dans le domaine de l'administration électronique.

Enfin, un mot sur l'emploi des handicapés. Cette année, vous l'avez souligné, messieurs les rapporteurs, mais j'aimerais que chacun en soit bien conscient, l'Etat, en accord avec les organisations syndicales, a décidé enfin de s'appliquer à lui-même l'obligation d'embaucher 6 % de travailleurs handicapés, et il en a pris les moyens. Jusqu'à présent, nous vivions dans une forme d'hypocrisie : la règle des 6 % s'imposait à l'administration, mais le fait de ne pas la respecter n'avait aucune conséquence pour elle. Désormais, nous avons prévu des dispositions coercitives qui pénaliseront les administrations qui ne respecteraient pas ce critère, sous forme de gel d'emplois ou de diminution des crédits de fonctionnement.

Ainsi, grâce à la mobilisation des ministères, grâce à ces nouvelles dispositions coercitives, grâce à des plans sur l'embauche des handicapés qui seront élaborés d'ici à la

fin de l'année, grâce aussi à l'augmentation des crédits inscrits à ce titre, nous pourrons enfin donner la place qu'elle mérite à cette catégorie de la population française qui peut enrichir, par ses compétences et sa disponibilité, les forces de notre fonction publique.

Quelques mots maintenant sur les questions d'ordre plus général : rémunérations, précarité, 35 heures.

Vous avez été nombreux à reconnaître qu'en matière de rémunérations, la politique du Gouvernement avait été positive. Par un accord passé en début de législature, nous avions, dans un premier temps, fait en sorte que les salaires puissent évoluer de manière concertée. Au début de cette année, en revanche, nous n'avons pas maintenu cette orientation en matière de politique contractuelle.

Cela dit, je souhaite que chacun sache à quoi s'en tenir sur la politique du Gouvernement et les résultats qu'elle a permis d'obtenir. Le constat est simple : au cours des cinq années 1997 à 2002, aucun fonctionnaire n'aura vu son pouvoir d'achat diminuer ; tous les fonctionnaires auront vu leur pouvoir d'achat garanti. Permettez-moi de dire que c'est la première fois depuis très longtemps.

C'est pour assurer à tous le maintien du pouvoir d'achat que nous avons, cette année, garanti 1,2 % d'augmentation et pris l'engagement de corriger le taux à la hausse, au début de l'année prochaine, en fonction de l'inflation constatée.

Nous avons également mis en œuvre des plans d'augmentation pour les plus bas salaires, de manière à remédier à la situation particulièrement grave que nous avions trouvée en arrivant au gouvernement : les salaires de certains fonctionnaires étaient plus faibles que les minima imposés dans le privé, en particulier ceux issus du SMIC. Cette politique d'augmentation plus rapide du pouvoir d'achat pour les bas salaires a été mise en œuvre cette année et est à nouveau programmée pour l'année prochaine.

Enfin, j'ai souhaité instaurer la transparence pour la totalité des primes. Quand ce gouvernement est arrivé au pouvoir, monsieur Bussereau, aucune prime n'était publiée. Sachez qu'aujourd'hui, la totalité des nouvelles primes ou rémunérations accessoires ont été publiées par décret ou par arrêté, ainsi que la totalité de celles dont le régime a été modifié. Quant aux primes antérieures qui n'auraient connu aucune modification de leur régime, elles seront toutes publiées avant que cette assemblée n'ait à rendre de comptes devant les électeurs, c'est-à-dire avant le mois de juin. Cette décision, prise hier par le comité interministériel à la réforme de l'Etat n'a pas pour objet de stigmatiser telle ou telle manière d'être rémunéré. Elle me paraît une décision de pur bon sens, en termes éthiques mais aussi en termes de bon fonctionnement de l'administration. Il est bon, par exemple, qu'un fonctionnaire intéressé par la mobilité connaisse exactement les conditions de rémunération des autres postes qu'il est susceptible d'occuper.

L'architecture des primes a été souvent critiquée, en particulier, dans son dernier rapport, par la Cour des comptes. La plupart des primes ont été attribuées au coup par coup, en fonction du contexte historique, de la situation de tel ministère, de telle catégorie, sans aucune vision d'ensemble. C'est pourquoi, à l'occasion du même comité interministériel, le Gouvernement a souhaité une analyse précise de toute l'architecture des primes, en vue d'assurer enfin une cohérence entre l'existence des primes et la réalité du travail de chacun. Il ne s'agit pas de dire que les primes seraient trop élevées à tel endroit ou insuffisantes à tel autre. Ce que je veux, c'est que pour un métier identique, les rémunérations accessoires soient de

même nature dès lors qu'il est exercé dans les mêmes conditions et qu'il n'y a pas de différence dans les missions, ni en termes de responsabilité, par exemple sur ses propres deniers, ni en termes de pénibilité.

Je trouve normal que des policiers ou des surveillants de prison touchent des primes importantes – certains les jugent même insuffisantes – compte tenu des sujétions et des risques de leur métier, mais je souhaite plus de transparence et plus de cohérence dans la manière dont elles sont attribuées. C'est l'intérêt du bon fonctionnement de notre administration et de notre fonction publique. Nous n'étions pas les premiers à l'avoir dit, nous sommes les premiers à l'avoir fait.

Les questions qui touchent à l'évolution de l'emploi public et en particulier à la précarité, monsieur Bussereau et monsieur Tron, sont analysées par l'Observatoire de l'emploi public. Deux représentants du Parlement – l'un de l'Assemblée nationale, et donc de la majorité, l'autre du Sénat, et donc de l'opposition – participent activement à ses délibérations et apprécient tous deux ses travaux. Je souhaite que vous regardiez de près, même s'il est parfois un peu technique, le rapport de l'Observatoire. Vous verrez que c'est un travail considérable, d'ailleurs salué comme tel, et qui représente une avancée extraordinaire en termes de transparence sur les emplois. C'est la première fois que nous mettons au point une technique qui nous permet de mesurer avec autant d'exactitude le nombre de tous les emplois et pas seulement des emplois budgétaires, dont chacun sait qu'ils ont parfois peu à voir avec la réalité.

Nous répondons ainsi à la nécessité pour le Parlement d'avoir une connaissance exacte de l'emploi réel au moment où il se prononce sur la loi de règlement de l'année précédente. Nous préparons ainsi l'application de la loi organique du 1^{er} août 2001 afin que chacun, au Parlement comme dans l'opinion, puisse juger de l'évolution de l'emploi public en se fondant sur la réalité et non sur l'annonce de données parfois erratiques.

Messieurs de l'opposition, je pourrais vous citer des chiffres montrant que certains gouvernements d'avant 1997 avaient annoncé une baisse de l'emploi public et s'en étaient parfois vantés, alors que les résultats de fin d'année traduisaient au contraire une hausse, l'emploi précaire ayant augmenté pour faire face aux besoins de nos concitoyens constatés durant l'exercice. Moi, je ne veux pas de cela ! Je veux que ce qui est dit au Parlement corresponde à la réalité de ce qui est fait ensuite dans les administrations. C'est à cela que travaille avec efficacité l'Observatoire de l'emploi public.

La résorption de la précarité est l'objet de la loi de janvier 2001, adoptée dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et le Sénat. Nous mettons en œuvre son premier volet qui permet de titulariser des personnels en situation précaire. Nous mettons en œuvre, ce qui est plus important encore, son deuxième volet qui permet de prévenir le retour de la précarité dans un certain nombre d'emplois.

Plusieurs d'entre vous ont parlé de la nécessaire déconcentration des concours, qui avait été souhaitée par divers ministres de ce gouvernement, dont certains, d'ailleurs, ne sont plus ministres. Pour notre part, nous n'avons pas fait que la souhaiter, nous l'avons mise en place. Aujourd'hui sont organisés au niveau déconcentré des concours naguère organisés au niveau national. Ce ne sont pas des vœux, ce sont des actes. Les concours déconcentrés permettent désormais d'embaucher les fonctionnaires plus près de chez eux et ont commencé à tarir ces incroyables mouvements annuels dus au fait que cer-

tains fonctionnaires avaient une seule idée en tête, quitter Lille et se faire nommer à Nice dont ils étaient originaires, créant ainsi un trouble important en termes de gestion des flux et des carrières.

C'est le premier gouvernement – pour le deuxième budget que je vous présente – qui transforme en emplois des crédits de rémunération de vacataires et de contractuels. Vous l'avez dit : sur 15 000 emplois créés, plus de 14 000 résultent de la transformation d'emplois précaires en emplois stables. Cette transformation se fait par suppression des crédits servant à payer les vacataires. C'est la meilleure garantie de la non-reconstitution de ce volant d'emplois précaires, puisqu'on supprime à la source la facilité parfois accordée à certaines administrations. Là encore, nous le disons et nous le faisons, même si certains peuvent penser que c'est insuffisant, même si d'autres peuvent être jaloux de voir fait par nous ce qu'ils auraient souhaité eux-mêmes faire, en d'autres temps.

Sur les emplois-jeunes, ne dites pas que rien n'est fait, ne dites pas que l'inquiétude persiste. Non ! Nous continuons à mettre en place ce que nous appelons les « troisièmes concours », destinés aux titulaires d'emplois-jeunes. Cela reste des concours, car nul n'a un droit à entrer dans la fonction publique. En revanche, chacun a le droit d'être formé et de se présenter à des concours.

Ces troisièmes concours sont en place, les formations suivent, qu'il s'agisse des emplois-jeunes de l'Etat, principalement de l'éducation nationale, ou des emplois-jeunes des collectivités territoriales.

Là aussi, nous avons mis en place un dispositif qui a donné tous ses fruits. Nous nous interrogeons et nous donnons des réponses à ces jeunes en quête d'avenir. Dans le même temps, nous nous efforçons de pérenniser les emplois qu'ils occupent pour que les services qu'ils rendent continuent à être rendus à l'ensemble de la population.

En ce qui concerne enfin les 35 heures, je veux bien qu'on me dise : « On aurait dû commencer par la fonction publique. » Mais que n'aurions-nous pas entendu si nous n'avions pas décidé de les appliquer d'abord à l'ensemble de l'économie !

M. Patrice Carvalho. On aurait dit que les fonctionnaires donnaient le mauvais exemple !

M. Pierre Micaux. De toute façon, c'est une catastrophe !

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Ce qu'a souhaité le Gouvernement, c'est qu'au 1^{er} janvier prochain, toute la société au travail, toute la société salariée, que ce soit dans les entreprises privées, grandes et petites, ou dans les services publics et les administrations, puisse bénéficier du passage aux 35 heures.

Nul ne doit passer à côté de ce progrès social évident, même si les conditions dans lesquelles on passe aux 35 heures ne peuvent pas, à l'évidence, être les mêmes selon qu'il s'agit d'une entreprise ou d'une administration.

On a beaucoup souligné, et je peux le comprendre, l'absence de dialogue ou la difficulté à l'établir sur ce sujet. J'aimerais simplement appeler votre attention sur le fait que les accords qui sont intervenus dans les hôpitaux et les ministères se sont multipliés si bien qu'aujourd'hui plus des deux tiers des effectifs de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique hospitalière vont passer aux 35 heures dans le cadre d'un accord signé par une majorité d'organisations syndicales. Ce que nous n'avons pas pu faire au niveau national, nous sommes en passe de le réussir, ministère par ministère, fonction publique par

fonction publique. Ce n'est pas si facile, nous ne sommes pas à l'abri de difficultés ponctuelles, mais je ne crois pas qu'on puisse parler ici de désert ou d'insuffisance dans le dialogue social.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les réponses que je souhaitais faire à vos remarques.

Un dernier mot. En tant que ministre de la réforme de l'Etat, j'accorde à ce terme et à cette mission une grande importance pour une raison simple : comme beaucoup d'entre vous, j'attache à l'Etat et à son bon fonctionnement, à la manière qu'il a de créer la solidarité dans notre société, sur notre territoire, d'affirmer l'intérêt général, une importance considérable.

Mais je sais aussi qu'il ne suffit pas de sauter sur sa chaise – pour ne pas dire sur son banc – en disant « Réforme de l'Etat ! Réforme de l'Etat ! » pour qu'elle se fasse. La réforme de l'Etat, c'est une succession de décisions, parfois ingrates, parfois difficiles à voir, parfois difficiles à expliquer à l'extérieur. Mais, parce qu'elles sont nombreuses, parce qu'elles se succèdent et qu'elles font masse, elles aboutissent à mettre l'Etat en mouvement.

De même, la réforme de l'Etat n'est pas instantanée. On ne se couche pas un soir après avoir discuté un budget, en disant « j'ai décidé la réforme de l'Etat » pour se réveiller le lendemain matin en disant « la réforme de l'Etat est faite ». La réforme de l'Etat se fait dans la durée. Et, en politique, la durée c'est ce qu'il y a parfois de plus difficile à gérer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons à une question qui sera posée par M. Pierre Micaux, pour le groupe UDF.

Vous avez la parole, monsieur Micaux.

M. Pierre Micaux. Monsieur le ministre, ma question porte sur le problème de l'inégalité entre les candidats aux fonctions politiques selon qu'ils viennent du secteur privé et de la société civile ou du secteur public ou administré.

Elle repose sur un constat sans appel : selon les statistiques issues du rapport d'activité pour l'année 2000, établi par les services de l'Assemblée nationale, les fonctionnaires représentent plus de 37 % des députés élus, soit 218 représentants pour un total de 583.

Cette situation ne serait pas, en elle-même, choquante, si elle se contentait de refléter le libre choix du suffrage. Ce qui est choquant, en revanche, c'est qu'elle résulte, pour partie au moins, des facilités et avantages dont bénéficient les fonctionnaires pour se présenter comme candidats puis, s'ils sont élus, pour exercer leurs mandats.

Il reste que ces dispositions sont réservées à certains élus locaux et qu'elles restent bien en deçà des garanties dont bénéficient les fonctionnaires placés dans la même situation. Ceux-ci, une fois élus, y compris au Parlement, sont en effet placés en détachement. Cette position statutaire leur permet de bénéficier, durant toute la durée d'exercice de leur mandat, de leurs droits à avancement et à retraite, sans compter qu'ils sont assurés de retrouver leur poste, éventuellement à un niveau hiérarchique plus élevé, compte tenu d'une ancienneté pourtant fictive.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures vous envisagez de prendre pour mettre fin à cette injustice. L'enjeu est d'importance, puisqu'il s'agit de permettre une diversification de la représentation parlementaire, pour l'ouvrir à l'ensemble des citoyens et refléter davantage la réalité socioprofessionnelle du pays, ce qui était l'objectif, au moins affiché, de la dernière réforme du cumul des mandats.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Monsieur Micaux, je vais apporter quelques éléments de réponse à votre importante question.

Les statistiques les plus récentes dont je peux disposer, c'est-à-dire au 31 décembre 1998, montrent que 185 des 2,5 millions de fonctionnaires de l'Etat bénéficient de la disposition que vous venez de décrire pour exercer des fonctions de membre du gouvernement, éventuellement même de Président de la République, de membre du Parlement français, du Parlement européen ou de membre de l'exécutif de certaines collectivités locales. Une centaine d'entre eux sont issus du ministère de l'éducation nationale, ce qui n'est d'ailleurs pas une surprise, les enseignants représentant près de la moitié des fonctionnaires de l'Etat. Ce chiffre plutôt faible, me semble-t-il, ne me paraît pas devoir entraîner des réformes qui viendraient à priver les fonctionnaires de cette disposition statutaire.

La réflexion sur l'exercice de la fonction d'élu doit être plus générale et faite à partir d'une analyse sur l'ensemble des obstacles qui peuvent empêcher un citoyen de notre pays d'accéder à des fonctions électives. Les fonctionnaires bénéficient de facilités pour exercer ces fonctions par rapport aux salariés du secteur privé. Il faut réfléchir à leur transposition au privé plutôt que de supprimer les dispositions en question.

M. Jérôme Lambert. Très bien !

M. Georges Tron. Un statut de l'élu avait été promis en 1997 !

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. – Services généraux

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre » : « I. – Services généraux ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 19 623 929 euros ;

« Titre IV : 31 095 316 euros. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 44 972 000 euros ;

« Crédits de paiement : 22 105 000 euros. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : “ ” ;

« Crédits de paiement : “ ”. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre VI.
(*Le titre VI est adopté.*)

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 76.

Après l'article 76

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 133, ainsi rédigé :

« Après l'article 76, insérer les dispositions suivantes :

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

« I. – Au premier alinéa de l'article 12 de la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire, les mots : “31 décembre 2001” sont remplacés par les mots : “31 décembre 2002”.

« II. – Aux articles 14, 31 et 42 de la même loi, l'année : “2001” est remplacée par l'année : “2002”.

« III. – L'article 2 de l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif et ainsi modifié :

« – au cinquième alinéa les mots “0,3 p. 100” sont remplacés par les mots : “0,5 p. 100” ;

« – après le sixième alinéa, il est inséré l'alinéa suivant :

« Les besoins de trésorerie du fonds de compensation de cessations progressives d'activité peuvent être couverts pour l'année 2002 par des ressources non permanentes dans la limite de 150 millions d'euros. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Cet amendement tend à reconduire pour l'année prochaine le congé de fin d'activité. Ce congé, organisé par la loi du 16 décembre 1996 et reconduit depuis, permet aux fonctionnaires et aux agents non titulaires des trois fonctions publiques d'interrompre leur carrière à cinquante-huit ans s'ils peuvent justifier de 37,5 annuités de cotisations dont vingt-cinq années de service public et dès cinquante-six ans s'ils peuvent justifier de quarante années de cotisations dont quinze années de service public. Ce dispositif permet le départ chaque année de 10 000 agents environ, dont près des deux tiers issus du ministère de l'éducation nationale. Il se substitue partiellement à la cessation progressive d'activité.

A titre d'exemple, pour l'année 2000, 52 % des agents de l'éducation nationale ayant opté pour le CFA se trouvaient déjà en cessation progressive d'activité.

Par amendement au projet de loi de finances pour 2002, le Gouvernement vous propose de reconduire le CFA, selon les mêmes modalités que les années précédentes, répondant ainsi à des interrogations émanant de tous les bancs de l'Assemblée ; plusieurs orateurs ont d'ailleurs insisté sur ce point dans leurs interventions. Cette mesure est attendue par les fonctionnaires intéressés, qui ont généralement commencé à travailler fort jeunes et remplissent ainsi largement les conditions de cotisation fixées.

Cet amendement prévoit les conditions du financement de ce dispositif aussi bien, ce qui va de soi, par les crédits inscrits dans le budget de l'Etat que par ses conséquences s'agissant des collectivités territoriales. Il vous est

proposé de fixer, pour 2002, le plafond de trésorerie, afin de garantir le financement du CFA dans la fonction publique territoriale.

Cet amendement est important car il a des conséquences très concrètes pour des fonctionnaires âgés qui ont travaillé depuis très longtemps et qui ont, dès lors, le droit de prendre leur retraite dans les conditions que je viens de vous préciser.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Tourret, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je ferai une réflexion de forme et une réflexion de fond.

Chaque année, le Gouvernement dépose un amendement de même nature. Il n'est jamais soumis à la commission et n'est remis aux parlementaires et aux rapporteurs que quelques minutes, pour ne pas dire quelques secondes, avant son examen. Cela démontre au mieux la désinvolture de l'Etat, au pire la façon dont nous sommes amenés à travailler les uns et les autres. Je le regrette d'autant plus qu'il n'y a aucune urgence.

Je souligne au passage qu'il en a été de même mardi dernier pour les amendements relatifs à la réforme des fonds spéciaux.

En ce qui concerne le fond, je suis bien évidemment favorable à cet amendement.

Monsieur le ministre, si, par hasard, vous occupez les mêmes fonctions l'an prochain, j'espère que vous saurez mettre fin à de tels errements.

M. le président. La parole est à M. Georges Tron.

M. Georges Tron. Si, d'aventure, monsieur le ministre, l'hypothèse que vient d'évoquer M. Tourret était confirmée, j'espère que M. Tourret serait à nouveau rapporteur. Cela nous permettrait d'avoir quelqu'un de choix pour exprimer ce que nous pensons. (*Sourires.*)

A mon tour, je ferai des remarques tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, je m'associe, pleinement aux propos du rapporteur. Il se trouve que nous avons connu plusieurs exemples d'amendements déposés au dernier moment dans l'hémicycle. Ce fut le cas, il y a deux jours exactement, dans le cadre de l'examen des fonds spéciaux. Le Gouvernement devrait avoir l'obligance de se souvenir que le Parlement respecte un minimum de règles à son égard et faire de même, à son tour, à l'égard du Parlement.

Sur le fond, nous sommes favorables à l'amendement n° 133, cette mesure étant, je crois, demandée par tout le monde.

Je voudrais revenir sur la réponse courtoise et, par nécessité, rapide que vous nous avez faite, monsieur le ministre. Je suis très surpris de constater que vous n'avez pas dit un mot sur les retraites. Le temps de parole imparti aux orateurs de l'opposition comme de la majorité, étant limité, je n'ai pu évoquer que très brièvement ce sujet qui est la question fondamentale. Tous les rapports du Plan, tous les rapports de la Cour des comptes le mentionnent de façon régulière : le problème des retraites dans la fonction publique sera sans doute le problème le plus important à régler par le nouveau gouvernement. Les chiffres circulent : les engagements seraient de l'ordre de 3 000 milliards de francs en 2020. On sait que c'est une question fondamentale.

Pardonnez-moi de profiter de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer pour revenir sur la question que vient de vous poser M. Micaux. Le 19 juin 1997, lors de son

discours de politique générale, le Premier ministre avait abordé deux ou trois thèmes forts, dont celui du statut de l'élu qu'il s'était alors engagé à créer.

Je faisais partie de ceux qui ont commencé à travailler sur ce sujet. Bien entendu, la question qui a été posée par Pierre Micaux a été plusieurs fois au centre de nos conversations. Sans faire preuve d'ostracisme, nous avons relevé qu'il y avait incontestablement une sur-représentativité de la fonction publique dans la représentation nationale. Il y avait d'ailleurs deux attitudes. La première consistait à se demander s'il fallait fixer des limites, notamment en se calant sur ce qui se passe à l'étranger pour les fonctionnaires qui sont élus. La seconde, et j'ai tendance à penser que c'est la vôtre – d'ailleurs, c'est aussi plutôt la mienne –, visait à faire en sorte que le privé dispose du même type d'avantages ou en tout cas des mêmes prérogatives que la fonction publique.

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Tout à fait !

M. Georges Tron. En tout cas, la discussion était ouverte.

Force est de reconnaître aujourd'hui, à la fin de cette mandature, qu'aucun statut de l'élu n'a été déposé, qu'aucune mesure phare n'a été prise dans aucun domaine, excepté quelques mesures éparées dont les dernières figurent dans le texte sur la démocratie de proximité. Je regrette très sincèrement que la question évoquée par M. Pierre Micaux n'ait pas été réglée. S'il la pose aujourd'hui, c'est précisément parce que rien n'a été fait.

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Monsieur le ministre, comme M. Tourret, je regrette qu'un amendement nous tombe du ciel à la dernière minute ! Mais je note qu'il y a actuellement 250 régimes spéciaux dans la fonction publique. Excusez du peu !

Je conclurai par une pointe d'humour, si vous le permettez : la France compte quelque 300 fromages d'appellation d'origine, la fonction publique 1 300 ! Eh bien, merci, continuez ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Patrice Carvalho.

M. Patrice Carvalho. Le groupe communiste votera bien entendu cet amendement. Comme l'a indiqué M. Tourret, cet amendement a été déposé à la dernière minute. Pourquoi ? Précisément pour éviter qu'un vrai débat s'instaure sur cette question.

Alors que les élections approchent, la droite semble être plutôt favorable à la pérennisation du système, ce qui n'est pourtant pas dans sa nature.

M. Georges Tron. C'est nous qui l'avons instauré !

M. Patrice Carvalho. On gagnerait à ce qu'un vrai débat soit engagé ici sur cette question, d'autant que c'est maintenant qu'il faut préparer l'avenir.

La réponse qu'a faite M. le ministre sur les 35 heures m'inquiète. Heureusement que le Gouvernement n'a pas appliqué la réduction du temps de travail d'abord dans la fonction publique. Nous aurions donné un piètre exemple au patronat fervent opposant à cette disposition.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Monsieur le président, je souhaite répondre brièvement aux orateurs qui viennent de s'exprimer.

On peut toujours rêver que les textes soient disponibles plus tôt, mais on ne peut pas prétendre que cet amendement a été déposé il y a quelques minutes. L'Assemblée nationale travaille fort bien, et cet amendement a été imprimé le 9 novembre 2001. Certes, nous sommes le

16 novembre, c'est-à-dire que quelques jours seulement ont passé, mais le laps de temps qui s'est écoulé entre son impression et son examen est beaucoup plus long que pour d'autres amendements déposés par le Gouvernement ou par certains membres du Parlement.

M. Georges Tron. Et la commission !

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. J'ajoute que j'ai précisé, devant la commission que connaît bien M. Tourret, que je proposerais la reconduction du CFA, comme cela m'était demandé par plusieurs membres de la commission. Il n'y a donc pas la moindre surprise quant au dépôt ni au contenu de cet amendement.

Certains orateurs m'ont interrogé sur la pérennisation du dispositif ainsi que sur le système des retraites.

Si nous ne parlons pas de pérennisation dans ce domaine c'est parce que la question doit être posée non pour l'ensemble des retraites de la fonction publique, mais pour l'ensemble des retraites de la société.

Monsieur Micaux, vous mélangez les régimes spéciaux avec les fromages.

M. Pierre Micaux. Volontairement !

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Oui, mais il est des assimilations dont il vaut mieux se méfier, car certains ont parfois dérapé sur les questions d'odeur.

M. Pierre Micaux. Parfois, ça pue !

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Monsieur Tron, je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on règlera le problème des retraites des Français en quelque sorte « en punissant les fonctionnaires ».

M. Georges Tron. Moi non plus !

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Au contraire, je suis de ceux qui considèrent qu'on ne doit pas séparer la manière d'assurer la pérennisation, dans la solidarité, des retraites des fonctionnaires de celle dont on doit assurer la pérennisation, dans la solidarité, des retraites de l'ensemble des Français.

M. Georges Tron. Je suis d'accord.

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. C'est un seul et même problème.

C'est dans ce cadre-là que les réflexions sont actuellement menées par le corps auquel vous avez fait allusion et qui travaille de manière très efficace, très précise...

M. Georges Tron. Oui, mais il faut prendre des décisions !

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. ... et que les gouvernements et les majorités quels qu'ils soient auront à donner des réponses.

Je ne suis pas sûr que, sur le fond, les principes auxquels les uns et les autres sont attachés soient véritablement de même nature.

M. Georges Tron. Je suis sûr de l'inverse !

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, je vous donne la parole pour une très courte intervention, par courtoisie républicaine.

M. Alain Tourret, rapporteur pour avis. Justement, je serai courtis avec M. le ministre ! C'est effectivement le 9 novembre que l'amendement a été déposé, mais après la réunion de la commission.

Monsieur le ministre, vous avez oublié de répondre quant aux pouvoirs des rapporteurs pour avis d'opérer des contrôles sur place et sur pièces. Je souhaiterais connaître votre avis sur l'amendement, voté à l'unanimité par la commission des lois et appuyé très fortement par son pré-

sident, et qui sera discuté lundi prochain ici même. Je ne sais pas si vous serez présent. Il me semble fondamental de connaître l'avis du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur l'extension des pouvoirs des rapporteurs pour avis, ainsi que nous l'avons demandé et voté à l'unanimité.

M. le président. Monsieur le ministre, puisque vous y êtes contraint, je vous donne la parole.

M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. J'ai cru comprendre que le dispositif qui a été adopté à l'unanimité par la commission des lois faisait débat au sein du Parlement. S'il est une chose que le Gouvernement doit au Parlement, c'est de respecter la manière dont le Parlement lui-même débat de dispositions nouvelles qui le concernent.

M. Georges Tron. En déposant des amendements en commission des finances avant !

M. Alain Turret, *rapporteur pour avis.* Voilà une façon de botter en touche assez étonnante !

M. le président. C'est l'expérience parlementaire du ministre ! (*Sourires.*)

Je mets aux voix l'amendement n° 133.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

INDUSTRIE, POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à l'industrie, concernant l'industrie, La Poste et les télécommunications.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

M. Michel Destot, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.* Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, mes chers collègues, ce dernier budget de la législature est pour nous l'occasion de tirer le bilan de ces quatre années et demi.

C'est, disons-le, un bon bilan, et même un très bon bilan,...

M. Christian Pierret, *secrétaire d'Etat à l'industrie.* Merci !

M. Michel Destot, *rapporteur spécial pour l'industrie.* ... animé par une bonne politique dans un contexte marqué par la mondialisation des marchés. Vous vous avez su, monsieur le secrétaire d'Etat, soutenir la recherche et l'innovation ; vous avez su aussi rénover la politique énergétique de notre pays.

En 2000, dernier exercice plein, la demande intérieure a bien résisté. La croissance industrielle est restée vive et les créations d'emplois n'ont jamais été aussi nombreuses depuis 1974. Pour 2001, l'année n'est pas finie ; nous avons dû évidemment noter un léger fléchissement de ces tendances, mais aussi l'excellente résistance de la France, en particulier face à ses partenaires de la zone euro. Et s'il n'est pas possible d'avoir une prévision très précise de l'évolution de la situation économique depuis le 11 septembre, force est néanmoins d'admettre que nos capacités de production restent élevées, preuve que les dividendes de la croissance ont bien été engrangés par notre pays.

C'est dans cette perspective qu'il faut analyser les crédits de l'industrie dans le présent projet de loi de finances. Malgré une baisse de 3,49 % à structure constante par rapport à 2001, votre budget permet d'assurer la poursuite des objectifs prioritaires du secrétaire d'Etat ; il permet de préparer l'avenir grâce à l'accroissement de la capacité d'innovation et de formation ; il permet de mettre en œuvre une politique énergétique que je qualifierais de plurielle parce qu'équilibrée, diversifiée et transparente ; il permet enfin d'accompagner les mutations industrielles, à travers notamment un renforcement très significatif du financement de « l'après-mines ».

Au total, les crédits de votre secrétariat d'Etat s'élèveront en 2002 à 1,9 milliard d'euros en dépenses ordinaires et crédits de paiement, soit une baisse de 4,39 % par rapport à l'an dernier, et à 752,2 millions d'euros en autorisations de programme, en baisse de 0,95 % par rapport à 2001.

Permettez-moi maintenant d'aborder les orientations principales de ce budget en évoquant quelques points à mes yeux essentiels.

Je commencerai par le chapitre de l'innovation, auquel j'attache, vous le savez, beaucoup d'importance. Car l'innovation, nous le savons bien, est au cœur du développement industriel : c'est elle qui tire en effet la croissance vers le haut et elle agit positivement sur le niveau général de l'emploi. En d'autres termes, elle contribue tout à la fois à rendre la croissance performante, à enrichir en emplois notre industrie, et de façon durable et intelligente en ce qu'elle permet de répondre aux besoins émergents de notre société.

L'innovation a aussi, au-delà de la seule exigence de croissance économique, une dimension sociale. Bref, elle pousse à la société de l'intelligence, à laquelle nous sommes très nombreux ici à adhérer. Qui peut nier que c'est là un enjeu essentiel pour notre pays, dont le succès dépendra non seulement d'une politique active de réforme, mais aussi et surtout d'une évolution sensible de la culture entrepreneuriale de notre pays ? C'est en tout cas dans cette perspective, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez travaillé en préparant votre budget pour 2002.

Ainsi, la capacité d'intervention en faveur du développement et de l'innovation dans les PME-PMI est maintenue à hauteur de 238 millions d'euros en autorisations de programme, dont 122 millions pour l'ANVAR. Autant dire qu'en cette période d'incertitude économique liée aux récents événements internationaux, les projets porteurs d'avenir des PME innovantes n'ont pas ralenti ; bien au contraire, ils continuent à se développer à un rythme soutenu. Mais si les bons résultats enregistrés dans ce domaine sont encourageants, le soutien à l'innovation ne doit pas pour autant être relâché. Si le chemin parcouru depuis 1997 est éloquent, avec le rapport Guillaume, aujourd'hui appliqué, on peut le dire, à peu près à 90 %, les assises de l'innovation, les spectaculaires succès enregistrés dans le domaine notamment de l'ingénierie financière, l'aide aux PME-PMI – en particulier les actions d'encouragements à la création des PME-PMI par le biais du fonds d'industrialisation – et aux diverses *start-up*, il nous reste encore une petite marge de progression. A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi d'attirer votre attention sur trois points.

Le premier a trait au crédit d'impôt-recherche. Depuis sa création en 1982, à l'initiative du ministre Curien, tout le monde n'a pu que s'en féliciter. Mais lorsqu'on en fait un bilan, on s'aperçoit qu'il va pour moitié aux

PME-PMI et pour moitié aux grandes industries. Or le crédit d'impôt-recherche, à l'origine, visait essentiellement les PME-PMI. Il faudrait revenir un peu aux sources et pousser le *booster* en direction des plus petites entreprises, dont on sait le rôle qu'elles jouent en matière de recherche, mais aussi d'innovation, afin de leur permettre de mieux en profiter. Or les critères retenus, notamment par l'ANVAR, mettent surtout la recherche en avant. Peut-être devrions-nous songer à les élargir afin de déboucher sur un véritable crédit d'impôt-innovation.

M. François Brottes, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour La Poste et les télécommunications. Bonne idée !

M. Michel Destot, rapporteur spécial pour l'industrie. Deuxième point, l'innovation ne peut être efficacement encouragée, me semble-t-il, qu'au plus près du terrain. J'évoquais à l'instant les besoins émergents de la société ; or nous savons que l'appréhension de ces besoins exige une bonne connaissance du terrain, ce qui suppose des encouragements décentralisés qui s'inscrivent au plus près des initiatives. Il nous faut également éviter le saupoudrage des aides. Nous devons avoir le courage d'identifier les environnements de taille critique afin de cibler le plus efficacement possible ces aides et ces concours.

Troisième remarque, nous devons être en mesure de nous battre pour un véritable espace européen de l'innovation. Dans un peu plus d'un an, la France présidera Eurêka pour la période 2003-2004. Ce sera pour nous l'occasion de proposer à nos partenaires européens la création d'un véritable espace de l'innovation. Nous en avons quelques exemples, malheureusement trop rares, tel celui, pardonnez-moi, de Grenoble avec le grand projet MINATEC – Micro et nano-technologie...

M. François Brottes, rapporteur pour avis pour La Poste et les télécommunications. Très bon exemple !

M. Michel Destot, rapporteur spécial pour l'industrie. ... qui représente un investissement de plus d'1 milliard de francs. Encore faut-il que ces exemples ne restent pas isolés et qu'ils puissent se multiplier à l'échelle de l'espace européen tout entier, et qu'ils ne concernent pas seulement les grands organismes de recherche ou les grandes sociétés, mais également les plus petites entreprises.

Venons-en maintenant à la politique énergétique. Nous l'avons largement abordée à l'occasion des dernières journées parlementaires de l'énergie qui se sont tenues le mois dernier. Disons que les esprits évoluent. Tout le monde, du moins tous ceux qui entendent véritablement se battre pour une véritable politique énergétique savent qu'elle doit reposer sur trois piliers : un pilier social, l'accès de tous à l'énergie, pas seulement dans notre pays mais aussi dans les pays du Sud où les besoins sont encore énormes ; un pilier économique, sachant qu'on ne saurait poursuivre un développement économique sans garantir la satisfaction énergétique correspondante ; un pilier du développement durable enfin, avec la protection de l'environnement et la lutte contre l'effet de serre. C'est maintenant devenu un aspect essentiel et c'est là-dessus que vous entendez développer une politique énergétique que je qualifierai de plurielle, car basée sur la diversification énergétique et la maîtrise de l'énergie.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Belle image !

M. Michel Destot, rapporteur spécial pour l'industrie. Autant dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous devons poursuivre, comme vous l'avez indiqué, le développement des énergies renouvelables en visant l'objectif européen des 12 % de consommation énergétique totale de l'Union, ce qui, pour la France, suppose de pousser les

feux à près de 9 %, hors grande hydraulique. Nous sommes encore loin du compte, puisque la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique français tourne autour de 2 %.

Ce qui veut dire que le soutien à l'ADEME reste indispensable et que la tutelle industrielle est plus nécessaire que jamais, si la perspective est, elle aussi, industrielle dans ce domaine.

J'en viens au gaz.

S'il est vain d'opposer une énergie à une autre, il est indispensable de donner toutes ses chances au gaz, énergie fossile moins polluante que le pétrole, mieux répartie géographiquement et qui connaît aujourd'hui de nombreuses applications industrielles – les véhicules au gaz, la cogénération, les turbines à gaz à cycle combiné.

Mais pour que cette politique soit plus offensive et plus ambitieuse, il faut avancer plus vite sur deux questions.

D'abord, la directive gaz doit être le plus rapidement possible transposée dans notre droit, pour ne pas handicaper le développement de notre opérateur national, même si Gaz de France a déjà largement anticipé sur l'europanisation de ses règles du jeu et de son organisation interne. Mais si vous ne voulez pas vous transformer, monsieur le secrétaire d'Etat, en VRP national de luxe pour défendre, comme vous l'avez fait à Perpignan, avec talent et brio, les intérêts français en matière de gaz, en partenariat avec l'Espagne – demain ce sera avec l'Italie et d'autres partenaires, notamment les Allemands –, il faut clarifier les choses en légiférant le plus vite possible.

Ensuite, il faut ouvrir le capital de GDF, dans de bonnes conditions, car la situation n'est pas la même que pour EDF. Cette dernière entreprise a les capacités, par sa taille, de résister au marché et d'être offensif sur le plan mondial et européen. Il n'en est pas de même pour GDF, qui est plus fragile, et qui doit pouvoir bénéficier d'une meilleure assise production-transport-distribution et d'une politique d'investissements en France et à l'étranger plus ambitieuse. Il lui faut les moyens de cette ambition.

Je terminerai ce rapide regard sur la politique énergétique, avec le nucléaire.

Dans l'offre énergétique plurielle vers laquelle nous devons tendre, le nucléaire doit conserver une place importante. Que, dans un futur proche, la production massive d'électricité puisse être totalement assurée par d'autres sources d'énergie n'est pas concevable. Dans le domaine du nucléaire, comme ailleurs, refusons les tentations de sanctification ou de diabolisation. De toute évidence, pour des pays comme la France, dépourvus de ressources énergétiques propres, le nucléaire reste une source d'énergie incontournable...

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Très bien !

M. Michel Destot, rapporteur spécial. ... si l'on veut, d'une part, garantir une moindre vulnérabilité de nos économies aux variations des cours du pétrole et, d'autre part, respecter nos engagements internationaux de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Il vaudrait mieux dire qu'à terme, on réduira la part du nucléaire en France plutôt que de le condamner dès aujourd'hui en lui interdisant les voies du retraitement, du stockage et de l'élimination des déchets. Il faut dire que c'est un tout. Le cycle du combustible doit être respecté, ...

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Parfait !

M. Michel Destot, rapporteur spécial. ... sinon il n'y a pas de combustible nucléaire, ni de filières industrielles, autant le dire clairement.

Je tiens ici à saluer le succès de la réorganisation du secteur nucléaire auquel le Gouvernement a largement contribué. L'année 2001 aura été marquée par la naissance d'un pôle français du nucléaire et de la connectique de taille mondiale, baptisé AREVA, regroupant CEA-industrie, Framatome et COGEMA.

Dans le budget pour 2002, le CEA bénéficie d'une subvention budgétaire globale de 926 millions d'euros consolidant l'effort budgétaire intervenu en 2001. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat ! Nous devrions aboutir bientôt, ne levons pas le pied et ne négotons pas sur les quelques dizaine de millions de francs nécessaires pour boucler la boucle. Je crois savoir d'ailleurs que la direction du CEA s'est rapprochée de vos services.

Je traiterai à présent de l'amélioration de l'environnement des entreprises.

Le projet de loi de finances apporte un concours qualitatif et quantitatif aux besoins des entreprises, en soutenant un important effort en faveur des écoles d'ingénieurs relevant du secrétariat d'Etat à l'industrie. Supélec voit ainsi sa subvention augmenter de 12,5 % dans le cadre du plan dit « 440 ». Dans le même temps, les bourses dans les écoles supérieures des mines connaîtront une progression de 85 000 euros. Cela correspond aux demandes que nous avons formulées et je veux ici, au nom de la représentation nationale, vous en remercier, monsieur le secrétaire d'Etat.

Le domaine des normes et de la qualité ainsi que la politique de propriété intellectuelle reçoivent également l'attention qu'ils méritent. Le brevet constitue, en effet, un outil stratégique indispensable pour protéger et valoriser l'innovation et la recherche. Il est donc essentiel que la France et l'Union européenne poursuivent leurs efforts dans le cadre d'une véritable politique de propriété industrielle. La prochaine création d'un brevet communautaire avant la fin de l'année 2001, conformément à la volonté des gouvernements lors du Conseil européen de Lisbonne, va dans le bon sens. Il mérite d'être soutenu, amplifié et conclu.

Mon dernier point portera sur l'accompagnement des mutations industrielles et le respect des engagements de l'Etat.

Les crédits de l'industrie financent les engagements pris par l'Etat au cours des années passées pour soutenir la reconversion ou l'extension de certaines activités industrielles. En effet, en matière de restructuration industrielle, la capacité d'intervention est portée à 43,46 millions d'euros en autorisations de programme, soit une progression de 9,19 % au profit des actions de restructuration industrielle hors CIRI et du fonds d'industrialisation des bassins miniers.

Je sais que des discussions sont en cours entre le Gouvernement et la région Nord - Pas-de-Calais notamment. C'est une réponse positive que mes collègues sauront entendre, dans le débat que nous aurons tout à l'heure.

En conclusion, mes chers collègues, il s'agit d'un bon budget qui s'appuie sur un très bon bilan – vous saisissez la nuance, monsieur le secrétaire d'Etat – de plus de quatre ans, car il permet aux entreprises françaises de s'adapter aux mutations profondes et aux nouveaux défis auxquels elles doivent désormais faire face.

La commission des finances ayant adopté les crédits du budget de l'industrie à l'unanimité, je vous invite, mes chers collègues à faire de même, ici, en séance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

M. Claude Billard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne vous cacherai pas la déception qui a été la mienne en analysant les crédits de l'industrie pour 2002, ni la difficulté que j'aurai à vous en présenter les trop rares aspects positifs.

En effet, on aurait pu attendre du dernier budget de la législature qu'il se donne les moyens de maintenir les priorités affichées par le Gouvernement et qu'il poursuive et amplifie les efforts entrepris dans ce domaine depuis quatre ans.

Ce n'est malheureusement pas le cas. Cela aurait pourtant été d'autant plus nécessaire que, dans le contexte de ralentissement de la croissance que nous connaissons, il aurait justement fallu prendre des mesures fortes pour faire face à une situation empreinte de morosité.

Le ralentissement de l'activité économique se fait très nettement sentir. Outre les restructurations dans les télécommunications, plusieurs secteurs industriels, dès la rentrée, ont réduit leurs perspectives de croissance en matière d'investissement et d'emploi dans la crainte de subir les conséquences de la crise qui s'amplifie aux Etat-Unis. La remontée du chômage depuis le mois de juillet souligne l'urgence de prendre des mesures fortes favorisant la création d'emploi et de faire pièce à la scandaleuse campagne du MEDEF visant à empêcher la prochaine adoption de la loi de modernisation sociale.

Vous me répondrez peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce n'est pas là le champ d'intervention du secrétariat d'Etat à l'industrie, qui agit en amont sur la formation et l'innovation, et en aval pour réparer économiquement et socialement les dégâts causés par le patronat. Et c'est là que le bât blesse, puisque le périmètre d'intervention de votre ministère ne vous permet pas de mener une véritable politique industrielle.

Je sais que la notion peut vous paraître ringarde et correspondre aux préoccupations des années 80, et que vous préférez parler d'accompagner des stratégies industrielles par secteur et d'assurer leur cohérence. C'est le fond du problème.

Cette conception souligne l'abdication d'une volonté politique de marquer une présence forte et cohérente de l'action publique pour favoriser l'intérêt général. Votre politique industrielle est trop conçue comme un simple appui stratégique aux entreprises et elle est pilotée, en dernière instance, par les objectifs que celles-ci se fixent.

Encore que cette politique soit loin de leur donner satisfaction, si l'on en croit une récente étude du groupement des fédérations industrielles qui s'inquiète de la désindustrialisation de notre pays et de la faiblesse du soutien de l'Etat en matière d'innovation, de recherche et développement.

Avoir une véritable politique industrielle devrait être, au contraire, une spécificité et une originalité de la gauche au Gouvernement.

Cette absence de grand dessein dans le domaine industriel est perceptible dans les deux volets principaux de l'activité de votre ministère : d'une part, tout ce qui a trait à l'innovation, à la recherche et au développement et, d'autre part, ce qu'il est convenu d'appeler « l'accompagnement des mutations industrielles », c'est-à-dire, plus prosaïquement, la gestion économique et sociale de la désindustrialisation dans certains secteurs, en particulier le secteur minier. Le Gouvernement joue ainsi un rôle de « pompier social » pour panser les plaies.

La gestion du dossier Moulinex, sujet on ne peut plus d'actualité, est à cet égard révélatrice de l'action gouvernementale en la matière.

Le problème principal de Moulinex est celui d'un groupe qui n'a pas assez eu recours à l'innovation pour créer une gamme de nouveaux produits. Placés maintenant devant l'incurie de ses dirigeants, la puissance publique, le ministère de l'emploi et de la solidarité et votre ministère en sont réduits à gérer au mieux un plan social et à amorcer la réindustrialisation de la région Basse-Normandie en disposant pour le tout de un milliard de francs, alors que les organisations syndicales et des élus concernés avaient évolué à environ 400 millions ce qu'il aurait été nécessaire d'exiger des banques pour permettre une poursuite de l'activité.

La principale action de votre ministère va consister à envisager des efforts de réindustrialisation qui prendront essentiellement la forme d'incitations financières pour les entreprises acceptant de s'installer dans les bassins d'emplois concernés et disposées à reprendre des salariés de Moulinex.

Dans l'immédiat, vous lancez une procédure d'appel d'offres pour recruter une société de reconversion qui sera chargée de mener une expertise.

Où trouve-t-on trace, dans tout cela, d'un volontarisme politique, d'une présence forte et cohérente de l'action publique, d'une ambition globale de stratégies industrielles ?

Ces remarques et ces réserves préliminaires faites, je voudrais noter que, cette année encore, c'est le manque d'ambition qui caractérise l'intervention de l'Etat dans le domaine industriel. Cependant, dans le cadre très limité, trop limité, de vos crédits, tout n'est pas négatif, évidemment, dans ce budget.

Hors crédits affectés aux secteurs de La Poste et des télécommunications, et à périmètre constant, les dotations budgétaires allouées à l'industrie pour 2002 s'élèvent à 2 008,62 millions d'euros, soit un recul de 3,6 %. Vous estimez, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce recul ne vous empêche pas de financer un certain nombre de priorités et qu'il s'explique en grande partie par l'évolution négative des dotations budgétaires consacrées à la construction navale et par une sous-consommation de certains crédits. C'est être lucide et modeste, et ce n'est pas faux.

En effet, un certain nombre de mesures nouvelles apparaissent, correspondant à plus de 33 millions d'euros en dépenses ordinaires et crédits de paiement et répondant à quatre priorités : la formation, l'innovation, l'accompagnement des restructurations industrielles – dont j'ai dit à l'instant tout le bien que j'en pensais – et la sécurité, notamment dans le secteur minier. Je relèverai, en outre, votre louable initiative pour identifier les crédits des DIRE.

Pour améliorer l'environnement des entreprises, un important effort sera accompli pour la formation, puisque les écoles nationales supérieures des mines verront une progression de 3,5 % de leurs moyens de fonctionnement, tandis que les crédits visant à renforcer leur capacité d'investissement augmentent de 10 %. La subvention pour l'Ecole supérieure d'électricité augmentera, quant à elle, de 12,5 % dans le cadre du plan annoncé lors du comité interministériel pour la société de l'information.

En matière de soutien à l'innovation et au développement industriel local, ce sont les nouvelles technologies de l'information, de la communication et les biotechnologies qui font tout particulièrement l'objet de vos soins. Ainsi les capacités d'engagement de l'ANVAR sont-

elles accrues tandis que vous prévoyez d'assouplir le régime d'aides aux PMI et entreprises médianes et de développer la procédure « Atout ».

Les actions de restructuration industrielle, qui concernent essentiellement la reconversion des bassins miniers et sidérurgiques, auront des moyens d'intervention en hausse de 3,7 % en autorisations de programme, répartis entre le fonds d'industrialisation des bassins miniers et le comité de pilotage de l'industrie. Cet effort est à souligner quand on sait le rôle important joué par le FIBM en matière d'implantation industrielle sur les anciens sites miniers et de création de centres de transfert de technologie ou de soutien à des programmes de formation initiale et continue.

Enfin, concernant l'effort particulier consenti à « l'après-mines », notamment à la sécurité, je voudrais tout d'abord relever que les crédits de paiement consacrés à la sécurité dans les mines doublent, ce qui est une bonne chose, que ces moyens seront affectés à un soutien aux organismes de veille, à des travaux de mise en sécurité des sites et qu'ils rendent possible le versement d'une nouvelle dotation d'indemnisation des dommages miniers.

Cependant, vous n'ignorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un certain nombre de problèmes ne sont pas, ou sont mal réglés.

En premier lieu, il faudrait renforcer les moyens administratifs démocratiques destinés à prévenir et à réparer les affaissements en accélérant la mise en place de l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers, qui avait été prévue par la loi du 30 mars 1999 mais qui, à ce jour, n'est toujours pas installée. Cette loi n'est d'ailleurs pas davantage respectée en matière d'indemnisation puisque de nombreuses victimes de ces affaissements sont scandalisées par la sous-estimation des indemnisations d'expropriation qui leur sont proposées.

Enfin, il conviendrait que les dotations d'indemnisation soient plus équitablement réparties et, surtout, attribuées en priorité aux communes sinistrées.

En ce qui concerne la politique énergétique, comme vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, je regrette depuis plusieurs années ses ambiguïtés et surtout l'absence de décision concernant le lancement du réacteur du futur.

Certes, ce budget conforte la politique énergétique dans ses grandes orientations, notamment dans le secteur nucléaire. A cet égard, la création d'AREVA, évoquée par mon collègue Destot, a été l'événement marquant de l'année 2001 mais je ne suis pas convaincu, là encore, que ce regroupement ait été motivé par un véritable projet industriel et j'ai quelques craintes quant à l'évolution de l'emploi dans certaines filiales du groupe et au projet d'introduction en bourse de sa filiale connectique.

Le Commissariat à l'énergie atomique bénéficiera, quant à lui, d'une subvention de 923,6 millions d'euros qui consolidera l'effort budgétaire de 2001. Le contrat pluriannuel conclu avec l'Etat permettra certainement de réaliser des progrès sur l'aval du cycle nucléaire. Cet objectif explique aussi qu'un soutien accru soit accordé à l'Agence nationale des déchets radioactifs – ANDRA – dont les crédits augmenteront de 20,3 %.

Enfin, la subvention à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – ADEME – sera consolidée en autorisations de programme tandis qu'une baisse de 60 % de ses crédits de paiement est prévue, conséquence de sa mauvaise gestion.

Je voudrais, pour conclure, vous faire part de mes inquiétudes et de mes critiques sur les orientations prises, avec l'aval du Gouvernement, par EDF et GDF, qui me paraissent ne s'expliquer que par l'espoir qu'ont ces deux entreprises d'un éventuel, probable, changement de statut.

En effet, après la privatisation partielle de France Télécom, pourtant initialement exclue par le Premier ministre, et les évolutions de statut souhaitées pour GDF, quels enseignements faut-il tirer de la stratégie internationale d'EDF, notamment après ses aventures italiennes ? Si notre entreprise publique peut participer aussi allègrement au grand bal des OPA, des fusions et des acquisitions, c'est bien, je le crains, parce que, d'une certaine façon, elle nourrit l'espoir de voir son statut évoluer.

Le choix du ministère des finances de confier à la banque conseil Goldman-Sachs une étude sur la valorisation de l'entreprise publique pourrait constituer un indice supplémentaire en ce sens.

En conclusion, et sous le bénéfice de ces observations, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de l'industrie pour 2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour La Poste et les télécommunications.

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour La Poste et les télécommunications. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour l'exhaustivité et la densité des réponses que vous avez bien voulu nous adresser et qui servent de piliers au rapport que j'ai l'honneur de vous présenter.

Le périmètre budgétaire qui nous intéresse comprend, vous le savez, les moyens qui sont affectés au Groupe des écoles des télécommunications et à l'Ecole nationale des télécommunications, les crédits de fonctionnement et d'investissement de l'Agence nationale des fréquences radioélectriques, les subventions de l'Etat à divers organismes, la participation au fonctionnement d'organisations internationales et les moyens d'une nouveauté, le médiateur postal que vous avez très justement décidé de créer en 2002.

Permettez-moi tout d'abord une approche générale en quelques chiffres.

Globalement, la totalité de nos crédits atteint 438 060 000 euros, soit une augmentation de 2,21 %. Je note qu'il s'agit d'un effort louable qui se situe dans une continuité, puisque l'augmentation était de 1,06 % en 2001 et de 4,16 % en 2000. Plus particulièrement, si nous prenons les crédits de l'ART pour 2002, ils atteignent 16,150 millions d'euros, soit une augmentation de 4,91 %. Ils couvrent la rémunération du personnel, en hausse de 7,1 %, et les indemnités et allocations diverses qui, elles, progressent de 7,3 %.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne serez pas surpris que, comme les années passées, je considère que la part des indemnités et allocations diverses demeure trop élevée, puisqu'elle atteint quelque 50 % des rémunérations – mais je note que cela n'est pas propre à l'ART. Les dépenses de fonctionnement, elles, évoluent correctement, de 2,21 %.

En ce qui concerne le financement de l'Agence nationale des fréquences radioélectriques, la subvention de fonctionnement est en augmentation de 3,11 %. Cela est dû à titre principal aux revalorisations des rémunérations

et à la création de six postes en Guadeloupe. Je suis heureux de faire remarquer à notre assemblée que les ressources propres de cette agence sont en augmentation de 31,2 %.

Le Groupe des écoles des télécommunications est un établissement public qui se compose de l'Ecole nationale supérieure de télécommunications localisée à Paris, de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Bretagne, implantée à Brest, à Lannion et à Rennes, et, enfin, de l'Institut national des télécommunications qui a son siège à Evry. Ce Groupe des écoles des télécommunications perçoit, pour 80 % de ses ressources, une aide de l'Etat, soit plus de 89 millions d'euros pour 2002 : cette enveloppe est en augmentation de 13,47 %. Je veux rappeler que, en 2001, elle avait progressé de 4,04 % et, en 2000, de 7,62 %. La différence entre 2001 et 2002 s'explique aussi par la revalorisation du point de la fonction publique et, bien sûr, par l'augmentation des moyens alloués.

Les crédits des offices des postes et télécommunications des territoires d'outre-mer sont marqués, en 2002, par une stabilité par rapport à 2001. Ils financent plus particulièrement une mission permanente en Nouvelle-Calédonie, ainsi que deux cellules localisées en Polynésie et à Mayotte. En 2000 et 1999, les financements de ces offices avaient progressé très fortement.

Après ces données générales de caractère budgétaire sur le secteur postes et télécommunications, permettez-moi de faire quelques rapides commentaires, et d'abord à propos de La Poste. Cet établissement public, qui développe trois métiers – courrier, colis et logistique, services financiers –, a fait de très importants efforts d'adaptation et d'innovation, dont les résultats dépendent en grande partie de la conjoncture économique. En tout cas, je suis heureux, comme nombre de mes collègues, de constater qu'elle n'a pas augmenté ses tarifs de base depuis 1997 et qu'elle a dû embaucher quelque 4 000 agents supplémentaires. N'oublions pas qu'elle répond présente auprès de deux millions de titulaires de revenus sociaux. Elle a conservé une implantation territoriale remarquable et exceptionnelle grâce à quelque 17 000 points de contact. A ce sujet, une polémique estivale s'est élevée à la suite de fermetures de bureaux ou de réductions d'horaires d'ouverture. Je voudrais rappeler l'existence des commissions départementales de présence postale territoriale qui, pour des raisons diverses, ne sont pas toujours utilisées par les parties prenantes comme lieux de concertation, pourtant utiles. Je souhaiterais donc que, avant de s'exprimer de manière très médiatique et très contestataire – c'est-à-dire, parfois très contestable –, nos collègues élus sollicitent davantage ces commissions, et que les usagers les imitent.

Mon deuxième commentaire concerne la procédure contractuelle de La Poste. En règle générale, il est important que la déconcentration fonctionne de manière très active. Ainsi, un dialogue sociétal doit favoriser l'implantation des maisons de service public, la polyvalence des agents et, lorsque cela est possible, leur redéploiement. Autant de solutions à inventorier. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez eu parfaitement raison d'adopter une démarche déconcentrée et de rédiger une nouvelle circulaire sur les agences postales communales. Elle sera incontestablement la bienvenue.

L'endettement de La Poste demeure élevé, puisqu'il atteint quelque 2,522 milliards d'euros. J'en profite pour rappeler ici, comme je l'ai fait dans mon rapport, que La Poste supporte des charges indues. Ces charges sont connues, mais il est important de rappeler leur nature et

leur importance à ceux qui, lors de débats publics, contestent le bon fonctionnement de La Poste en arguant de certains de ses déficits.

Ainsi, le transport de la presse, qui représente 434 millions d'euros, soit 2,8 milliards de francs, est à la charge de La Poste. Et l'obligation de la présence postale, que ce soit dans le secteur rural ou dans le secteur urbain, a un prix.

Une nouvelle politique immobilière, un développement de l'activité financière, un investissement dans la concurrence, sont autant d'orientations bienfaitrices. A ce sujet, le regroupement de tous les services financiers dans une filiale spécifique me semble devoir figurer dans le prochain contrat de plan. Cela permettrait de distribuer toute une gamme de produits et d'étendre, entre autres, l'activité assurances.

L'achèvement de la mise en place d'une comptabilité analytique devrait aussi aider l'entreprise.

Mais le plus important demeure le régime juridique des activités de La Poste. Nous sommes heureux de saluer la position que vous avez défendue, monsieur le secrétaire d'Etat, lors du Conseil européen télécommunications du 15 octobre 2001. Ces positions défendues et partagées sont connues : le refus du « tout libéral » dans le secteur postal, le refus de la libéralisation totale et immédiate de tous les services nouveaux, l'ouverture progressive et maîtrisée de certains services à la concurrence.

Il est prévu que, en 2003, le secteur qui pourra être réservé en monopole à La Poste couvrira tous les courriers d'un poids égal ou inférieur à 100 grammes. Ce poids serait porté à 50 grammes en 2006. Nous devons veiller à ce que le périmètre des activités réservées conserve une certaine dimension, et cela de manière durable.

A celles et à ceux qui plaident le libéralisme total, je voudrais très librement, sans polémique, rappeler le cas de la Suède dont le marché postal s'est ouvert depuis 1990. On constate que des zones de prix ont été établies pour le courrier des entreprises, que le prix du timbre a augmenté de 72 % et que les colis ne sont livrés au domicile des particuliers que si ceux-ci acquittent une taxe supplémentaire d'environ 15 francs par objet.

M. François Brottes, rapporteur pour avis. Il faut le dire !

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial. La défense d'un périmètre réservé ne saurait nous faire oublier la nécessité de lutter contre la précarité et pour la qualité du service public. C'est d'ailleurs sa raison d'être.

En matière de télécommunications, les turbulences spéculatives, dangereuses et pour l'emploi et pour les entreprises, nous invitent à respecter des orientations fondatrices. Ainsi, la recherche, l'innovation et le développement sont d'une grande importance : de ce point de vue, la mise en place du réseau national de recherche en télécommunications demeure une excellente initiative.

D'autre part, la société d'information doit être au service de l'égalité, notamment de l'égalité d'accès à ses services, que ce soit sur le plan géographique ou financier. Je souhaite, tout comme vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un travail de concertation et d'information permette à la communauté nationale de s'emparer du dispositif prévu dans le projet de loi sur la société d'information. Différentes structures de rencontres entre les élus et la haute fonction publique existent : je me plais à rappeler que l'Institut des villes, que je préside, peut être, à Paris comme dans les régions, un excellent lieu d'échanges approfondis et objectifs.

Enfin, il faut que l'Etat garantisse la loyauté de la concurrence, la responsabilité des opérateurs et des prestataires.

La couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile est réalisée à 91,6 % par au moins l'un des trois groupes. Aujourd'hui, environ 390 000 personnes, soit moins de 0,7 % de la population, n'ont pas accès à l'un des réseaux et 1 450 communes ne disposent pas d'une couverture effective de leur bourg. Notre assemblée doit se féliciter des engagements du comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire du 9 juillet 2001. Elle doit aussi se féliciter, monsieur le secrétaire d'Etat, de vos propres engagements.

France Télécom, société anonyme, est une entreprise globale de télécommunications. Sa présence est très forte malgré un contexte concurrentiel et boursier aigu et volatil. Nous devons lui faire confiance pour réduire son endettement qui a atteint 61 milliards d'euros à la fin de 2000. L'objectif de la direction de France Télécom est de réduire ce déficit de 30 à 40 milliards en 2003. Une stratégie de croissance et de cession d'actifs non stratégiques de 15 à 20 milliards devrait le permettre. Une telle ambition demeure compatible avec une politique tarifaire respectueuse des coûts, et donc du juste prix. L'ART doit pouvoir l'y aider par son pouvoir d'investigation et de sanction. De son côté, il appartient au Gouvernement d'arrêter des lignes directrices claires en ce qui concerne la procédure d'homologation.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan ayant émis un vote favorable, je vous propose, mes chers collègues, d'adopter ce projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour La Poste et les télécommunications.

M. François Brottes, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour La Poste et les télécommunications. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des postes et télécommunications pour 2002. Cet avis exprime la satisfaction qu'inspirent ce projet de budget et plus généralement la politique conduite par le Gouvernement dans ce secteur.

Les crédits des postes et télécommunications pour 2002 progressent en effet de 2,2 % par rapport à la loi de finances pour 2001. Cette évolution globale, dans un contexte budgétaire serré, est un premier motif de satisfaction. Deux autres points particulièrement positifs méritent d'être relevés.

En premier lieu, l'Etat maintient cette année sa contribution pour une prise en charge partielle du coût de transport de la presse, alors que les accords Galmot, qui prévoyaient ce financement, sont venus à échéance. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point en évoquant de manière plus générale les charges qui pèsent sur La Poste.

En second lieu, et surtout, il faut saluer l'augmentation exceptionnelle des subventions allouées au Groupe des écoles des télécommunications dont la hausse atteint 13,5 %. Cet effort vise à permettre au GET de poursuivre le développement de ses activités de recherche et l'accroissement du nombre des élèves qu'il forme. C'était, vous le savez, l'objectif fixé par le Premier ministre à l'occasion du troisième comité interministériel pour la société de l'information, le 10 juillet 2000.

Cet effort budgétaire marque donc la volonté du Gouvernement de consacrer les moyens nécessaires à la préparation de l'avenir. Il s'agit d'un choix d'autant plus per-

minent que, malgré l'évolution de la conjoncture, les formations dans le domaine des télécommunications conservent de nombreux débouchés. Elles contribuent en outre au dynamisme de notre économie, notamment grâce aux entreprises que créent les jeunes diplômés, les fameuses *start-up*, dont nous vérifions, année après année, mon collègue Michel Destot et moi, qu'elles constituent un fleuron du développement industriel, notamment dans la région grenobloise.

Cela dit, vous le savez, mes chers collègues, le budget des postes et télécommunications ne reflète que très partiellement l'action de l'Etat dans ce secteur. Je vous renvoie donc à mon rapport écrit pour l'analyse approfondie de l'évolution des autres lignes budgétaires, car il me paraît nécessaire d'évoquer plus largement l'action du Gouvernement pour garantir le service public des postes et télécommunications.

L'objectif de l'Etat doit être de veiller au maintien d'un service public de qualité pour tous. Tous les mots comptent dans cette définition : l'impératif de qualité implique que les entreprises publiques restent en pointe de l'innovation et du développement international ; l'exigence d'égalité signifie qu'elles se doivent de conduire, de manière incessante et presque obsessionnelle, un effort d'adaptation et de péréquation pour permettre à tous de bénéficier des évolutions technologiques et d'un service de proximité.

L'objectif doit être de garantir que le service public ne devienne pas un service minimum pour les publics en difficulté, réservé exclusivement aux plus pauvres ou aux plus enclavés. La conception ambitieuse du service public que se fait la majorité n'est donc pas dissociable du développement des entreprises publiques qui en assument la charge. La politique de défense du service public passe par la recherche d'un équilibre entre les charges que représentent la prestation du service public et la péréquation tarifaire, d'une part, et les nécessités du développement des entreprises publiques qui en sont chargées, d'autre part. Le service public, ce n'est pas la charité, c'est l'égalité des chances par l'égalité des droits d'accès à des services sans cesse améliorés. Le Gouvernement poursuit avec constance cet objectif dans le secteur postal comme dans celui des télécommunications.

En matière postale, l'événement le plus important de l'année écoulée est sans doute l'adoption par le Conseil des ministres de l'Union européenne d'une position commune équilibrée sur le projet de modification de la directive du 15 décembre 1997, concernant des règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux. La position de la majorité sur ce dossier est claire. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de voter une résolution allant en ce sens. La libéralisation effrénée du secteur des postes n'est pas acceptable. Les exemples étrangers, en Europe notamment, ont montré ses conséquences sur les effectifs, avec de nombreuses suppressions d'emploi, les tarifs, sans cesse en augmentation, et sur la présence territoriale, réduite à peau de chagrin.

Il faut donc louer la manière dont le ministre chargé des postes est parvenu à faire en sorte que la position commune adoptée préserve un niveau et un périmètre des services réservés compatible avec le maintien d'une péréquation tarifaire suffisante pour assurer le financement du service public. Je veux dire très clairement à ceux qui éprouvent quelque amertume à la suite de cet accord qu'il aurait été totalement irresponsable de claquer la porte de cette négociation. C'était, en effet, dans ce cas, la libéralisation totale qui s'appliquait dès 2004. Mon-

sieur le secrétaire d'Etat, votre courage et votre sens de la responsabilité ont permis un accord qui était loin d'être acquis et l'action du Gouvernement doit être saluée.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je vous remercie !

M. Michel Destot, rapporteur spécial. Tout à fait ! Bravo !

M. François Brottes, rapporteur pour avis. L'action de La Poste doit également être saluée. Si le zèle de quelques-uns ou la difficulté de quelques autres à accepter la concertation a sérieusement semé le trouble cet été, on peut maintenant espérer que ces maladrances sont derrière nous. L'arbre des quelques dysfonctionnements locaux ne doit pas cacher la forêt. Et c'est un spécialiste de la forêt...

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Reconnu !

M. François Brottes, rapporteur pour avis. ... qui vous parle.

L'essentiel, mes chers collègues, est que La Poste maintienne et développe sa présence exceptionnelle sur le territoire, présence qui passe par plus de 17 000 points de contact, de nouveaux bureaux étant créés chaque année, notamment dans les zones urbaines sensibles. L'essentiel, c'est aussi que La Poste, désormais deuxième groupe postal européen, crée des milliers d'emplois nouveaux – 5 400 emplois créés de façon nette cette année – et résorbe l'emploi précaire. L'essentiel, enfin, c'est que tous ces succès aient été réalisés sans augmentation du prix du timbre depuis quatre ans et à un coût très modeste pour les finances publiques, La Poste n'ayant, en particulier, bénéficié d'aucune aide pour réduire le temps de travail. Aucune autre poste européenne ne peut se prévaloir d'un tel bilan.

Mais, si l'on peut regarder le passé avec satisfaction, c'est d'abord de l'avenir qu'il convient de se préoccuper. Or, l'avenir pour La Poste, c'est, d'une part, le nouveau contrat d'objectifs et de progrès et, d'autre part, la poursuite de son développement.

Ces deux questions sont évidemment liées. Il importe que l'Etat donne à La Poste, dans le cadre du prochain contrat de plan, les moyens de se développer. Cela passe par une compensation appropriée de l'ensemble des charges supportées par La Poste, qu'il s'agisse du financement des retraites, pour lequel il faudra trouver une solution définitive à l'instar de ce qui a été réalisé pour France Télécom ; qu'il s'agisse du coût de la présence territoriale de La Poste pour laquelle il faut réfléchir à une nouvelle forme de compensation – peut-être dans le cadre des contrats de plan Etat-régions –, compte tenu de l'évolution de l'assiette de la taxe professionnelle qui lui fait perdre l'essentiel de l'avantage comparatif résultant de l'abattement dont elle bénéficie ; qu'il s'agisse des dépenses liées au transport de la presse et dont je reste persuadé qu'il est anormal qu'elles soient encore assumées de façon significative par le budget de La Poste – puisqu'il s'agit de favoriser la liberté d'expression et le pluralisme chers à notre démocratie, il serait plus opportun que ces financements émanent du secteur de la culture et de la communication.

L'ensemble de ces compensations doivent permettre à La Poste de se développer à l'étranger et en matière de services financiers. Sur ce dernier point, il convient de dissiper toute ambiguïté.

La majorité et le Gouvernement sont opposés à tout démantèlement de La Poste, et, au-delà de la polémique entretenue dans la presse et par certains syndicats, c'est la réaffirmation de l'attachement du Gouvernement à l'unité du groupe qui est, sur ce point, l'élément le plus impor-

tant, me semble-t-il, des déclarations de Christian Pierret devant la commission de la production. Vous pourrez sans doute préciser à nouveau, monsieur le secrétaire d'Etat, votre position sur le sujet. Je sais que cet objectif est également celui de la direction de La Poste, qui ne souhaite pas non plus un tel démantèlement ; d'ailleurs, on comprendrait mal qu'elle puisse, sur un sujet d'une telle importance, avoir une position différente de celle de sa tutelle.

Il convient donc de trouver une formule juridique permettant à la fois de préserver l'unicité de La Poste et le statut de la maison mère et d'assurer les conditions du développement des services financiers. A cet égard, il faut rappeler la réalité des enjeux. La question fondamentale n'est pas celle du démantèlement de La Poste, fantasmé par certains, mais bien celle du développement des services financiers dans l'intérêt du service public et de l'aménagement du territoire, car, il faut le répéter, ces services sont au cœur de la présence postale territoriale. Sans eux, beaucoup de bureaux de poste n'auraient plus de raison d'être. L'offre de services financiers doit s'élargir pour que La Poste puisse proposer des réponses appropriées à la demande, quel que soit l'âge du demandeur, et surtout là où elle est la seule à pouvoir proposer ce genre de services.

En matière de télécommunications, l'année a également été particulièrement faste, et plusieurs décisions essentielles ont été prises par le Gouvernement.

En premier lieu, le Gouvernement a décidé, à l'occasion du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 9 juillet 2001, d'achever la couverture du territoire en téléphonie mobile et a fixé comme objectif un accès de tous au haut débit, notamment à l'ADSL, dans des conditions abordables d'ici à 2005. Je crois que l'on peut tous, sur tous les bancs, s'en féliciter. Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que ces décisions soient maintenant mises en œuvre rapidement en prenant en compte trois éléments sur lesquels je souhaite appeler votre attention.

Premièrement, l'extension de la couverture en téléphonie mobile avait été décidée sur la base d'une contribution des opérateurs de 61 millions d'euros. Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, indiqué lors de votre audition par la commission de la production, que les deux principaux opérateurs étaient prêts à porter leurs investissements à 100 millions d'euros chacun. De nouveaux moyens sont donc disponibles. Allez-vous, en conséquence, être plus ambitieux quant à l'objectif de couverture, notamment pour ce qui concerne celle des parcs naturels et des zones de montagne, où un téléphone mobile peut sauver des vies, ce qui permettra de redonner de l'espoir au développement rural.

Deuxièmement, le dispositif prévu par le Gouvernement pour développer les réseaux à haut débit repose sur l'appui de la Caisse des dépôts et consignations aux initiatives locales. J'appelle donc votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la nécessité que la Caisse des dépôts ne se montre pas excessivement sélective dans le choix des projets soutenus, d'exclure du bénéfice du dispositif les territoires les plus fragiles.

Troisièmement, enfin, j'estime que le développement commercial du haut débit pour les particuliers est lié à la question de l'accès forfaitaire illimité à Internet. Cet accès, via le réseau téléphonique ordinaire, relève naturellement des liaisons à bas débit, mais en démocratisant l'accès facile et pas cher à Internet, il peut créer le marché de demain pour les liaisons à haut débit, qui devront, elles aussi, n'exclure personne. C'est pourquoi il faut,

monsieur le secrétaire d'Etat, qu'apparaissent rapidement des offres d'accès forfaitaire illimité abordables. J'espère que vous nous confirmerez que l'échéance est proche.

L'autre grande décision du Gouvernement en matière de télécommunications est la modification des modalités de versement des redevances dues au titre de l'attribution des licences UMTS. Cette décision est particulièrement courageuse. Elle ne fragilise pas les finances publiques : le nombre d'opérateurs augmentant, elle pourrait même se révéler, à terme, favorable pour le budget de l'Etat. Un montant de redevances trop élevé, que l'Etat n'aurait en définitive pas perçu faute de candidats, risquait au contraire de remettre en question le développement de cette technologie.

Cette décision prend, en outre, acte des bouleversements récents intervenus dans le secteur des télécommunications et soulage les opérateurs, notamment France Télécom, et, par voie de conséquence, leurs fournisseurs, d'une lourde charge et surtout d'une incertitude économique. Elle permet, au surplus, de rassurer des personnels, souvent très inquiets du devenir de leurs entreprises, comme me l'ont indiqué l'ensemble des syndicats que j'ai reçus avant de rédiger ce rapport.

L'Etat a donc réuni les conditions permettant d'accompagner la poursuite de la croissance du secteur des télécommunications, en général, et de France Télécom, en particulier, croissance qui se poursuivra car les attentes des consommateurs sont là et les fondamentaux économiques restent bons.

Je terminerai en évoquant deux autres points qui requièrent attention.

Le premier concerne la situation des fonctionnaires de France Télécom ayant conservé leurs grades de reclassement. Je viens de vous poser une question écrite à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, mais peut-être est-ce aujourd'hui l'occasion d'apporter à ces personnels les réponses qu'ils attendent. Les corps auxquels ils appartiennent sont-ils considérés comme des corps en voie d'extinction du ministère de l'économie ? Quelles sont, le cas échéant, les conséquences pour ces agents en termes d'accès aux concours internes de ce ministère ou d'autres ministères ?

Le second point que je voudrais évoquer est d'ordre prospectif. Il est regrettable qu'en matière de télécommunications prédomine trop souvent une approche par technologie, alors même que ce qui importe, en réalité, c'est le service ou l'usage. Pour un même service, pour un même usage, il va de soi que de nombreuses technologies sont désormais disponibles, qu'elles proviennent du monde des télécommunications ou – et c'est le phénomène de la convergence – de l'informatique ou de celui de la communication audiovisuelle.

Il est donc dommage que les pouvoirs publics considèrent les opérateurs comme des gestionnaires de licences attribuées par technologie et non comme des offreurs de service. Il est vrai que le Gouvernement n'est pas pleinement maître des évolutions en ce domaine, compte tenu notamment du rôle de l'Autorité de régulation des télécommunications, d'une part, et des autorités communautaires, d'autre part.

Néanmoins, je crois qu'il nous faudra bientôt réfléchir à ces questions et sans doute remettre à plat l'ensemble de notre organisation juridique, mais aussi administrative. Je pense en particulier à la répartition de plus en plus artificielle, avouons-le, des rôles entre les différents régulateurs, par exemple entre le CSA et l'ART, car, à l'heure du numérique et de l'interactivité, cette organisation ne correspond plus à l'état des techniques et aux usages

qu'elles permettent. Cela sera sans doute l'un des grands chantiers de la prochaine législature que d'améliorer l'accès de nos concitoyens aux services proposés par les nouvelles techniques de l'information et de la communication. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Roger Meï. Ce fut une intervention à haut débit ! (*Sourires.*)

M. le président. Dans la discussion, je vais donner la parole à M. Gilbert Gantier, qui a bien voulu, étant donné que je préside la séance, être mon porte-parole pour le groupe UDF.

Monsieur Gantier, vous avez la parole, et je vous remercie.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre excellent collègue Claude Gaillard étant effectivement dans l'incapacité absolue, dont vous êtes témoins, de descendre à cette tribune (*Sourires*), il m'a demandé de donner lecture à l'Assemblée de l'intervention qu'il avait préparée, ce que je fais très volontiers :

« L'année dernière, dans un contexte de forte croissance, je regrettais le manque d'ambition du budget 2001 de l'industrie, et une politique industrielle française essentiellement défensive.

« Le budget pour 2002 conforte cette tendance, dans un contexte beaucoup plus incertain.

« L'affaire Moulinex, par exemple, n'est que la triste illustration de ce processus d'affaiblissement, qui touche toutes les industries de main-d'œuvre des principaux pays de l'Union européenne.

« Cette réalité a déjà touché le textile, la chaussure, les activités de ramassage agricole, l'électronique, la micro-informatique, la construction navale. Elle a aujourd'hui rattrapé le petit électroménager et la téléphonie mobile.

« Dans ce contexte de forte compétition internationale, il ne suffit pas de fustiger la logique financière des grands groupes, qui agiraient au mépris de toute logique industrielle. Il serait plus utile de s'interroger sur le manque d'attractivité croissant de notre pays – voir le rapport Charzat – et sur les solutions qu'il faudrait apporter pour éviter que la société Renault-Nissan BV, qui s'installe en Hollande, ne soit le début d'un grand mouvement.

« Depuis quatre ans, le Gouvernement n'a pas fait grand-chose pour améliorer l'environnement et la compétitivité de nos entreprises industrielles. Surfant sur la croissance, il a préféré imposer de nouvelles contraintes fort coûteuses pour les entreprises et les contribuables, comme les 35 heures, la taxe générale sur les activités polluantes ou l'exigence de nouvelles modalités de mise en œuvre des plans sociaux.

« Il a en effet fallu que Moulinex soit au bord du dépôt de bilan pour que les pouvoirs publics lui reconnaissent le droit de se restructurer, mais il était trop tard. Les socialistes pensent que les entreprises sont comme les administrations, éternelles.

« Aussi, j'espère que vous entendrez l'appel des cinquante-six grands patrons contre le volet anti-licenciements du projet de loi de modernisation sociale, qui se retournera contre les salariés. »...

M. François Brottes, rapporteur pour avis. Mais cela dépend précisément de ces « grands patrons » !

M. Gilbert Gantier. « Et cela est beaucoup plus grave pour l'avenir que la satisfaction immédiate des exigences de votre majorité plurielle.

« La politique industrielle française subit douloureusement les mutations, alors qu'elle devrait les anticiper, et la stratégie de développement pour les PME est insuffisante.

« Votre priorité affichée est d'accroître la compétitivité des entreprises en soutenant l'innovation, en formant plus d'ingénieurs et en confortant l'accompagnement des mutations industrielles.

« Ces objectifs, louables sur le fond, mais dotés de moyens budgétaires en diminution, paraissent bien dérisoires au regard des enjeux et des contraintes que le Gouvernement a imposées par ailleurs aux entreprises.

« La recherche et l'innovation constituent les deux atouts majeurs de la compétitivité de notre industrie, mais l'effort consenti paraît bien insuffisant.

« Il semble en effet qu'au motif d'une sous-utilisation des crédits 2001, la dotation en crédits de paiement diminue de 9,68 %. Il serait intéressant de connaître les raisons de cette non-utilisation des crédits destinés à l'innovation et au développement industriels local.

« Nous sommes, bien entendu, favorables au soutien à l'innovation, qui demeure une des clés essentielles de notre compétitivité, et au maintien des crédits alloués à l'ANVAR au profit de l'innovation industrielle.

« Par contre, je souhaite saluer l'effort budgétaire consenti en faveur de la formation de nouveaux ingénieurs, dont la France a cruellement besoin.

« Enfin le fait de conforter l'accompagnement des mutations industrielles m'apparaît, dans le contexte industriel où nous sommes, une nécessité. La Lorraine en sait quelque chose, avec Bata, Flextronics, etc.

« En conclusion sur les crédits de l'industrie, il apparaît qu'au-delà de l'effort réel en faveur de la formation, les crédits de l'industrie sont plus généreusement affectés à l'accompagnement des mutations industrielles et à la cessation d'activités aujourd'hui révolues.

« Sans contester le bien-fondé de cette priorité, elle témoigne d'une gloire industrielle passée et de nos difficultés pour relancer une politique industrielle volontariste.

« De plus, au-delà de la nomination d'un Monsieur plan social et de la critique des fermetures d'usines, ne faut-il pas reconsidérer la mutation industrielle ? Il s'agit non de sanctionner financièrement les entreprises en difficulté, mais de les inciter à développer la formation de leur personnel pour qu'il puisse s'adapter à une économie en perpétuelle évolution.

« J'en viens au secteur des télécommunications, qui a largement contribué à la croissance de ces quatre dernières années.

« Je passerai sur l'UMTS, dont le prix des licences fixé arbitrairement s'est avéré relever de l'irrationnel et non de la logique industrielle, puisque *in fine* vous avez divisé la facture par huit.

« Je vous félicite, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir négocié en contrepartie de la baisse des prix des licences pour SFR et France Télécom, une augmentation de leur contribution à l'amélioration de la couverture mobile du territoire. C'est un investissement indispensable et coûteux pour les collectivités locales. J'en profite pour vous demander comment avancent les négociations avec les départements.

« Il reste à espérer que les deux dernières licences trouveront preneur, dans un contexte technologique et économique très évolutif et incertain.

« Le retard de la France en matière de nouvelles technologies est inquiétant en ce qui concerne Internet.

« Nous partageons tout à fait votre souci de réduire le coût de l'accès Internet à haut débit via la technologie ADSL. Le tarif actuel à 300 francs par mois pour une ligne demeure trop élevé.

« L'exemple de l'Allemagne, qui, après une forte baisse des tarifs, a vu le marché de l'ADSL décoller, doit être suivi.

« Aussi, nous vous soutenons dans votre combat pour un accès illimité à Internet, car il faut faire vite.

« Je voudrais faire une réflexion plus générale inspirée par les remarques qui sont faites ici où là par les gens que nous côtoyons tous.

« N'avez-vous pas entendu les Français se plaindre du coût global de l'accès aux nouveaux moyens de communication ?

« Entre le coût du téléphone mobile, qui s'ajoute le plus souvent à la ligne fixe, le coût de l'abonnement à Canal-Satellite ou à un autre accès aux chaînes de télévision, auquel s'ajoute désormais le coût d'un équipement informatique et de l'accès à Internet, le budget devient rédhibitoire.

« Je crains que le retard de la France ne soit lié à une paupérisation des Français, qui n'ont pas les moyens d'accéder à tous ces nouveaux moyens de communication et qui doivent faire des choix.

« Ce retard est à rapprocher d'un autre classement inquiétant. Celui du revenu par habitant.

« Le choix de politique sociale du Gouvernement – les 35 heures par exemple – conduit à un tassement des salaires et des revenus. L'explication de notre retard d'équipement est peut-être tout simplement liée à un simple constat : les Français n'ont pas les moyens de payer.

« Autre sujet de préoccupation : la libéralisation du secteur postal.

« Sur ce sujet, je pense qu'il existe une certaine unanimité pour préserver un service public postal, fût-il européen.

« L'accord trouvé le 15 octobre entre les ministres résulte d'un compromis entre les Etats tenant d'une libéralisation totale du secteur postal et les Etats comme la France attachés à préserver un service public postal capable de desservir au même prix et dans les mêmes conditions les zones urbaines et les communes rurales.

« Entre les zéloteurs de la dérégulation, que nous retrouvons à la Commission européenne, et les intégristes de l'intervention publique, que nous retrouvons dans certaines composantes de la majorité, il existe peut-être une troisième voie, que la France peut incarner en faisant en sorte que la notion de service public s'applique avec efficacité là où le marché, à lui seul, ne peut répondre de manière satisfaisante.

« Sur le dossier énergétique, j'aurais souhaité que la France fasse preuve de modernité et de réalisme économique envers Gaz de France en transposant la directive gaz et en modifiant le statut de l'entreprise, à l'image de ce qui fut réalisé, avec succès, pour France Telecom. L'attentisme irresponsable sur ce dossier menace le développement européen et international de cette entreprise, et les opportunités perdues ne se retrouveront pas.

« D'autre part, à l'occasion du colloque du 6 novembre sur l'énergie nucléaire, pendant que vous affirmiez, monsieur le secrétaire d'Etat, avec justesse et réalisme, que le nucléaire demeurerait la composante majeure de la production d'électricité en France, les Verts protestaient contre l'absence à ce colloque des membres du réseau "Sortir du nucléaire".

« Cet incident illustre l'attentisme gouvernemental sur le dossier énergétique sur lequel aucune action nouvelle n'a été engagée, alors que la politique énergétique nécessite une action à long terme.

« D'ailleurs, qu'en est-il, depuis 1997, de l'exportation de notre savoir-faire nucléaire ? Qu'en est-il du permis d'exploitation de l'EPR ?

« Vos objectifs sont de moins en moins lisibles et votre discours officiel se heurte aux contraintes d'équilibre de la majorité, de plus en plus plurielle.

« Je terminerai par quelques interrogations relatives à l'accord conclu à l'issue de la conférence interministérielle de l'OMC à Doha, qui présidera au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales, qui devrait durer trois ans.

« Les récents propos du commissaire européen chargé du commerce international, Pascal Lamy, résonnent comme l'annonce d'un grand marchandage dont les biens de consommation, notamment le textile, seraient la monnaie d'échange. La tentation de certains de nos amis européens ne serait-elle pas d'anticiper l'extinction de l'AMF fixée au 31 décembre 2005 ?

« La *real politik* n'est-elle pas d'ouvrir de nouveaux quotas au Pakistan, en contrepartie de son engagement aux côtés de l'alliance antiterroriste ? Chacun sait que si nous octroyons de nouveaux quotas au Pakistan, nous devons faire de même pour l'Inde et la Chine.

« De même, pour la construction navale, l'Etat lui supprime son aide alors que nous subissons les pratiques anticoncurrentielles de la Corée du Sud.

« Cette perspective augure mal de l'évolution de la situation de la production de biens de consommation en France, si nous n'anticipons pas ces évolutions et n'améliorons pas l'environnement juridique, fiscal et économique de nos entreprises, ce que ne permet pas votre budget. Vous l'aurez compris, monsieur le secrétaire d'Etat, malgré toute l'estime personnelle que je vous porte, le groupe UDF ne pourra pas voter votre budget. »

M. le président. Je vous remercie, monsieur Gantier. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le dernier budget de l'industrie de cette législature. Aussi, après m'être penché un instant sur les crédits qui nous sont proposés, je chercherai surtout à mettre en perspective les exercices budgétaires qui se sont succédé pour esquisser un premier bilan de cinq années de politique industrielle.

Le budget de l'industrie pour 2002 s'établit à 1,9 milliard d'euros en dépenses ordinaires et crédits de paiement et à 725 millions d'euros en autorisations de programme. Je me limiterai à ces chiffres car le budget de l'industrie n'exprime que partiellement la politique industrielle. Nous y retrouvons les actions clés du ministère : la recherche et l'innovation, pour lesquelles le chapitre 66 connaît une augmentation en autorisations de programme ; l'accompagnement des mutations industrielles, pour lequel la capacité d'intervention, hors Comité interministériel pour les restructurations industrielles, progresse nettement ; la formation aux métiers de l'industrie, marquée, au-delà des crédits eux-mêmes, par l'annonce d'un plan fédérateur de l'offre de formation et de recherche à partir du rapport de M. Francis Mer.

Mais ces grands axes ne résument pas la politique conduite depuis cinq années, d'autant que les questions énergétiques ont pris une grande importance.

Monsieur le secrétaire d'Etat, comment mieux résumer la politique industrielle que par ses résultats en matière d'emploi ? Je me suis livré à une compilation des chiffres de l'emploi industriel depuis 1993, ils sont édifiants.

Entre 1993 et 1997, nous avons eu quatre années de destruction continue de l'emploi industriel : moins 1,3 % des actifs industriels en 1994, moins 0,3 % encore en 1995 et toujours moins 1,5 % en 1996. Et c'est en 1998 que les choses commencent à se redresser, avec seulement moins 0,3 % des emplois actifs industriels. Puis vinrent les années de redressement : plus 0,5 % en 1999, plus 2,2 % en 2000, probablement plus de 2 % cette année.

Les Cassandre avaient tort de s'inquiéter. Les résultats sont là : depuis trois ans, l'industrie a enfin renoué avec l'emploi – avec tous les emplois induits que peut générer l'industrie quand elle tourne. L'industrie a toujours un avenir dans ce pays. C'est une vision inversée de l'Histoire que de considérer que l'industrie est condamnée à décliner, à régresser, à perdre des emplois. Nous savons bien que croissance économique et croissance des emplois industriels sont inséparables. Il est à noter – j'aurais dû le faire au moment de la discussion des crédits de l'environnement – que les propos alarmistes sont souvent liés à des périodes de décroissance, à l'occasion desquelles on voit surgir partout terreurs et visions pessimistes de l'avenir.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. C'est irrationnel !

M. Christian Bataille. Cela n'exclut pas les crises sectorielles, nous le savons bien et l'actualité en rend d'ailleurs compte. Mais rendons ceci à la majorité d'avoir rétabli l'industrie dans un de ses rôles, celui de secteur structurant, central, véritable colonne vertébrale de l'économie, et de secteur créateur d'emplois.

Avant d'en venir aux aspects énergétiques, je souhaiterais dire un mot d'un programme dont nous revendiquons aussi, majorité et Gouvernement, la paternité : je veux parler de l'« après-mines ».

A ce jour, le bilan de la loi du 30 mars 1999, proposée et rapportée ici par Jean-Yves Le Déaut, prend forme : comité de pilotage pour la gestion des eaux dans le bassin Nord-Lorraine, jurisprudence qui s'élabore dans l'esprit de la loi de 1999, et bien d'autres avancées dont le rapporteur a déjà commencé l'inventaire.

Mais le compte y est aussi d'un point de vue budgétaire : doublement, à hauteur de 13 millions d'euros, des crédits de sécurisation des sites miniers ; augmentation de plus de 40 % des dotations aux établissements de l'« après-mines ». Ces réalisations, et surtout leur poursuite, expriment aux populations minières notre conviction : l'arrêt de l'exploitation dans des régions qui ont tant apporté à la construction du pays ne doit pas entraîner une condamnation à l'oubli, mais donner le signal d'une nouvelle vie.

J'en viens aux questions énergétiques.

Vous avez marqué dans plusieurs de vos interventions, monsieur le secrétaire d'Etat, votre préférence pour une évolution mesurée, progressive, de la part réservée à l'énergie nucléaire. Il faut s'en féliciter. Cette part, en France, est importante. Il faut faire de la place à d'autres énergies, mais cela n'est pas simple, il ne suffit pas de faire une simple proclamation sur un papier. Au moins, l'organisation du domaine nucléaire est telle que l'Etat conserve la maîtrise des choses, j'y reviendrai.

En ce qui concerne le gaz et l'électricité, sujets que mon collègue Destot a fort bien traités, je veux souligner combien la loi « électricité » me paraît pouvoir être un modèle pour inspirer une éventuelle loi « gaz ». Dans la loi « électricité », nous avons séparé la transposition de la

directive européenne, d'une part, et le processus de privatisation, d'autre part. Je pense qu'il pourrait en aller de même pour le gaz. Nous pourrions réfléchir à une transposition des directives européennes qui nous mettrait en règle avec la loi, mais qui soit – ne soyez pas surpris que ce soit l'orateur du groupe socialiste qui tienne ces propos – la moins libérale possible. Il faudrait parvenir à une loi cohérente avec la politique européenne sans pour autant céder à des modes économiques qui ont montré leurs effets néfastes – je n'ai pas le temps de les développer – loin d'ici en Californie, ou plus près d'ici dans des pays anglo-saxons.

Le libéralisme a ses limites. Nous pouvons, si nous en avons la volonté, trouver un bon équilibre, à l'échelle française et européenne, des différentes sources d'énergie. Car chaque pays, en Europe, a ses caractéristiques et c'est vrai qu'il faut considérer avec objectivité la part du pétrole et du charbon, qui peuvent générer de l'électricité dans des conditions améliorées, plus compatibles avec les exigences du respect de l'environnement, la part de l'énergie hydraulique – mais nous savons bien que la France a atteint un plafond – et la part des énergies renouvelables.

Toutefois, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous faire part d'une inquiétude quant à l'obligation de rachat qui est faite à EDF et qui, à mon avis, limite pour l'avenir la part des énergies renouvelables.

En effet, l'obligation faite à EDF de racheter l'électricité produite par les producteurs d'énergie renouvelable vient alourdir le prix du kilowattheure, qui est remarquable en France et qui doit le rester. Le RMIste ou encore le smicard logé dans une HLM mal isolée ne doit pas payer, au fond, le choix de l'énergie éolienne. Si nous voulons encourager l'effort de recherche dans le domaine des énergies renouvelables, il faut trouver d'autres moyens de financer ces recherches qu'une taxe prélevée à la base sur le consommateur domestique que représente le citoyen moyen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Galley et M. Roger Meï. Très bien !

M. Christian Bataille. Pour ce qui est de l'autorité de l'Etat en matière d'énergie, l'Europe n'est pas encore au point. Le pouvoir en la matière est encore émergent, il est assez faible et ne montre pas une véritable volonté même si Mme Loyola de Palacio a tenu il y a peu de temps des propos sensés. Pourtant, c'est à l'échelle européenne qu'il faut agir. Nous devons définir une politique européenne. L'Europe est interconnectée, et elle relativise la part de l'énergie nucléaire à 35 %. Non, paradoxalement, pour trouver l'exemple d'une volonté exprimée au niveau central, au niveau de l'Etat, il faut se tourner vers les Etats-Unis. M. George Bush, dès son arrivée à la présidence des Etats-Unis, a montré sa volonté de peser sur les choix, considérant que le libéralisme, le marché ouvert ne résolvait pas le problème et qu'il fallait, à un moment ou à un autre, que l'autorité politique s'exprime.

M. Robert Galley. Très bien !

M. Christian Bataille. Je sais que vous êtes de cet avis, monsieur le secrétaire d'Etat.

J'espère que les projets d'avenir n'entameront pas l'autorité de l'Etat, l'autorité du Président de la République, du Premier ministre et du ministre de l'industrie en matière énergétique. Ce serait un paradoxe que, dans cette République qui a toujours voulu affirmer son emprise sur la chose publique, nous admettions la régression de l'Etat alors qu'au même moment les Etats-Unis renforcent le rôle de l'Etat.

Voilà en quelques mots ce que je voulais dire sur la politique énergétique tout en souhaitant que nous ayons, un jour ou l'autre, l'occasion d'en débattre de façon plus approfondie qu'au détour de la discussion du projet de loi de finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'heure d'Internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, il paraît quelque peu anachronique ou déplacé de discuter d'un budget de l'industrie. D'autant plus qu'il s'agit désormais d'un budget plus ou moins « fantôme », le ministère ayant perdu un certain nombre de ses employés.

Nous ne pouvons, certes, que nous réjouir de l'érosion progressive du secteur industriel public. Par ailleurs, les entreprises n'ont pas besoin, selon nous, d'une politique industrielle d'Etat. Les entreprises françaises ont surtout besoin de moins de réglementation, de plus de souplesse, de moins d'impôts.

M. Christian Bataille. De moins d'Etat !

M. Gilbert Gantier. L'industrie demeure aujourd'hui un pilier essentiel de notre économie. Elle emploie encore quelque 18 % de la population active et contribue fortement à la richesse nationale. Mais alors, un budget de moins de 12,5 milliards de francs pour le deuxième secteur d'activité de notre économie, c'est ou trop peu, comparé, par exemple, à celui de l'agriculture, ou beaucoup trop si l'on considère qu'en économie ouverte, les subventions sont inefficaces, voire contre-productives.

Ce dilemme politique, nous le retrouvons dans le fait que, pour la première fois depuis quatre ans, le budget de l'industrie est en baisse. L'ampleur même de cette diminution reste inconnue. En effet, le Gouvernement, au grand dam du rapporteur, a choisi de créer un nouvel agrégat. Cette « invention » rend le suivi de l'évolution des crédits très difficile, presque impossible. D'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, s'agit-il d'une baisse de 4,39 %, comme on nous l'a dit, ou de 3,48 % ? Je suis un peu perdu.

Qu'examinons-nous aujourd'hui ? A l'évidence, le budget des canards boiteux de la République, fait d'un saupoudrage d'aides diverses et variées destinées aux entreprises publiques en difficulté, car ce budget ne fait rien pour les entreprises dynamiques qui créent aujourd'hui la richesse de demain.

En effet, après avoir disséminé des bombes à retardement, comme les 35 heures, et mis à mal la compétitivité de nos industries par une réglementation pléthorique, le Gouvernement joue maintenant aux pompiers. Je fais référence évidemment à des entreprises comme Moulinex, Bata ou encore Brandt.

Nous aurions souhaité, monsieur le secrétaire d'Etat, un budget qui fasse davantage pour la recherche et pour l'innovation. Or les dotations qui leur sont allouées sont en recul d'environ 10 %. Il m'avait pourtant semblé entendre le Gouvernement afficher comme objectif prioritaire l'aide à l'innovation. Il le fait d'une manière bien étrange puisque les crédits de l'ANVAR sont seulement maintenus à leur niveau de cette année, 2001.

Et le Gouvernement n'écoute même pas ses amis. Michel Charzat, dans son rapport, constatait que dans les nouvelles technologies de l'information « l'hégémonie américaine est de mise et seule une action volontariste peut nous éviter d'être indéfiniment distancés ».

Qu'auriez-vous pu faire, monsieur le secrétaire d'Etat, de volontariste ? Vous auriez pu, comme le défendait le rapporteur, créer un crédit d'impôt « innovation », à l'image du crédit d'impôt « recherche ». Vous auriez aussi pu prendre des mesures permettant l'accès à Internet haut débit pour tous à un tarif abordable. Mais peut-être faut-il se réjouir de ce « laisser-faire », ou plutôt de ce « laisser-aller » ? Peut-être évitons-nous ainsi un nouveau fiasco, après la gestion catastrophique du dossier UMTS ?

En définitive, le budget de l'industrie ne sert guère qu'à soutenir les secteurs ou les régions en crise. Les Charbonnages de France, avec une nouvelle subvention de 447 millions d'euros en 2002, et le secteur minier restent parmi les abonnés fidèles. De son côté, la nouvelle économie ne perçoit que des miettes, quelques centaines de millions.

En matière de politique énergétique, ce budget montre, une fois encore, les incohérences du Gouvernement. Il existe en effet une contradiction flagrante entre, d'une part, la volonté affichée de maintenir l'indépendance énergétique de la France, qui repose sur l'énergie nucléaire, et, d'autre part, un discours insistant sur les autres sources d'énergie, et en particulier les énergies dites renouvelables. Certaines sont d'ailleurs assez folkloriques, voire champêtres. Je fais ici allusion au « gaz de lisier de porc », envisagé un temps par votre collègue Yves Cochet dans un rapport que d'aucuns ont qualifié de fantaisiste. (*Sourires.*)

M. Robert Galley. Cela lui a valu de l'avancement ! (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. C'est innovant !

M. Gilbert Gantier. Le nucléaire est appelé à devenir la source d'énergie de demain puisque c'est la seule qui ne contribue pas à l'effet de serre. Mais, alors même que l'énergie nucléaire fournit plus du tiers de l'énergie totale du pays et les trois-quarts de l'énergie électrique, ce budget ne prévoit toujours rien pour renouveler le parc nucléaire français.

Les crédits de paiement de l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sont en diminution de 60 %. La maîtrise de l'énergie ne faisait-elle pas justement partie des objectifs affichés de votre budget ?

Enfin, votre projet de budget ne répond, malheureusement, en rien aux attentes des entreprises industrielles concernant le poids des prélèvements, les 35 heures et l'insécurité juridique. Toutes les études, que ce soient celles d'Ernst and Young, celle du World Economic Forum où encore celle, plus récente, de Michel Charzat, réalisée à la demande du Premier ministre lui-même, démontrent que la France est à la traîne en matière de compétitivité. Et chacun sait qu'elle vient encore de perdre plusieurs places.

Face à un tel constat, le groupe Démocratie libérale et Indépendants ne votera pas ce budget.

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais placer mes observations dans le cadre de la conjoncture.

En quelques mois, le rythme de la croissance française est passé de 3,5 % à seulement 1 % l'an. Dans ces conditions, la courbe du chômage, qui est l'une de nos sources d'angoisse, s'est brutalement inversée.

Comme en 1997, lors de la crise des Etats d'Asie du Sud-Est, cette inversion de la croissance a une origine extérieure : il s'agit, chacun le sait, du ralentissement de

l'activité aux Etats-Unis, qui entraînent avec eux l'ensemble du monde, et singulièrement le monde occidental.

La conséquence la plus évidente, c'est que la progression de nos exportations, déjà revenue de 19 % au premier semestre 2000 à 11 % au second, a fait place à un recul de 4 % l'an au premier semestre 2001 et toutes les indications en notre possession montrent que le second semestre de 2001, surtout après les attentats du 11 septembre, verra un nouveau recul sensible de nos exportations.

En dépit de l'évolution heureuse de la situation internationale depuis quelques jours, les espoirs de redressement sont minces, au moins à court terme.

Le deuxième motif d'inquiétude de nos industriels est que la demande intérieure des produits manufacturés est touchée alors que ceux-ci représentent près du quart des dépenses totales des ménages. L'inconnue principale reste l'évolution de la confiance, mais la dégradation du marché du travail, à laquelle les Français sont si sensibles, et les inquiétudes généralisées sur les retraites ne vont pas, hélas, dans le bon sens.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget est-il de nature à contribuer au redressement de cette situation préoccupante ? Tel n'est malheureusement pas le cas.

Le Gouvernement a retenu trois priorités : préparer l'avenir en soutenant les programmes de recherche, moderniser les PMI, mettre en œuvre une politique énergétique indépendante, équilibrée et transparente.

Un constat global, d'abord : les crédits dont vous avez la charge diminuent de 3,6 % par rapport au projet de loi de finances pour 2002 et l'augmentation de ces crédits au cours des années précédentes, qui n'était que la conséquence logique de la croissance de l'économie, ne saurait être une justification de ce recul au moment où notre pays en a le plus impérieux besoin.

Je sais bien, et vous l'avez expliqué en commission, qu'une part appréciable de cette réduction est liée à l'évolution des dotations budgétaires consacrées à la construction navale. Cela est la conséquence des injonctions de la Commission européenne, sans que nous ayons d'ailleurs la certitude que les méthaniens pourront bénéficier de dérogations et que l'effondrement des commandes de navires de croisière trouvera une solution équitable. Néanmoins, nous ne pouvons que regretter que cette importante économie ne vous ait pas permis de réaliser un effort positif sur les autres chapitres de votre budget.

Bien au contraire, le soutien aux projets de recherche industrielle et d'innovation diminue de près de 10 % à la suite, dit-on, d'une sous-consommation des crédits dont il est urgent de rechercher les causes pour y remédier au plus vite. Parallèlement, comme l'a souligné en commission notre rapporteur, les crédits finançant les actions de maîtrise de l'énergie reculent de 60 % pour cause de dysfonctionnements apparus dans le mode de gestion de l'ADEME.

Il nous faut cependant signaler les points positifs du budget.

Je mentionnerai d'abord l'effort appréciable prévu pour financer les expropriations sur les sites miniers et la sécurité dans les mines. Encore que le montant des indemnités attribuées aux personnes expropriées nous paraisse très insuffisant dans de nombreux cas. Certains propriétaires se sont vu proposer 150 000 francs pour leur maison, ce qui ne permet évidemment pas, tant s'en faut, de se reloger correctement.

Le deuxième point positif est l'accroissement des moyens de l'Ecole supérieure d'électricité, ce qui est précieux compte tenu de la place croissante que l'électricité et l'électronique jouent dans la vie moderne.

Le Livre blanc de 1997 sur les énergies renouvelables a été confirmé par l'adoption du développement durable comme priorité stratégique lors du Conseil de Göteborg. Cette décision, cohérente avec la signature par la France du protocole de Kyoto pour lutter contre les dérèglements climatiques, ne trouve que très imparfaitement sa traduction dans votre budget. Au risque de paraphraser ce qu'a dit mon collègue Christian Bataille, je dirai que nous en trouvons l'effet dans l'augmentation des tarifs d'EDF de 1 % – notre grand établissement national réclamait une augmentation de 3,5 % – par suite des obligations d'achat des énergies de remplacement à des tarifs prohibitifs, qui lui sont imposés.

Nous savons tous que le prix de revient du kilowattheure nucléaire se situe, amortissement des installations et démantèlement compris, entre 16 et 18 centimes et qu'il tombe – et ce sera prochainement le cas à la centrale de Fessenheim – à 10 ou 12 centimes après amortissement sur trente ans de la chaudière nucléaire. Or on oblige aujourd'hui EDF à racheter à 55 centimes par kilowattheure le courant produit par les éoliennes, sans tenir compte d'ailleurs du surcoût entraîné par le raccordement de ces éoliennes au réseau.

Il faut donc que les Français aient présents à l'esprit deux faits : l'augmentation des tarifs d'EDF est en grande partie liée aux contraintes de toutes sortes qu'on impose à notre grande entreprise nationale particulièrement performante ; les énergies renouvelables exploitées au maximum seront tout juste capables, à l'horizon 2010, de couvrir l'augmentation des besoins nationaux en énergie.

Il faut donc, beaucoup plus clairement que cela n'apparaît dans les commentaires du budget, que l'Etat définisse une stratégie de développement des énergies renouvelables qui soit adaptée non seulement à la situation énergétique française, mais aussi aux nécessités d'exportation à l'étranger de ces techniques dans lesquelles la France est, il faut le signaler, très en retard.

Surtout, il faut, comme vous l'avez fait vous-même en diverses occasions, monsieur le secrétaire d'Etat, affirmer clairement que, pour l'avenir, et pas simplement pour l'avenir français, l'énergie nucléaire sera bientôt irremplaçable.

A ce titre – et c'est le rôle du Gouvernement –, le remplacement à terme des PWR, qui font aujourd'hui le prestige et la fortune de notre pays, doit être envisagé rapidement en y appliquant les priorités voulues, à commencer par les priorités financières.

Compte tenu des perspectives favorables en Europe du Nord ou en Asie concernant l'évolution des marchés de construction d'installations puissantes de production d'électricité répondant au souci de l'effet de serre, il faut rapidement lancer le prototype de l'EPR, plus sûr et produisant moins de déchets. Parallèlement, il est utile de soutenir l'effort de recherche du CEA sur le réacteur à hélium à haute température, qui apparaîtra sans doute à l'horizon 2020 comme la solution la plus compétitive et la plus porteuse d'avenir.

En ce qui concerne l'effet de serre, il devient chaque jour plus évident que les transports par route, qu'ils soient individuels ou pondéreux, sont une source majeure de dissémination dans l'atmosphère de gaz contribuant aux désordres climatiques. L'une des solutions est, certes, le feroutage pour les transports de masse, mais la voiture électrique est sans nul doute le moyen de transport indi-

viduel de demain. Il faut nous préparer activement à cette fin de décennie si nous ne voulons pas être dépendants de licences étrangères. A ce titre, monsieur le secrétaire d'Etat, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a mis en évidence l'importance de la pile à combustible et a recommandé que l'Etat lui accorde une priorité absolue.

M. Roger Meï. Très bien !

M. Robert Galley. Pour nombre de ces points, qu'il s'agisse de la microélectronique, des nanotechnologies ou des biotechnologies, le CEA se voit chaque jour confier de nouvelles missions. On ne peut demander à ce grand organisme technologique de faire toujours plus sans accroître ses moyens. Je constate qu'en maintenant son budget de 2002 à son niveau minimum, on n'introduit pas de cohérence entre la multiplication des demandes et les moyens attribués.

Sur tous ces sujets, monsieur le secrétaire d'Etat, nous pensons, eu égard aux propos que vous tenez dans les conférences, les colloques et les tables rondes, que vous partagez largement les options que je viens d'esquisser. Mais à travers vos accords politiques, vous dépendez d'une majorité parlementaire dans laquelle une minorité, parfaitement irresponsable de l'avenir de la nation – elle le montre en étant parfaitement absente de ce débat –, fait, hélas, trop souvent prévaloir ses options idéologiques au mépris de la logique, de l'économie et des perspectives sérieuses d'un avenir de progrès et de sécurité.

Pour terminer, je dirai quelques mots sur l'industrie textile, qui nous est si chère à tous les deux.

Plusieurs parlementaires et moi-même assistions l'autre jour à une réunion avec l'Union des industries textiles lorsque la nouvelle est tombée : M. le commissaire Lamy, à Singapour, venait d'accroître considérablement les quotas d'importation textile du Pakistan et de diminuer parallèlement les droits de douane de ce pays à l'entrée de l'Union européenne en récompense, bien évidemment, de ses bons et loyaux services dans la guerre contre le terrorisme.

Aussi avons-nous avec beaucoup d'inquiétude suivi la conférence de l'Organisation mondiale du commerce, à Doha. Nous avons cru comprendre que le vote final impliquait le *statu quo*. Mais nous avons compris aussi que l'accord multifibres était menacé. Nous vous prions instamment, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire en sorte que le chômage des ouvriers et des ouvrières français du textile ne soit pas une monnaie d'échange contre d'autres exportations ou contre des engagements politiques militaires.

Pour conclure, je vous dirai que nous sommes très préoccupés par la dégradation, depuis deux ou trois ans, de la compétitivité française capable d'accueillir sur notre territoire des investisseurs étrangers, porteurs de technologies nouvelles et générateurs d'emplois. Le courageux rapport de notre collègue Michel Charzat préconisait des solutions, croyons-nous savoir, qui ont provoqué le scandale de certains ténors de votre majorité.

Au-delà d'une fiscalité excessive, qui est devenue le fardeau des entreprises comme des particuliers, les investisseurs étrangers sont très préoccupés par l'instabilité de notre cadre réglementaire qui, outre sa complexité, est jour après jour soumis à des alourdissements, à des aggravations qui donnent de la France une image détestable auprès des patrons étrangers.

A vous, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le cadre de vos responsabilités, de redresser la barre, de défendre l'entreprise au lieu de la laisser paralysée !

Pour toutes ces raisons, le groupe RPR ne pourra pas voter votre budget.

M. le président. La parole est à M. Roger Meï.

M. Roger Meï. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, une politique qui se donne comme objectifs l'emploi, le progrès social et l'aménagement harmonieux du territoire peut-elle limiter son ambition industrielle à l'accompagnement des stratégies élaborées par les grands groupes industriels et financiers ?

La question est plus que jamais d'actualité dans une période de récession qui se manifeste déjà aux Etats-Unis et au Japon, lorsque l'activité ralentit très fortement en Allemagne et que les hypothèses de croissance pour la France sont largement revues à la baisse.

Après les délires boursiers, les coupes franches, soulignait un quotidien en évoquant la restructuration chez Valeo. Cet exemple est symptomatique de la vague de plans dits sociaux engagés depuis le début de l'année 2001.

L'emploi industriel, qui s'était légèrement redressé ces dernières années, connaît actuellement une nouvelle hémorragie qui représente déjà plusieurs dizaines de milliers de postes de travail supprimés.

Les attentats du 11 septembre ont eu un impact direct sur l'emploi dans plusieurs secteurs d'activité, entre autres dans le transport aérien, l'assurance et le tourisme. C'est pourtant dans un contexte global de fragilisation de l'économie que les entreprises, notamment celles qui sont concernées par les nouvelles technologies de la communication, avaient largement commencé, bien avant le 11 septembre, à réduire leurs effectifs.

Aujourd'hui, ce sont des filières industrielles entières qui sont menacées dans leur existence même.

Comment ne pas évoquer l'électroménager ou la reprise de Moulinex par SEB, qui condamne déjà des milliers de salariés au nom des intérêts des actionnaires, alors qu'il y a un avenir pour cette filière en France et en Europe. Je pourrais aussi citer LU, Brandt et Bata.

Certains acteurs économiques n'hésitent pas à agiter le spectre d'une désindustrialisation de la France pour demander encore plus de libéralisation. Nous considérons quant à nous qu'il est possible de procéder autrement – à cet égard, je ne développerai mon propos dans le cadre de cette courte intervention – en mobilisant l'ensemble des leviers de l'action publique et en prenant appui sur le pôle financier public pour inciter l'ensemble du secteur bancaire et financier à développer de nouveaux crédits sélectifs en faveur de l'emploi et du développement industriels.

Cette année encore, c'est le manque d'ambition qui caractérise le mieux l'intervention de l'Etat dans le domaine industriel. A périmètre constant, les dotations de l'industrie sont en effet en recul de 4,11 % par rapport à la loi de finances pour 2001. Ce recul est dû, il faut le reconnaître à la non-consommation de certains crédits, notamment de l'ADEME et du FSH.

L'action de l'Etat proposée pour 2002 se limite globalement à accompagner les mutations industrielles, sans se donner les moyens d'orienter ces mutations, et cela même si un certain nombre de mesures positives mais de portée trop limitée, visant à favoriser l'innovation, la formation et la normalisation, est concrétisé.

Le budget, comme le relève justement le rapport, traduit un recul mécanique des crédits destinés aux secteurs en crise.

La politique française d'exploitation charbonnière va vers sa fin avec l'application du plan Longuet et du pacte charbonnier. Elle tourne le dos à l'intérêt national.

Permettez-moi d'affirmer ici encore une fois qu'en matière énergétique l'avenir à moyen et long termes appartient au nucléaire, au charbon et, à un moindre degré, aux énergies renouvelables.

A court terme, une crise pétrolière peut survenir et mettre en péril nos approvisionnements. Les événements du 11 septembre montrent que tout est possible et les pays producteurs actuels se trouvent dans la zone d'influence de l'extrémisme islamique.

Alors que l'exploitation et la consommation du charbon se développent partout dans le monde, nous tournons le dos, je répète une fois de plus, à l'avenir.

Les crédits permettant de financer les prestations aux anciens mineurs et la gestion des sites accusent une diminution de 2,9 %.

Et que dire de la sous-consommation des crédits de paiement du FIBM, alors que les besoins des communes sinistrées par la fermeture des mines sont considérables ?

Dans notre bassin de Provence, dans ma commune, nous rencontrons les pires difficultés pour financer trente-cinq hectares de zone industrielle, alors que les engagements pris par vous-même et par Dominique Strauss-Kahn en 1999 portaient sur l'aménagement de 100 hectares.

Quelle rancœur éprouvons-nous en constatant que les crédits globaux du FIBM ne sont pas tous consommés !

Faites un geste ! Autorisez les transferts de crédits dont nous avons besoin ! Ce geste est possible. Il n'en va que de votre volonté.

Je voudrais parler d'un autre dossier très difficile, que vous considérez avec la volonté d'aboutir : les affaissements miniers et l'indemnisation des victimes.

Après la loi votée ici même il y a deux ans, les populations des pays miniers attendent beaucoup, notamment celles touchées par les affaissements miniers et les ennoyages. Mon ami Claude Billard aura tout à l'heure l'occasion de vous interroger à ce sujet.

Permettez-moi de vous interpeller de nouveau sur l'ennoyage, la solution envisagée en Provence par la direction des Houillères : l'ennoyage des puits. L'expérience malheureuse des bassins du Nord et de l'Est doit nous servir de leçon et, de toute façon, les élus et la population de notre bassin minier, avec l'appui de l'ACOM, l'association des communes minières, et de son président, M. Kucheida, s'y opposeront.

Nous aurons l'occasion de vous le rappeler jeudi prochain, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous vous rendrez ce jour-là dans les bureaux de l'ACOM.

La ministre de l'emploi et de la solidarité a accordé un rattrapage de 17 % aux mineurs mis à la retraite en 1987, mais pas à une date antérieure. Vous comprendrez que cette mesure inacceptable rende la situation explosive. Je souhaite pour ma part qu'une correction soit apportée.

Une mention particulière mérite d'être portée concernant l'aide à la construction navale, dont la réduction des crédits est un des vecteurs principaux de la baisse importante que connaît votre budget.

Cette évolution est évidemment la conséquence de l'interdiction de nouvelles aides à la commande par la Commission européenne, interdiction d'autant plus illégitime que l'accord de 1994 conclu sous l'égide de l'OCDE, qui prévoit la suppression des aides directes, n'a pas, pour le moment, été ratifiée, notamment par les Etats-Unis, de sorte que ce pays, comme le Japon, la

Norvège et la Corée, peut aider directement ses chantiers de construction. C'est ce qui amène aujourd'hui la Commission à proposer d'engager une procédure contre la Corée dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et, dans l'attente du verdict, d'instituer un mécanisme de soutien temporaire. Une décision doit être prise lors du Conseil industrie du 5 décembre prochain. Mais en tout état de cause, quelle que soit cette décision, nous ne pensons pas qu'elle puisse être suffisante pour sauver les chantiers navals et assurer leur avenir.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que l'échec du libéralisme qui règne dans le domaine du transport maritime est patent. L'opinion publique et les populations concernées – en particulier par le naufrage de l'*Erika* – prennent fortement conscience des ravages de la logique de rentabilité financière qui règne dans le transport maritime, et notamment de la nocivité des pavillons de complaisance. Ce désastre écologique, social, économique et financier est révélateur des carences de la réglementation et de la sécurisation du transport maritime.

Il est nécessaire d'impulser une relance de la politique industrielle franco-européenne dans le secteur de la construction navale, notamment par la construction de pétroliers et de chimiquiers E3 – économique, écologique et européen – conçus à l'initiative des chantiers de Saint-Nazaire, et qui pourraient être produits par cinq grands chantiers en Europe. Bien sûr, une telle démarche tourne le dos au dogme du libéralisme défendu par la Commission de Bruxelles, mais la sécurité du transport maritime et la vie économique de régions entières ne sont-elles pas des enjeux capitaux, qui appellent une prise de position politique forte de notre pays ?

Le deuxième volet de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, porte sur des mesures destinées à améliorer l'environnement des entreprises.

Si les actions portant sur l'environnement et la compétitivité des entreprises progressent de 1,4 %, les dotations finançant des activités strictement industrielles sont stables par rapport à l'an dernier.

La politique de qualité est un élément majeur de compétitivité. Aussi peut-on regretter que les crédits qui sont consacrés à son développement stagnent.

Nous apprécions, *a contrario*, l'effort consenti pour le financement des écoles d'ingénieurs, les dépenses ordinaires et les crédits de paiement progressant de 2,5 %, alors que les autorisations de programme font un bond de 9,5 %.

Permettez-moi de dire quelques mots de l'école d'ingénieur de Gardanne. Car si d'un côté je me réjouis des relevés de conclusions des deux CIADT qui valident les engagements de M. le Premier ministre, je regrette cependant qu'aucune ligne budgétaire n'apparaisse dans votre budget pour appréhender de manière positive les dépenses inhérentes à la construction de cette école. Pourtant, grâce aux investissements d'ores et déjà réalisés par ma ville, et comme cela a été le cas pour l'école de Nantes, il suffirait, monsieur le secrétaire d'Etat, de 5 millions de francs pour permettre le démarrage de cette formation dès le premier trimestre 2002.

Je souhaite, donc que vous manifestiez par ce signe politique fort votre détermination à finaliser cet engagement. Je vous en remercie par avance.

Concernant la prévention des risques industriels, l'actualité tragique de l'usine AZF de Toulouse a largement démontré la nécessité d'un effort particulier dans ce domaine, qui prenne appui, d'une part, sur l'expertise

établie par l'Institut national de l'environnement industriel et, d'autre part, sur les directions régionales de l'industrie de la recherche et de l'environnement.

Sans présager des conclusions de la commission d'enquête de notre assemblée, nous souhaitons que des moyens suffisants et complémentaires puissent être mobilisés. L'annonce par le Premier ministre de la création de 100 emplois supplémentaires dans les DRIRE montre à cet égard la voie.

En ce qui concerne les dotations allouées à la recherche, à l'innovation et au développement des PMI, les crédits de paiement enregistrent une baisse de 6,25 % – moins 3,4 % l'an dernier –, alors que les autorisations de programme progressent légèrement de 0,14 %. Cette évolution, qui est due largement aux réductions des crédits consommés et destinés aux grands programmes de recherche industrielle, se traduit aussi par un recul de 6,2 % des crédits de paiement destinés au soutien de l'investissement des PME. Nous proposons une relance de nouveaux prêts bonifiés à des taux d'autant plus bas qu'ils correspondraient à des projets de développement industriel, créateurs d'emplois et facteurs de progrès des qualifications.

Au-delà du programme de la société de l'information, il faut favoriser le développement des nouvelles techniques à grande échelle, en soutenant le partage des connaissances et la démocratisation de l'accès à l'information et au savoir dans la perspective d'une nouvelle citoyenneté dans les espaces publics et dans les sphères de production et de socialisation.

On ne saurait terminer l'examen des crédits de votre budget sans évoquer la politique énergétique de notre pays, confrontée aux pressions du libéralisme.

L'énergie est une question particulièrement sensible. Ce secteur a largement contribué au développement de notre pays en lui permettant de disposer d'une indépendance précieuse. Cependant, force est de constater que la politique énergétique de la France manque de lisibilité et suscite des interrogations en ce qui concerne le soutien budgétaire et l'évolution des principaux acteurs publics de ce secteur. En effet, face à l'augmentation prévisible de la demande mondiale, le recours à l'énergie nucléaire s'impose si l'on veut respecter les engagements que nous avons pris en matière de lutte contre l'effet de serre. La Finlande, la Grande-Bretagne, le Japon, l'Inde, la Corée du Sud, la Chine et, bien sûr, les Etats-Unis ont tous décidé de soutenir et développer l'énergie nucléaire. Christian Bataille doit se rappeler qu'il y a quelque temps, en Californie, on disait pourtant fermer les centrales.

La France, qui dispose d'une avance technologique considérable, doit être en mesure de tirer le plus large bénéfice possible de ces perspectives. Je l'ai signalé à plusieurs reprises dans cet hémicycle : en matière de nucléaire, il n'y a pas de veille technologique. Aussi, je regrette, avec notre rapporteur et d'autres orateurs, le retard pris dans la construction de réacteurs nouvelle génération, les EPR.

Cependant, je me réjouis de la candidature française du site de Cadarache pour la construction du projet expérimental ITER même si elle doit être confirmée et appuyée par un effort budgétaire conséquent ; le président de la région PACA, mon ami Michel Vauzelle, vous a d'ailleurs signalé toutes les conséquences positives que pourrait engendrer un tel projet pour notre région.

La fusion nucléaire domestiquée, sans danger pour la santé des hommes et l'environnement, doit fournir de l'énergie pour des milliers et des milliers d'années.

Un grand débat public – et je rejoins là Christian Bataille –, sur la politique énergétique est plus que jamais d'actualité. Devront y être abordés la sécurité de l'approvisionnement, la sûreté des installations, les atouts et les limites des énergies renouvelables et la situation du service public de l'énergie.

« Que voulons-nous aujourd'hui ? » Plus d'un million de personnes ont répondu à cette question lors de la consultation organisée par EDF. La réponse est sans ambiguïté. L'attachement des Français à un service public de l'électricité de proximité est indéniable.

Permettez-moi, cependant, de formuler quelques doutes, voire quelques craintes.

Elles concernent d'abord les capacités de l'opérateur national à préserver ce service public ainsi que la stratégie de développement qui consiste, en résumé, à vendre très bon marché les actifs français pour pouvoir acheter très cher des actifs à l'étranger.

Je m'interroge ensuite sur les orientations prises par la toute nouvelle superstructure AREVA qui devra prendre en considération et gérer au mieux la disparition de compétences occasionnée par de nombreux plans sociaux de la filière nucléaire.

Enfin, je regrette l'opacité de la politique gouvernementale quant à l'évolution du statut de Gaz de France. La directive européenne concernant les règles communes du marché gazier s'applique depuis le 10 août 2000. Le marché français est ouvert à la concurrence. Le développement international de GDF se réalise, et je pèse mes mots, au détriment du service au public et, plus grave, des capacités structurelles et humaines à gérer en toute sécurité le réseau d'alimentation.

Par rapport à la loi de finances pour 2001, le budget consacré à l'énergie recule de 7,4 % pour les autorisations de programme et de 4,22 % pour les crédits de paiement. Cette baisse a principalement deux origines : l'ADEME et le fonds de soutien des hydrocarbures, les autres dotations budgétaires étant quasiment stables.

L'ADEME, structure qui a pour mission de conduire des actions concourant à la maîtrise de l'énergie, avec pour finalité la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ne parvient pas, pour des raisons structurelles et d'organisation, à utiliser les crédits conséquents que votre budget lui a accordés ces dernières années.

Au passage, je me félicite de l'accord de Marrakech même s'il est insuffisant et bien que le plus grand pollueur du monde, les Etats-Unis, n'y ait pas souscrit.

Les crédits non consommés ne pourraient-ils pas être affectés aux recherches en matière de piégeage du Co₂ ?

Je me dépêche, monsieur le président.

M. le président. Vous avez déjà dépassé votre temps de parole, cher collègue.

M. Roger Meï. Dans ce contexte, monsieur le secrétaire d'Etat, je trouve particulièrement inadmissible la stratégie à deux vitesses que vous employez pour appliquer la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité : précipitation pour toutes les mesures et dispositions qui concourent à l'ouverture accrue du marché ; lenteur pour l'application de toutes celles qui visent à encadrer cette libéralisation et qui résultent, pour la plupart, des amendements que mon groupe politique a fait adopter lors de la discussion de cette loi.

Les exemples qui pourraient illustrer mon propos sont largement détaillés par ailleurs, je n'y reviendrai pas. Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite vous demander comment vous avez pu laisser se créer, le

26 juillet 2001, la société Powernext, véritable bourse de l'énergie, contraire à la loi puisqu'elle viole à la fois les dispositions relatives à la durée des contrats et celles qui concernent l'activité d'achat pour revente.

Qu'attendez-vous pour mettre en place la tarification spéciale « produit de première nécessité » attendue par les familles les plus modestes ?

Pourquoi les décrets concernant l'application du statut de l'industrie électrique et gazière à l'ensemble du personnel des industries de cette branche ne sont-ils pas publiés ?

Vous comprendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le groupe communiste ne peut voter votre budget et, en conséquence, il s'abstiendra. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Excusez-moi, monsieur le président, mais je me suis efforcé de raccourcir mon intervention.

M. Jean Dufour. Exposé très complet !

M. le président. Vous avez une dette vis-à-vis du président de séance et je compte sur vous pour l'honorer lorsque vous poserez vos questions de façon à ce qu'on ait un bilan consolidé à peu près conforme au règlement. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite d'abord, en tant que président de la commission supérieure du service public des PTT et au nom de tous mes collègues, vous féliciter des décisions courageuses qui ont été prises concernant les licences UMTS. Il faut redire ici que l'on courait le risque de voir une industrie qui représente 2,5 % du PIB s'effondrer en raison d'un endettement massif. Du reste, l'ensemble des partenaires – salariés, chefs d'entreprises, financiers – ainsi que l'opinion publique ont considéré que le Gouvernement avait pris une décision courageuse.

Il faut continuer dans cette voie, et j'ai été stupéfait d'apprendre hier que le rapporteur général du budget au Sénat entend présenter un amendement pour inciter le Gouvernement à reculer dans cette affaire. Je nous croyais pourtant tous convaincus de l'absurdité d'une telle démarche.

Je souhaite également me féliciter des conclusions du CIADT concernant la couverture du territoire par le réseau GSM. Cette mesure, qui assure désormais la cohérence de la diffusion des télécommunications était en effet indispensable, car les centres-bourgs de 1 450 communes n'avaient pas accès au réseau. Toutefois, la qualité de la couverture est insuffisante dans d'autres territoires – chacun a pu en faire l'expérience en voiture ou en se promenant dans certains quartiers – et son amélioration est indispensable. Je me félicite donc que vous ayez obtenu des opérateurs qu'ils débloquent des crédits supplémentaires car cela prépare le terrain à la troisième génération de téléphones mobiles.

Je ne reviens pas sur ce qu'ont dit nos excellents rapporteurs de la couverture du territoire par le haut débit : il n'est pas nécessaire, contrairement à ce qui a été dit, notamment lors de la réunion du CIADT, que chaque technologie couvre l'ensemble du territoire. Il suffit que, selon l'ampleur de la demande, l'une ou l'autre des technologies – fixe, mobile, boucle locale radio – soit utilisée.

Quant à La Poste, elle se trouve actuellement dans une situation difficile. La qualité du service s'en ressent – les « tournées découvertes » sont relativement fréquentes – et les résultats financiers de l'entreprise publique ne sont pas bons puisque, dans le meilleur des cas, ils atteindront tout juste l'équilibre cette année.

L'accord que vous avez obtenu au plan européen, le 15 octobre dernier, permet à l'entreprise de voir plus loin et de savoir où elle va. Désormais, la situation est claire : jusqu'en 2006, les conditions sont – on peut le dire entre nous – satisfaisantes puisque le seuil pondéral de 100 grammes et le seuil tarifaire fixé à trois fois le prix de base sont parfaitement gérables par l'entreprise. Après 2006, en revanche, sa situation sera plus difficile, car nous savons tous que lorsque le seuil est fixé à 50 grammes, la concurrence commence à devenir sensible.

Il faut donc que l'entreprise s'y prépare, mais je tiens à vous dire que, si au Parlement européen tous les groupes n'émettent pas un vote identique, ici, ils ont tous estimé qu'il ne fallait pas aller jusqu'à une ouverture totale du marché du courrier. Vous avez obtenu que la décision ne soit prise en 2009. Pour nous c'est important, car nous sommes nombreux à penser qu'un domaine réservé est nécessaire au maintien de la qualité du service postal et à la garantie de la couverture du territoire national.

Pour préparer cette évolution, le prochain contrat de plan sera évidemment décisif. De ce point de vue, je m'associe également aux remarques de nos rapporteurs concernant les deux problèmes qui doivent être gérés d'ici à 2006. Je veux parler, d'une part, de l'aide à la presse, car il n'est pas normal que la Poste participe à hauteur de 2 milliards de francs, aux frais de sa distribution – ce n'est pas son rôle premier d'aider la démocratie, même si elle y apporte sa part – et, d'autre part, des retraites pour lesquelles vous avez courageusement entamé une démarche très importante.

Par ailleurs, il faut que La Poste ait les moyens de se battre sur le marché national comme sur le marché européen et, surtout, de garantir la continuité du service public, à laquelle nous sommes attachés. Quant à la qualité de ses services, elle est globalement satisfaisante, notamment par rapport à la plupart de nos concurrents européens.

La Poste doit également pouvoir développer ses services financiers, car nous savons bien que l'équilibre des bureaux de poste suppose que ceux-ci existent activement à côté de l'activité proprement postale.

En tant, maintenant, qu'orateur du groupe socialiste, je souhaite dire un mot de la politique industrielle. J'ai le sentiment, après avoir entendu les différents intervenants, qu'une très large majorité de cette assemblée tient à une telle politique. J'ai notamment écouté attentivement notre collègue Robert Galley et, hormis sa conclusion dont on sent bien qu'elle est dictée par les nécessités politiques du moment, j'adhère à la quasi totalité de son propos.

En effet, nous avons la même volonté de voir l'Etat et, aujourd'hui, l'Europe, s'investir pour nous permettre de garder des perspectives de développement et de modernisation industriels et d'amélioration de notre compétitivité. Car nous savons bien que tout cela n'est pas possible sans l'Etat et l'Europe. Ceux qui affirment le contraire – comme nos collègues de Démocratie libérale, qui le disent très clairement, et cela me paraît être une vraie césure politique –, ceux-là acceptent *a priori* que les Etats-Unis qui, eux, pratiquent une politique industrielle, soient les maîtres de l'industrie mondiale de demain.

A ce sujet, je voudrais m'attarder sur deux secteurs importants. S'agissant d'abord de celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication, lesquelles ont porté une bonne partie de la croissance récente, je souhaite vous interroger sur la situation inquiétante de l'industrie de l'informatique européenne car nous sommes sur le point d'assister à sa disparition.

Les difficultés de Bull, d'Olivetti, nous placent désormais sous la dépendance complète des Américains. Aussi, je vous demande comment vous envisagez la relance de nos capacités, sachant que nous disposons d'écoles de mathématiques reconnues au plan mondial.

Dans le second domaine très porteur de développement ces dernières années, celui des biotechnologies, l'Etat a effectué un travail important. J'ai eu l'occasion de vivre à Evry, avec le développement de Genopole, le démarrage de cette activité. Là, il faut le reconnaître, l'Etat a su prendre le relais des équipes de chercheurs et donner à la France un secteur d'un niveau enviable au plan européen et mondial, source de progrès pour la santé des gens mais aussi d'emplois et de développement économique.

Les crédits accordés aux écoles spécialisées dans votre budget, comme dans celui de l'éducation nationale, sont un vrai facteur de développement. C'est un effort impressionnant que le Gouvernement a consenti depuis quatre ans pour préparer les techniciens et les ingénieurs dont nous aurons besoin demain.

Enfin, un petit mot sur l'énergie. Pour un socialiste, l'énergie repose sur plusieurs pieds (*Sourires*) : une industrie nucléaire qui continue de se développer et de se moderniser ; des énergies renouvelables dont nous devons maîtriser rapidement les technologies, car elles sont évidemment une part de l'avenir ; une politique d'économies d'énergie dont je trouve que nous l'avons un peu trop abandonnée ces derniers temps. Enfin, je ne le dis pas seulement pour faire plaisir à Roger Mei, mais parce que j'y crois au plan européen et mondial, le charbon est pour moi le quatrième pilier de la politique énergétique. Aucun de ces supports n'est dominant. Mais en abandonner un serait aujourd'hui criminel, pour l'indépendance de la France, pour l'indépendance de l'Europe, pour la sauvegarde du niveau de vie et de la qualité de vie de nos concitoyens.

« Politique industrielle », ce n'est pas un gros mot, c'est quelque chose qui reste absolument indispensable. Nous ne croyons pas à l'Etat qui se borne à organiser la concurrence, nous croyons à l'Etat qui impulse le progrès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Excellent orateur !

M. le président. De plus, c'est le seul – et je l'en remercie – qui n'ait pas dépassé son temps de parole.

La parole est à M. Jean Dufour, dernier orateur inscrit.

M. Jean Dufour. Monsieur le président, je vous promets moi aussi d'être bref pour essayer de rattraper le temps perdu.

M. le président. Je vous en remercie par avance.

M. Jean Dufour. Monsieur le secrétaire d'Etat, puisque nous venons de parler de formation, je voudrais souligner qu'à côté de l'effort du ministère de l'industrie en la matière, il y a aussi celui de l'éducation nationale, notamment au sein des universités qui, désormais, forment plus de la moitié des ingénieurs. Ce point mériterait d'être un peu mieux connu.

En quelques minutes, et redoutant déjà que la lampe rouge ne s'allume (*Sourires*), je souhaiterais mettre l'accent sur une dimension importante de la politique industrielle et de services, celle qui concerne les télécommunications et les techniques de l'information en général, et qui rejoint naturellement la question des nouvelles technologies, tant s'affirme maintenant l'intégration entre les services et les produits.

Depuis 1996, les députés communistes ont toujours demandé que le service universel intègre la téléphonie mobile et l'Internet à cause, précisément, de cette intégration. Les schémas de services et les CIADT vont dans ce sens et nous apprécions qu'il en soit ainsi, car les technologies de l'information et leur contenu structurent désormais en profondeur non seulement la vie sociale, mais aussi la vie économique. Aujourd'hui, les territoires qui ne sont pas largement équipés sont coupés non seulement du pays, mais du monde. Or l'objectif actuel est bien de vivre et travailler ensemble sur un territoire relié au monde.

A partir de cette problématique, le secteur des télécoms, qui regroupe des opérateurs privés et des entreprises publiques, a un impact sur la société qu'il convient de prendre en compte au-delà du strict plan économique. Dans cette perspective, nous souhaitons que le rapport entre opérateurs et usagers ne puisse pas se résumer à un simple face-à-face qui transformerait l'utilisateur en client dépendant de l'offre et aussi de la puissance de l'opérateur.

Les collectivités peuvent jouer un rôle très important pour faciliter l'aménagement du territoire et développer cette politique. Mais on ne peut pas non plus les laisser seules face aux opérateurs. L'essor de ce secteur suppose donc à la fois un déploiement audacieux des collectivités et une implication peut-être un peu plus forte de la politique industrielle pilotée par l'Etat.

J'en veux pour preuve ce que vous avez fait en coopération, à Marseille, avec la création de l'Ecole des métiers de l'Internet. Mais il faut aller encore plus loin, me semble-t-il, pour éviter la mise en concurrence des territoires, car elle ne peut que se traduire par un développement inégal, par des déséquilibres économiques et sociaux qui sont de véritables fractures à l'échelle de territoires, de villes, de conurbations.

Au-delà de la crise qui frappe le secteur des télécoms, il faut donc faire attention à ce que les pôles technologiques, je pense à l'expérience de Marseille, ne deviennent pas des poches de développement dans un territoire affaibli.

C'est tout le sens de ce que nous appelons une politique industrielle et de services plus active. Monsieur le secrétaire d'Etat, encore un effort ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, mon cher collègue, pour votre concision.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs, pour répondre à vos interventions et en particulier à celles des rapporteurs qui, comme toujours, ont été excellents, M. Destot, M. Hervé, M. Billard et M. Brottes, je vais regrouper mes propos autour de deux points essentiels : les priorités d'un budget au service de la compétitivité économique et les stratégies industrielles qui le sous-tendent.

Ce budget s'inscrit, monsieur Galley, dans le contexte d'une croissance qui, comme l'a dit M. Laurent Fabius, reste bien calée sur la prévision associée à la loi de finances pour l'année prochaine, c'est-à-dire autour de 2,5 %.

Dans ce contexte d'une croissance française meilleure que celle de la moyenne des Etats de l'Union européenne, nous proposons un budget au service de la compétitivité économique, qui intègre des mesures nouvelles importantes – plus de 33 millions d'euros en

dépenses ordinaires et crédits de paiement – mobilisées autour de quatre priorités : la formation, l'innovation, la reconversion et la sécurité industrielle.

Former les ingénieurs qui contribueront de manière décisive à la compétitivité de l'industrie française de demain est une nécessité sur laquelle MM. Hervé et Destot ont, à juste titre, particulièrement insisté. Sans oublier l'université, monsieur Dufour, la France s'enorgueillit d'un réseau d'écoles d'ingénieurs de très bon niveau, qui dépendent du ministère de l'industrie et qui sont parmi les plus prestigieuses au monde. Nous formons toujours plus d'ingénieurs, nous les formons toujours mieux aux technologies nouvelles et, surtout, nous les formons toujours mieux à l'entrepreneuriat, à l'esprit d'initiative, de création d'entreprise, de création de richesses. A cet objectif essentiel, le projet de budget apporte une réponse d'envergure : plus 7,8 % pour la formation des ingénieurs en 2002. Au total, les crédits inscrits à ce titre auront augmenté de 37 % depuis 1997, date d'entrée en fonction du gouvernement de M. Jospin.

Toutes les écoles en bénéficient : les écoles des mines, l'Ecole supérieure d'électricité, le Groupe des écoles de télécommunications. Ce dernier formera 50 % de diplômés en plus et multipliera par deux sa recherche d'ici à 2005, notamment, monsieur Meï et monsieur Dufour, l'Institut des applications avancées de l'Internet, situé à Marseille.

La deuxième priorité, l'innovation, est de plus en plus un facteur clé de notre compétitivité industrielle : M. Destot l'a souligné à juste titre. Les crédits publics jouent un rôle important dans son financement. Avec 11,6 % du total, chiffre du mois de novembre, ils représentent la deuxième source de financement de l'innovation en France derrière l'autofinancement – 74 % – mais avant le financement bancaire : 6,4 % seulement. On peut se demander si le réseau bancaire ne devrait pas mieux financer l'innovation ; en tout cas, sa contribution n'est égale qu'à la moitié de celle des pouvoirs publics.

Le projet de budget consolide l'action volontariste entreprise depuis 1997 en accroissant les crédits de soutien à l'innovation.

D'une part, la capacité d'engagement de l'ANVAR est portée à près de 235 millions d'euros en 2002, somme intégrant à la fois des remboursements d'avances – demandés en cas de succès – et des reports de crédits, assez élevés.

D'autre part, la capacité d'engagement sur le chapitre 66-01 est portée à 282 millions d'euros, soit 1 850 millions de francs, niveau que nous atteignons pour la première fois. Je rappelle que, lorsque j'ai pris mes fonctions, les crédits n'étaient que de 1 450 ou 1 500 millions de francs. Nous avons donc fait un effort considérable pour encourager l'innovation industrielle sur le chapitre 66-01, le plus noble, pourrait-on dire, du ministère de l'industrie. Cette démarche porte ses fruits : en 2000, 200 millions de plus qu'en 1999 auront été dégagés sur ce chapitre, et elle est poursuivie année après année. Ainsi, M. Destot a eu raison de le souligner, les PMI peuvent désormais disposer plus rapidement d'une partie des aides accordées : 30 % des aides dès notification ; le décret correspondant est sorti cette semaine. Pour le reste : la fiscalité, la polarisation sur les technologies clés, la dimension européenne, j'ai bien entendu, monsieur le rapporteur, votre plaidoyer à la fois si vibrant et si juste.

Troisième priorité : les restructurations industrielles. Dans une conjoncture internationale plus incertaine, nombre d'entreprises font face à des situations difficiles

qui appellent – vous en êtes convenu, monsieur Gaillard –, un accompagnement de l'Etat. Pour 2002, je propose d'augmenter la capacité d'intervention au titre des restructurations de 3,7 % et de la porter à 43,5 millions d'euros au profit des crédits de politique industrielle hors CIRI et du Fonds d'industrialisation des bassins miniers.

La sécurité industrielle, quatrième et dernière priorité, requiert toute notre attention, comme l'a souligné excellemment M. Bataille. Dans le projet de budget de l'industrie, cette préoccupation s'exprime dans trois domaines particuliers.

Les crédits de paiement pour la sécurité dans les mines sont multipliés par deux. C'est une accentuation de l'effort que j'ai engagé il y a trois ans pour accompagner la mise en œuvre des dispositions nouvelles du code minier, adoptées, je le rappelle, à l'unanimité du Parlement.

Le nouvel inventaire de référence des déchets radioactifs justifie un réel effort de financement, car il est absolument indispensable de recenser les dizaines de milliers de sources radioactives qui existent dans une multitude d'activités : industrielles, économiques, professionnelles, d'enseignement, et j'en passe.

Le Laboratoire national d'essais, l'un des premiers au monde, doit conforter un élément décisif de notre stratégie industrielle : la métrologie, technologie de la mesure, qui est au cœur, à la pointe même de l'offensive industrielle française.

Outre les importantes mesures nouvelles qui soutiennent ces quatre priorités, le projet de budget est marqué par une gestion attentive – j'insiste sur le mot – de l'ensemble des crédits. Il a été établi sur la base d'une appréciation précise des besoins de financement en fonction des réalités nouvelles de certains secteurs et des reports existant sur certains chapitres.

Au total, pour 2002, les crédits de l'industrie s'élèveront à 730 millions d'euros en autorisations de programme et sont donc stables à cet égard. Ils atteignent 2 295 millions d'euros, moins 3,6 %, en dépenses ordinaires et crédits de paiement, après prise en compte de transferts importants, et participent ainsi à la réduction des prélèvements, élément de compétitivité globale des entreprises.

Quelle est, en second lieu, et j'insiste sur le pluriel, notre politique de stratégies industrielles ?

La politique en faveur de l'industrie dans laquelle s'inscrit ce budget, l'action que nous conduisons ensemble avec la majorité plurielle depuis bientôt cinq ans, sous l'égide du Premier ministre, est une action volontariste. Vous avez souligné, monsieur Billard, la nécessité d'exprimer une forte volonté, et vous avez raison. Mais convenons, monsieur le rapporteur, que cette action volontariste tranche avec celle qui avait prévalu les années précédentes. A périmètre comparable, depuis 1997 et en intégrant les effets du projet de loi de finances pour 2002, les crédits destinés à l'industrie ont progressé de 3,5 %. Or, entre 1994 et 1997, et toujours en se référant au même périmètre pour que la comparaison soit utile, ils avaient baissé de 5 %. Plus 3,5 % au cours des cinq dernières années, moins 5 % au cours des quatre années précédentes, c'est le signe de l'importance attachée à l'industrie par le Premier ministre, par le Gouvernement et par la majorité plurielle qui les soutient.

Cette action volontariste est aussi une action modernisée. Trop longtemps la France a souffert d'une tradition qui voulait qu'il y ait une politique industrielle unique impulsée par l'Etat sous forme de plans sectoriels. Ce type d'interventionnisme s'est bien souvent contenté,

hélas ! de retarder les évolutions inéluctables, obérant en réalité notre capacité à préparer l'avenir. Il a d'ailleurs coïncidé avec une période où la France a réalisé de moins bonnes performances que ses partenaires. Je ne veux pas aggraver du tout M. Gantier, dont j'apprécie la qualité des raisonnements, mais je suis en désaccord profond avec lui. Je viens de stigmatiser la politique qui était suivie à l'époque, reposant sur des soutiens sectoriels inefficaces qui n'ont conduit à rien sauf à la disparition d'un certain nombre de secteurs industriels.

Pourquoi avons-nous réussi à renverser, je le crois sincèrement, cette tendance au déclin industriel ? Pourquoi avons-nous pu créer 70 000 emplois supplémentaires dans l'industrie en 2000, chiffre sans précédent depuis 1974, depuis un quart de siècle, et qui montre à quel point les résultats du gouvernement Jospin tranchent avec ceux de ses prédécesseurs. D'autant que ces 70 000 emplois ont été créés dans l'industrie *stricto sensu*, hors BTP et industrie agroalimentaire. Pourquoi créons-nous plus d'emplois industriels en France qu'il n'en est créé chez nos partenaires de l'Union européenne ? Pourquoi avons-nous une croissance plus forte ? Pourquoi résistons-nous mieux au fléchissement conjoncturel actuel ? Parce que nous avons eu collectivement avec vous, monsieur Billard, le courage de réviser ces schémas. Parce que nous reconnaissons le talent de ceux qui entreprennent en mettant en œuvre des stratégies industrielles adaptées à la mondialisation.

Face à une concurrence mondiale offensive, nous avons dégagé des stratégies industrielles offensives. Pour le dernier budget de cette législature, permettez-moi de rappeler les quatre stratégies qui structurent notre action.

La première stratégie, c'est évidemment l'économie de l'innovation, monsieur Destot. Elle concerne tous les secteurs et toutes les entreprises. N'allons pas dire qu'il y a des secteurs traditionnels qui n'innovent pas tandis que d'autres, comme les TIC, innovent. Tous les secteurs innovent. Dans le textile-habillement, il y a de l'innovation. C'est d'ailleurs la clé de la compétitivité d'aujourd'hui et des emplois de demain. Comme le Premier ministre l'a rappelé voilà quelques jours, nous avons réalisé en quatre ans des évolutions décisives qui doivent être poursuivies pour permettre à l'économie numérique de la France d'être la plus dynamique d'Europe. Voilà un but, une véritable stratégie.

S'agissant de l'appropriation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises, les territoires et les particuliers, il faut reconnaître que nous accusions un retard réel en 1996-1997. Ce retard est, objectivement, derrière nous. Les TIC représentent, en 2001, 6 % de notre produit intérieur brut. Les entreprises, grandes et petites, se sentent maintenant partie prenante dans l'économie numérique. La part de la France dans le commerce électronique a doublé. Selon la dernière enquête publiée par le ministère de l'industrie, 50 % des Français se sentent concernés aujourd'hui par le Net. Le projet de loi sur la société de l'information que j'ai présenté en conseil des ministres le 13 juin prévoit de définir un vrai cadre juridique, clair et précis, un cadre de confiance que votre assemblée examine.

En réponse aux excellents rapporteurs François Brottes et Edmond Hervé, ces évolutions se sont appuyées sur une action continue et déterminée que j'ai menée pour faire baisser – ce n'est pas toujours facile, c'est vrai –, les tarifs d'accès à Internet, à la téléphonie fixe et à la téléphonie mobile. Nous sommes maintenant parmi les pays les moins chers d'Europe en ce qui concerne l'accès au Net. Nous irons encore plus loin dans ce sens dans quelques jours. Cette évolution doit se poursuivre pour aboutir

tir rapidement à un tarif forfaitaire illimité d'accès à Internet inférieur à 200 francs par mois. Suite au CIADT numérique du mois de juillet qui s'est tenu à Limoges, nous assurerons enfin une véritable égalité des territoires face au haut débit et, d'une manière générale, face à l'accès aux technologies IP.

Deuxième stratégie : un Etat plus proche. C'est un Etat à l'écoute – peut-être parfois une meilleure écoute, j'en suis d'accord – des élus, des partenaires sociaux, des entreprises. Nous y sommes collectivement très attentifs. Les 5 600 agents du ministère de l'industrie, pour l'essentiel déconcentrés dans les régions et tous, comme on le sait, fort compétents, accompagnent mon action dans ce sens. Grâce à eux, l'Etat est plus proche des entreprises en région. Des engagements ambitieux ont été pris dans le cadre des contrats de plan avec le fonds de développement des PMI, la procédure ATOUT, contrats de plan qui sont entièrement respectés grâce à une dotation de près de 110 millions d'euros en autorisation de programme.

Il y a quelques années lorsque je siégeais sur ces bancs, nous nous plaignions régulièrement, dans les mêmes débats, du non-respect par l'Etat des contrats de plan. Dans mon budget, en 2002, le contrat de plan est intégralement respecté. Depuis 1997, les crédits dans ce domaine ont d'ailleurs progressé de 6,4 %.

Troisième stratégie : une énergie moins chère et plus respectueuse de l'environnement, plurielle, comme l'a décrite, avec beaucoup d'élégance, M. Destot.

Depuis 1997, le prix de l'électricité a baissé de 14 % en France. L'augmentation de 1 % des tarifs qui vient d'être décidée et qui permettra notamment d'assurer le financement de notre politique en faveur des énergies renouvelables ne remet pas en cause cet acquis. En effet, les énergies renouvelables ont un coût, monsieur Bataille.

Avec le nucléaire, – et M. Bataille a tenu des propos tout à fait sensés, justes, ardents comme il en a l'habitude dans ce domaine – la France dispose d'une énergie parmi les moins chères du monde – M. Galley l'a confirmé – qui ne rejette pratiquement pas de gaz à effet de serre, en tous cas beaucoup moins que les énergies fossiles.

La France, avec la Suède et le Japon, figure parmi les pays industriels développés qui émet le moins de gaz à effet de serre dans le monde. Pourquoi ne pas s'en féliciter ? Nous avons une filière de production énergétique, diversifiée, assise sur le nucléaire, qui est prédominant et qui le restera longtemps, même si sa part tendra à diminuer, vous avez raison, monsieur Destot, et nous sommes d'ardents, non pas défenseurs, mais promoteurs des énergies nouvelles renouvelables dans une véritable politique industrielle globale. C'est grâce au savoir, à la technologie française que nous arrivons à être l'un des pays industrialisés développés les moins émetteurs de gaz à effet de serre.

Nous avons conforté cet acquis dans ce budget. Le CEA bénéficiera d'une subvention globale de 923,6 millions d'euros, consolidant l'effort intervenu en 2001, dont 424 millions d'euros portés par le budget de l'industrie. M. Destot peut être assuré que l'Etat tiendra ses engagements fiscaux vis-à-vis du CEA, j'en prends ici l'engagement formel.

M. Michel Destot, rapporteur spécial. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur Billard et monsieur Bataille, soyez assurés – vous avez un fervent défenseur devant vous – que nous avons poursuivi les travaux de l'EPR, réacteur d'avenir et que nous poursuivons

les travaux sur l'aval du cycle. Vous avez raison de faire inscrire ainsi de justes propos au *Journal officiel de la République française*.

Dans le même temps, nous avons conduit une politique sans précédent en faveur des énergies renouvelables. Elles représenteront en 2010 un cinquième de notre production. Accrue en loi de finances rectificative, l'ADEME qui m'est chère au cœur dispose ainsi d'une capacité d'intervention consolidée à hauteur de 37 millions d'euros.

Quatrième stratégie : des services publics de qualité pour tous. Les exigences à l'égard de nos services publics ont été satisfaites : droit à l'électricité pour tous, – loi du 10 février 2000 –, absence d'augmentation du prix du timbre – la dernière augmentation date de 1996, sous le précédent gouvernement conservateur –, tarifs téléphoniques pour les plus démunis – la décision a été prise il y a un an et demi.

Ce sont quelques exemples de ce qui aura marqué l'action du Gouvernement de M. Lionel Jospin.

Monsieur Destot, en ce qui concerne le gaz, le Gouvernement a choisi de transférer le réseau de transport à Gaz de France, pour conforter le caractère public de cette entreprise. D'ailleurs, je peux vous dire dès maintenant que nous aurons l'occasion très prochainement de débattre de ces sujets devant vous. Et je pense que nous le ferons dans l'optique de développer le service public et de conforter l'entreprise publique Gaz de France.

C'est un combat de conviction que je mène auprès de mes partenaires européens, pour que la construction de l'Europe intègre nos valeurs de service public. Le combat n'est pas gagné d'avance car nos partenaires n'ont pas tous le même rapport vis-à-vis de ces valeurs de service public. Mais nous les défendons pied à pied.

Monsieur Brottes et monsieur Guyard, nous venons de marquer une étape grâce à l'accord intervenu le 15 octobre sur la directive postale. La libéralisation totale du secteur a été écartée, malgré certaines interprétations politiques malveillantes. L'adaptabilité du service public postal a été reconnue.

Au total, pour les huit années à venir nous avons la garantie que moins de 10 % du chiffre d'affaires de La Poste sera mis en concurrence. Nous veillerons, dans le prochain contrat d'objectif et de progrès en cours de négociation avec La Poste à ce que l'entreprise publique La Poste, puisse se développer en s'appuyant sur ce qui fait son succès : la qualité et la proximité.

La commission supérieure du service public des postes et télécommunications, remarquablement présidée par M. Guyard, sera bien entendu associée à ces travaux. Je me félicite que mon budget intègre d'ailleurs cette année – c'est la première fois – une indemnité pour les personnalités qualifiées qui lui font bénéficier de leur compétence. Cette indemnité ne bénéficiera pas, bien sûr, aux fonctionnaires, ni aux membres élus des assemblées qui y participent. C'est une demande que vous aviez faite, monsieur Brottes et monsieur Guyard. Vous êtes satisfaits, je crois, de voir que nous prenons vraiment en compte nos objectifs de participation des expertises à la codéfinition d'une véritable politique en faveur du service public dans ces domaines.

M. François Brottes, rapporteur pour avis. Merci pour eux.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. En réponse à une interrogation de M. François Brottes, je vais mettre les points sur les i s'agissant des services financiers de La Poste.

M. François Brottes, rapporteur pour avis. C'est très important !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je vous remercie de m'avoir posé la question.

Le Gouvernement est, bien entendu, opposé au démantèlement de La Poste. Il est favorable, comme je l'ai dit en commission, au développement des activités financières et assurantielles de La Poste, dans le respect de la concurrence. Ce développement ne devra remettre en cause ni l'unité postale ni l'unité du réseau ; cela est bien clair.

Monsieur Hervé, vous avez fait une excellente intervention et, permettez-moi de vous le dire, je partage votre opinion sur la présence postale. Il faut, c'est vrai, plus de concertation, je le disais tout à l'heure à propos de l'Etat. Une concertation supérieure aurait été la bienvenue, l'été dernier, dans le cadre de la préparation des mesures d'organisation. Je suis d'accord, il faut plus de concertation, plus de partenariat. J'apporterai plus de précisions la semaine prochaine, lors du congrès de l'AMF. Nous aurons l'occasion de débattre avec plusieurs d'entre vous de ces questions.

Mesdames, messieurs les députés, nous avons parcouru ensemble un chemin très important, que je crois décisif pour la compétitivité de l'industrie française, mais il faut continuer. Car la concurrence internationale rebat constamment les cartes, et nous ne pouvons pas nous conduire comme si la mondialisation n'existait pas.

Nous avons obtenu des résultats. En témoignent quelques chiffres très significatifs qui viennent de paraître : de juin 1997 à juin 2001, l'emploi dans l'industrie, y compris l'emploi intérimaire, a crû de 234 000, soit une augmentation de 5,5 % – elle est de 3,5 % si l'on ne tient pas compte de l'emploi intérimaire. L'emploi industriel n'avait pas augmenté depuis vingt-cinq ans dans ce pays, puisque la croissance de l'emploi était entièrement due à celle du secteur tertiaire. C'est la première fois depuis un quart de siècle que les constatations portent sur une période suffisamment longue pour qu'on puisse parler d'un phénomène structurel, une croissance de l'emploi dans l'industrie manufacturière. C'est là le signe que la France reprend force et vigueur dans la concurrence européenne. Et il nous faudra toujours conforter ce mouvement, toujours être à la pointe et aller de l'avant.

Je veux saluer l'action des rapporteurs, comme de tous ceux d'entre vous – et ils siègent sur tous les bancs de votre assemblée – qui sont spécialistes des questions que nous abordons. Grâce à vous, à votre action, à votre soutien, au dialogue que nous avons eu ensemble, je crois que nous avons fait du bon travail, un travail qui s'est inscrit dans la durée puisque c'est la première fois depuis la Libération que le ministre chargé de l'industrie a pu mener son action durant cinq ans. Par vos questions, vos propositions, vos analyses, vous avez conforté la vocation de la France, qui est aussi son ambition, celle de rester un grand pays industriel, et reconquérir demain – pourquoi pas ? – d'autres places, meilleures encore, sur tel secteur industriel et, plus globalement, dans le concert des nations. La quatrième puissance industrielle du monde a pour vocation d'améliorer encore son score, et en tout cas de rester une grande puissance industrielle et énergétique.

Voilà notre stratégie. Voilà, au fond, notre engagement. Et je pense que nous devrions réunir nos énergies, sur tous les bancs, sans exception, autour des perspectives tracées par le Gouvernement, dans le but de réaliser une ambition susceptible de nourrir une réelle fierté, celle d'un grand pays industriel qui réussit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, je compte sur chacun de vous pour que vous en veniez directement à l'objet même de votre question.

Nous commençons par le groupe Radical, Citoyen et Vert.

La parole est à M. Pierre Carassus.

M. Pierre Carassus. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'avoue avoir du mal à partager votre bel optimisme concernant l'évolution de La Poste, même si, depuis quelques années, celle-ci connaît une pleine expansion de ses activités.

L'importance économique de ce secteur n'est plus à démontrer. Mais force est de constater que la politique industrielle conduite aujourd'hui, qui fait un peu écho aux directives européennes, ne permet pas à La Poste d'assurer pleinement ses missions de service public. Les inquiétudes que nous pouvons avoir dans ce domaine, et qui sont partagées par plusieurs collègues, ne sont pas toutes levées, bien au contraire.

Les dotations budgétaires liées au contrat de plan entre l'Etat et La Poste, signé en 1998 et qui est en cours de renégociation, sont maintenues dans votre budget, ce dont je me félicite, mais elles ne visent essentiellement qu'à poursuivre les efforts déployés en matière de transport de presse et de prise en compte du surcoût des retraites lié à l'évolution démographique de La Poste depuis 1997.

Un tel manque d'ambition n'est pas à la hauteur de ce que nous sommes en droit d'espérer face aux missions de service public qui incombent à La Poste. En tout cas, il ne permettra pas de répondre aux inquiétudes légitimes des usagers, des organisations syndicales et des élus locaux quant aux fermetures progressives d'agences postales et de petits bureaux de poste, notamment en milieu rural. Il y en a eu plusieurs dans ma circonscription au motif qu'il y avait de-ci, de-là une baisse du trafic. De telles fermetures remettent en cause la qualité du service public postal et ont des conséquences néfastes sur l'emploi. Il ne me semble pas que ce soit seulement un problème de concertation, encore que le fait que celle-ci ait eu lieu pendant l'été soit assez significatif.

Votre projet de budget n'entraînera-t-il pas de nouvelles fermetures ?

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions prévues pour 2002, La Poste continue de bénéficier d'un abattement de la taxe professionnelle à hauteur de 85 % pour sa contribution à l'aménagement du territoire. On ne peut que s'en féliciter. Mais pour une meilleure gestion de La Poste, plus prospective, si je peux m'exprimer ainsi, ne serait-il pas souhaitable que vous vous engagiez à maintenir cet abattement sur plusieurs années ?

Enfin, après une tentative orchestrée en décembre 2000 pour libéraliser le secteur postal européen, le commissaire européen en charge du marché intérieur, qui souhaite coûte que coûte imposer son projet de directive visant à démanteler le domaine réservé de La Poste, n'a pas été suivi par le Conseil des ministres.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Carassus.

M. Pierre Carassus. Je termine, monsieur le président.

Si j'ai bien compris, c'est un sursis. C'est un moindre mal, certes, mais qui ne peut nous satisfaire. La seule question qui vaille, c'est de savoir si la France refusera catégoriquement les projets néfastes de la Commission qui, à terme, condamneraient le service public de La Poste auquel les Français sont profondément attachés.

M. le président. Je demande aux intervenants suivants de ne pas prendre le double du temps accordé normalement pour poser une question.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je veux répondre à M. Carassus de la manière la plus formelle et la plus nette possible : La Poste a renoué avec les bénéfices puisqu'ils ont atteint 950 millions de francs en 2000. Jusqu'en 1996, La Poste n'avait connu que des pertes.

Pour parvenir à dégager des bénéfices, nous n'avons pas eu à augmenter le prix du timbre, ce qui est assez remarquable.

Dans le même temps, La Poste a investi 7 milliards de francs par an, c'est-à-dire multiplié par deux le montant de ses investissements, et je parle sous le contrôle des membres de la commission supérieure du service public.

Les travaux préparatoires au prochain contrat de plan ont débuté cet été. D'ores et déjà, j'ai décidé de reconduire, pour 2002, les financements, assurés par l'Etat. Vous voyez que dans le budget, nous sommes cohérents avec l'idée de maintenir une poste, service public, ayant les moyens de son action.

L'Etat apporte une aide de 1,9 milliard de francs pour le transport de la presse, – il était de 1,850 milliard auparavant. La Poste continuera de bénéficier d'un abattement de 85 % de la taxe professionnelle pour sa contribution à l'aménagement du territoire. Vous avez donc satisfaction, monsieur Carassus.

Nous maintenons aussi l'aide à la prise en charge du coût des retraites excédentaires chaque année, ce qui représente une dépense de 2,3 milliards de francs, la différence entre les charges nouvelles et les charges anciennes étant assumée par l'Etat.

Nous verrons en fin d'année les pistes à dégager afin de poursuivre la modernisation, l'évolution de l'établissement public La Poste et amplifier la dynamique que nous avons initiée depuis quatre ans : au niveau de la présence postale dans les territoires, dans le monde rural dont vous avez parlé, mais également dans les zones urbaines sensibles ; au niveau de la qualité du service public, notamment du J + 1 qui doit s'améliorer ; au niveau des technologies nouvelles de l'information et de la communication où La Poste doit également être partie prenante ; au niveau de la présence de La Poste sur les marchés européens et sur les marchés internationaux, par la passation d'accords commerciaux avec d'autres entreprises ; au niveau du développement de nouveaux produits enfin. Et tout cela, monsieur Carassus, en garantissant aux personnels de La Poste le maintien de leur statut. Nous leur montrerons ainsi que leur engagement pour le service public leur donne droit à une situation au demeurant très appréciée par nos 306 000 postiers qui consacrent leur existence à servir cet idéal.

M. le président. La parole est à M. André Vauchez, pour le groupe socialiste.

M. André Vauchez. Ma question rejoint celle de mon collègue ; je serai donc très bref.

Force est d'abord de reconnaître, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que vous avez fait au niveau européen. Cela dit, j'aimerais avoir un peu plus d'informations sur la position qu'entend adopter l'Europe vis-à-vis des propositions de la France. Parvenons-nous à les faire progresser auprès de certains pays jusqu'alors réticents à notre conception du service postal ?

Il est vrai que ce bouleversement du contexte européen n'est pas sans conséquences sur les bases de notre système postal. Nous venons de parler du réseau proprement dit

de La Poste. Mais pouvez-vous nous reparler des pouvoirs, assez limités il est vrai, des commissions départementales de la présence postale ? C'est en effet à ce niveau que le dialogue doit s'instaurer, que des propositions doivent être présentées. Ainsi que vous l'avez dit vous même, le maintien de ce merveilleux réseau financier représenté par La Poste doit véritablement être affiché comme une priorité : c'est aussi un moyen de préserver nos petits bureaux ruraux tout en garantissant à La Poste un bon fonctionnement dans le cadre européen.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur Vauchez, vos demandes de précisions sont parfaitement légitimes. Durant toutes les discussions au Conseil européen, nous avons veillé à rester en constante relation avec le Parlement français, particulièrement sa délégation pour les affaires européennes, mais aussi avec le Parlement européen, et notamment une bonne part des groupes politiques, où qu'ils siègent dans l'hémicycle européen. J'ajoute que nous avons entretenu avec MM. Brottes, Guyard et Hervé des contacts quasi quotidiens pour préparer la position du Gouvernement.

Qu'avons-nous obtenu le 15 octobre ? Pour commencer, nous avons réussi à faire écarter toute idée de libéralisation totale programmée, que ce soit en 2009 ou à une autre date. C'est là un point essentiel. Certaines confusions – involontaires – ont parfois, et encore très récemment, pu laisser croire le contraire.

M. Pierre Carassus. C'est ce que disait la presse !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Et moi, je vous dis ce qui a été décidé au Conseil européen.

M. François Brottes, rapporteur pour avis. Je confirme !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je vous remercie de le confirmer, monsieur le rapporteur.

Pas de libéralisation totale des nouveaux services, disais-je : c'est peut-être plus important que les dispositions précédemment arrêtées.

M. François Brottes, rapporteur pour avis. Absolument !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. En effet, si nous avons cédé sur les nouveaux services à valeur ajoutée, sur ce qui, au fond, conditionne sa capacité d'évolution, sur ce qui fait la chair de notre innovation, nous aurions réduit le service public comme une peau de chagrin en le contournant à sa tâche classique : le traitement de la lettre déposée dans la boîte. Or La Poste, je l'ai dit il y a un instant en répondant à la question de M. Carassus, c'est aussi, et elle doit le devenir de plus en plus, un service public des nouvelles technologies.

Ouverture progressive et maîtrisée à la concurrence : c'est ce que j'avais demandé en décembre 2000 au Conseil, alors sous présidence française. Elle sera limitée à moins de 10 % du chiffre d'affaires actuel de La Poste dans huit ans. Tous les esprits raisonnables et avertis de la chose industrielle savent que cela ne signifie en rien que La Poste perdra 10 % de son chiffre d'affaires : la perte concernera une fraction tout à fait minime. Avec ses 105 milliards de chiffre d'affaires, la plus belle, la première poste européenne sera parfaitement capable de le supporter.

Je vous confirme que ce que nous avons décidé à Luxembourg est tout à fait de nature à maintenir une poste offensive, industriellement compétitive tout en garantissant les valeurs du service public.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jean Dufour dont nous connaissons la capacité à poser des questions synthétiques. (*Sourires.*)

M. Jean Dufour. Vous avez tout à l'heure fait appel à ma capacité de méditation, monsieur le président. Je ne sais si elle peut aller jusqu'à la contrition.

M. le président. Je ne vous en demande pas tant !

M. Jean Dufour. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai bien entendu les discussions et vos réponses, mais il ne faudrait pas oublier que la réalité à La Poste, c'est aussi la réduction du temps de travail sans moyens supplémentaires,...

M. Pierre Carassus. Exactement !

M. Jean Dufour. ... le non-remplacement de congés de maladie, des consignes de la direction privilégiant les économies. Le nombre de tournées et de services se réduit comme peau de chagrin, en milieu rural comme en milieu urbain.

La réflexion que vous proposez de porter devrait conduire à dépasser certaines logiques, en particulier celles qui tendent à ne considérer un bureau de poste qu'en fonction de son flux des clients. Le projet SOFT, fût-il rebaptisé « nouvelle déconcentration opérationnelle » ne s'en articule pas moins autour des seules notions de chiffre d'affaires, marges et parts de marché. Tout cela augure bien mal de l'avenir de notre service public.

Vous avez vous-même écrit, monsieur le secrétaire d'Etat, que La Poste devait prendre en compte les modifications des modes de vie des Français : je partage totalement cette position. Et même si l'on ne saurait totalement exclure les critères financiers, ne faudrait-il pas songer à en prendre d'autres en considération, notamment les critères sociaux et d'aménagement du territoire ? Et cela vaut aussi bien pour le milieu rural que pour le milieu urbain, zones sensibles ou non. Le problème de l'égalité d'accès ne se pose pas que dans les zones sensibles, il vaut pour l'ensemble de la cité.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, les 35 heures ont fait l'objet d'une procédure très décentralisée, qui a impliqué chaque postier au cours de cinq négociations successives et permis de parvenir à un bon équilibre après un an de concertation et de dialogues. Les organisations syndicales ont été partout, chaque établissement, chaque groupement, réellement associés à la construction de l'aménagement-réduction du temps de travail. Le but n'était pas simplement de passer aux 35 heures, mais d'adapter l'outil et le service public aux réalités industrielles, la baisse du temps de travail ne devant évidemment pas porter atteinte à la qualité du service public.

Au demeurant, La Poste s'est vite rendu compte qu'elle ne saurait se passer de l'appoint, ici ou là, de recrutements supplémentaires ; environ 4 000 recrutements ont été effectués, qui n'étaient pas prévus au départ, mais dont la réalité pragmatique de la négociation a montré la nécessité.

Monsieur le député, on peut parfaitement être très offensif sur la conception du service public et des valeurs qu'il porte sans pour autant oublier que, dans le contexte européen et mondial qui est le nôtre, La Poste est également une entreprise. Il ne me choque pas d'entendre parler de service public, de valeurs, de péréquation, de présence territoriale, d'amélioration du service, de critères qualitatifs, autant de notions que recouvre notre philosophie même de ce qu'est La Poste, La Poste républicaine, dont nous sommes fiers, que nous avons bâtie année après année, notamment grâce aux luttes ouvrières, bref, de tout cet acquis que le Gouvernement défend au niveau européen, tout en mettant en avant une réalité

aussi importante, à savoir que La Poste est une entreprise. Oui, La Poste doit accroître son chiffre d'affaires, et le fait d'être passée en cinq ans de 97 à 105 milliards est une belle réussite ; oui, il faut qu'elle fasse des bénéfices ; oui, il lui faut conquérir des parts de marché face aux autres européens, Hollandais, Allemands, Espagnols, etc., qui eux-mêmes cherchent de nouvelles zones d'influence ; oui, La Poste est une entreprise qui doit obéir elle aussi à des critères d'entreprise. Concilions les deux ! Avançons bien sur nos deux jambes en faisant en sorte que l'équilibre ne se fasse jamais au détriment ni des territoires, ni des plus démunis, ni de l'activité économique. Voilà ce que nous essayons de bâtir ensemble et avec vous.

Vous avez parlé de critères sociaux : c'est bien cela qui nous a conduits, je l'ai dit tout à l'heure à M. Carassus, à réduire la précarité à La Poste il y a quelques années, ou encore de tenir compte du cas des postiers appelés en renfort pour quelques heures de travail dans les zones touristiques ou rurales, en cas de besoins particuliers en été ou en hiver. Car le souci de l'adaptation permanente ne doit pas jouer au détriment des personnels ni de l'élan social, qui a toujours caractérisé les rapports entre La Poste et ses employés.

Quant au critère territorial, il est effectivement fondamental. La Poste française a 17 000 points de contact ; elle a le réseau le plus dense de toute l'Union européenne.

M. François Brottes, rapporteur pour avis. De très loin !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Et de très loin. La poste française n'a aucunement l'envie de suivre le modèle suédois. Ne voyez là aucun jugement à l'égard de nos amis suédois ; ce sont des partenaires européens parfaitement amicaux et remarquables, mais nous n'avons pas les mêmes principes. Nous n'avons pas l'intention de réduire le nombre de bureaux ou de points de contacts dans les territoires, nous ne voulons pas augmenter le prix du timbre de manière insupportable pour les plus démunis, nous ne voulons pas davantage réduire le nombre de ceux qui servent l'idéal postal. Ce sont là trois exemples de ce qu'a mis en application la poste suédoise et qui prouvent que la voie française du « service public entrepreneurial à vocation internationale », telle que je l'ai un jour définie, est la seule capable de maintenir tout à la fois les valeurs, de gauche – que M. Galley me pardonne – du service public et les valeurs propres à toute entreprise immergée dans la concurrence mondiale et la globalisation. Nous avons démontré au cours de ces cinq années, que c'était possible.

M. le président. La parole est à M. Roger Meï.

M. Roger Meï. Monsieur le secrétaire d'Etat, je regrette au nom de mon groupe que vous n'ayez pas répondu à plusieurs des questions que j'étais chargé de vous poser. J'espère que vous le ferez, au besoin par écrit.

Comme je l'ai fait l'an dernier et il y a deux ans, je me dois de vous interpeller sur la situation du bassin minier de Gardanne et sur les engagements que vous-même et le ministre de l'économie et des finances aviez pris sur l'implantation d'un lit fluidisé dans le bassin de Provence. Vous m'aviez répondu l'an dernier : « La première programmation pluriannuelle des investissements sera donc bientôt achevée, ce qui permettra de lancer des appels d'offres ». Je vous demande aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir m'apporter des précisions et m'indiquer l'échéancier de cette réalisation.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député et cher ami, j'ai toujours l'habitude de tenir mes engagements. Aussi vais-je vous faire savoir où nous en sommes aujourd'hui dans ce parcours que nous avons initié ensemble, voilà deux ans et demi.

Pour commencer, nous devons mettre au point un cahier des charges pour les appels d'offres de la programmation pluriannuelle des investissements. La loi du 10 février 2000, que vous avez d'ailleurs votée, nous impose d'élaborer au préalable trois outils. Premièrement, le schéma des services collectifs de l'énergie. C'est fait. Nous savons où nous allons pour définir un « sentier de croissance ». Deuxièmement, un bilan prévisionnel pluriannuel établi par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité. Nous sommes en train d'y travailler avec lui. Troisièmement, la programmation pluriannuelle des investissements elle-même. Je veux vous rassurer précisément sur chacun de ces trois points.

La procédure d'adoption du schéma de services collectifs a abouti ou est en voie d'aboutir dans les tout prochains jours, vous devez le savoir aussi bien que moi. Le gestionnaire du réseau de transport m'a remis tout récemment le bilan prévisionnel requis par la loi ; enfin, la programmation pluriannuelle des investissements est en cours d'élaboration et je la transmettrai au Parlement avant la fin de l'année 2001. Il n'y aura donc pas de retard de notre fait.

Ajoutons à cela que l'étude et la synthèse de ces différents documents permettront le lancement de l'appel d'offres destiné à répondre aux besoins en matière de production d'électricité. Et là, j'ai une surprise pour vous ! une surprise spéciale Meï ! (*Sourires.*) En effet, la région PACA apparaît désormais structurellement déficitaire sur le plan de la production électrique. Le contexte des récentes directives européennes sur les émissions de polluants atmosphériques va nous conduire à préparer le remplacement de certaines centrales actuelles par des centrales dites « à charbon propre », c'est-à-dire à lits fluidisés circulants que le président Bataille connaît lui aussi parfaitement.

Voilà donc de bonnes nouvelles : la première, c'est que les engagements sont tenus dans le temps avec une rigueur implacable ; la deuxième, c'est que votre région aura certainement besoin, au regard du plan particulier d'intervention, d'apports énergétiques nouveaux ; la troisième, c'est que, pour être fidèle à nos prescriptions environnementales, nous sommes de plus en plus intéressés par une technique – française – tout à fait remarquable : le lit fluidisé circulant. Vous avez sur tous ces points entièrement satisfaction.

M. Roger Meï. Avant la fin de l'année 2002 ?

M. le président. M. le secrétaire d'Etat pourra vous apporter des compléments d'informations après la séance, monsieur Meï. Je le sens. (*Sourires.*)

La parole est à M. Jean Dufour.

M. Jean Dufour. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai bien écouté votre réponse sur La Poste et je vous en remercie. Vous me donnez des arguments pour évoquer la réalité du terrain à Marseille, dans les quartiers Nord notamment. Et puisque vous tenez vos engagements, c'est avec d'autant plus de confiance que je vous pose ma question.

Vous avez souligné, dès 1997, l'importance de la présence d'une réparation navale lourde capable de gros chantiers, de transformation et d'entretien des navires pour l'activité d'un port tel que Marseille. Dans ce contexte marqué par la disparition de la construction navale en Méditerranée française, cette réparation joue un rôle fondamental et très structurant, y compris sur le plan

de la sécurité, des activités maritimes en Méditerranée. Nous sommes bien loin du concept de station-service pour navires : c'est toute la chaîne des opérations des grands chantiers qu'il faut conduire, notamment de ceux liés aux arrêts techniques des navires. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'avait été élaborée, puis mise en place la solution Camel Laird qui reconnaissait cette activité industrielle, laquelle reposait à l'époque sur des financeurs anglais.

La faillite de la holding, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la réparation navale, ne remet pas en cause ni le principe ni la nécessité de cette activité à Marseille.

Après maintes péripéties, une table ronde s'est réunie à votre initiative le 8 novembre sous l'égide du préfet, laquelle a fait apparaître des éléments nouveaux de nature à conforter notre démarche. Je les rappelle brièvement : l'apparition d'une solution franco-française à la place de l'ancienne solution anglaise, ce qui en soi est une bonne chose ; la présence à cette table ronde d'armateurs importants, la CMA-CGM, mais aussi la SNCM et la CNM qui, ayant Marseille comme tête de ligne, ont besoin d'arrêts techniques lourds et de chantiers de transformation dans les mois à venir ; enfin, dernier élément très important, l'accord de deux collectivités, le conseil général et le conseil régional, pour une solution industrielle, la communauté urbaine ayant de son côté fait part de sa position de principe positive vis-à-vis de l'opération.

Il y a urgence, vous le savez, face au tribunal de commerce, mais aussi pour conforter les engagements commerciaux pris par les armements. Les événements ont prouvé le bien-fondé de vos déclarations de 1997 ; c'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande d'accélérer le processus visant à maintenir cette réparation navale lourde dont nous avons tant besoin.

Beaucoup de choses ont été dites dans cette affaire. Nous avons autant que d'autres le souci de l'argent public. Il ne faudrait pas que certaines bonnes âmes qui s'interrogent aujourd'hui, alors qu'elles se posaient autrefois beaucoup moins de questions sur d'autres dossiers, ne se transforment en censeurs vigilants pour nous mener à un échec, sinon annoncé, en tout cas secrètement souhaité. Il est temps de prendre les mesures qui s'imposent pour arrêter le gâchis industriel, le gâchis des savoir-faire et des compétences reconnues.

Vous avez rappelé tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, le rôle important que joue souvent l'innovation dans les secteurs dits traditionnels. Dois-je vous rappeler que la réparation navale a fait ses preuves dans ce domaine et que ses efforts ont bénéficié à l'ensemble de la construction navale, notamment dans le domaine de la sécurité ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, je tiens à réaffirmer ici l'engagement – dont vous m'avez d'ailleurs fait crédit et je vous en remercie – que j'ai pris en 1997, lorsque, avec vous et avec d'autres députés de la majorité, notamment du groupe socialiste, nous nous sommes battus pour maintenir une réparation navale à Marseille dans des conditions très difficiles, vous vous en souvenez.

Je reprends aujourd'hui l'engagement suivant : le Gouvernement est favorable au maintien d'une réparation navale lourde à Marseille et il fera tout ce qui est en son pouvoir pour cela, à deux conditions, évidemment : il faut un opérateur industriel et il faut un projet de reprise crédible pour assurer la pérennité de l'activité ; car il ne s'agit pas qu'elle reprenne six mois ou un an, puis que

l'on se retrouve dans la même situation qu'il y a cinq ans. Mes services de la direction générale de l'industrie sont très mobilisés pour conforter tout projet de reprise qui permettrait d'atteindre cet objectif.

Je sais que les salariés de CMR contestent la réparation, par un chantier espagnol, du navire *Le Corse* de la SNCM. Mon collègue Jean-Claude Gayssot, avec qui je suis en rapport, bien entendu, à ce sujet, et qui exerce la tutelle sur la SNCM, m'a assuré qu'il était difficile d'établir que ce chantier exerçait une concurrence déloyale et qu'il n'était donc pas possible de remettre en cause la décision, compte tenu des contraintes économiques qui pèsent sur la SNCM. C'est ainsi qu'il a répondu à l'accusation des organisations syndicales de CMR, très défavorables à cette procédure.

M. Jean Dufour. C'est maintenant chose réglée !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Vous avez eu raison de rappeler que nous avons organisé une rencontre autour du préfet de région. Et avec les salariés, à mon cabinet, nous avons également noué un dialogue, fructueux, je crois.

Après ces deux réunions, nous pouvons réaffirmer que nous nous rejoignons sur les mêmes objectifs. Surtout, nous avons arraché à la SNCM, pour le futur, des engagements de contrats de réparation pour ses navires. La situation est, par conséquent, bien plus favorable qu'avant le 8 novembre et avant la réunion à mon cabinet.

Pour compléter le projet de reprise présenté par M. Miguet, une méthode de travail a été mise au point d'un commun accord. Les concours bancaires dont M. Miguet doit pouvoir bénéficier doivent être précisés, nous nous y employons. Un autre projet de reprise a été évoqué. Si ses promoteurs le rendent crédible, il sera étudié également dans les meilleurs délais.

L'existence de ces projets et le processus de concertation engagé, ainsi que la volonté du Gouvernement, que je vous réitère très clairement, monsieur Dufour, devraient permettre de parvenir à une solution qui prenne en compte l'intérêt des salariés, celui du port de Marseille et du développement de son armement, ainsi que celui de l'emploi dans cette ville.

Ce faisant, nous montrons, une fois de plus, que l'Etat peut être le catalyseur de solutions novatrices, lorsque le dialogue peut se nouer entre les responsables publics, les organisations syndicales et les entrepreneurs privés.

Alors, restons en contact permanent. Je pense que nous avons de grandes chances d'aboutir.

M. le président. La parole est à M. Claude Billard, pour une dernière question.

M. Claude Billard. Monsieur le secrétaire d'Etat, le mercredi 14 novembre, à Paris, près de 1 500 personnes habitant les communes des bassins miniers de la Lorraine, accompagnées des représentants d'associations de sinistrés et d'élus de toutes tendances politiques, ont manifesté leur mécontentement et exprimé leurs exigences.

Ils réclament, en premier lieu, une juste indemnisation des victimes des affaissements miniers, et que les financements d'Etat consacrés à « l'après-mines » soient attribués en priorité aux communes sinistrées.

Alors que la loi du 16 mars 1999 devait permettre une indemnisation équitable des sinistrés, force est de constater que son application restrictive réduit au désespoir des dizaines de familles.

Nombreuses sont celles qui ont vu leur habitation gravement endommagée, ce qui les contraint souvent à en partir, et qui se voient aujourd'hui proposer par les domaines un prix de rachat sur la base de la valeur vénale de leur bien.

On est loin du principe que vous aviez énoncé, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'Assemblée nationale, le 16 mars 1999, selon lequel « il n'y aura ni appauvrissement, ni enrichissement des propriétaires ». Dans les faits, les victimes sont fortement pénalisées.

En second lieu, la population et les élus refusent l'ennoyage du bassin Nord, peuplé de quelque 200 000 habitants. Un refus conforté par le rapport d'expertise de l'INERIS, en date du 3 octobre 2001, qui indique, à la page 97, que « l'ennoyage des travaux contribuera à accélérer, voire, dans certaines configurations géologiques spécifiques, à faciliter l'occurrence de phénomènes d'affaissement en surface ».

Le principe de précaution qui prévaut dans des secteurs tels que le secteur sanitaire ou alimentaire devrait trouver ici sa pleine application. Aussi la date d'ennoyage des galeries, fixée au 30 novembre 2002, devrait-elle être annulée. En revanche, doit être maintenu par l'ARBED le dispositif de pompage des eaux d'exhaure.

Enfin, des mesures de surveillance des « galeries au sec », de consolidation et de mise en sécurité des zones à risques doivent être prises. Et les collectivités locales doivent garder la maîtrise de l'eau. En effet, la gestion de 500 millions de mètres cubes d'eau sur l'ensemble des bassins miniers de cette partie de la Lorraine suscite bien des convoitises.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, il convient de veiller à une meilleure application de la loi de mars 1999 et à une rapide publication des décrets restants. De ce point de vue, vous n'avez pas répondu à ma question. S'agissant des décrets, je pense notamment à celui relatif à l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers qui, je le répète, n'est toujours pas installée.

Quelles réponses concrètes et rapides entendez-vous apporter aux élus de ces communes meurtries et aux familles qui vivent depuis des années un véritable drame économique, social et humain ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. En ce qui concerne Moyeuvre, une procédure d'expropriation a dû être lancée, compte tenu des graves risques miniers qui existaient dans cette commune, pour protéger les populations. Le financement de cette procédure est assuré par l'Etat, conformément à la loi de 1999, adoptée à l'unanimité. L'effort de solidarité nationale bénéficie à des sinistrés aux revenus très modestes, lesquels n'avaient jusqu'à présent aucune autre solution que de se lancer dans des procédures judiciaires longues et aléatoires, qui pouvaient durer des années sans qu'ils puissent jamais recouvrer une indemnisation à la hauteur de leurs espérances.

J'ai veillé, avec Florence Parly, à ce que les travaux d'évaluation réalisés par les domaines respectent pleinement les dispositions de la loi que vous aviez d'ailleurs largement amendée et sur lesquelles j'avais donné l'accord du Gouvernement. Et je suis en mesure de vous dire que les évaluations s'élèvent, en moyenne, à quatre fois le prix d'achat des immeubles concernés. Les domaines ont donc accompli leur travail avec conscience, comme toujours, et avec le sens des responsabilités.

Conscient des difficultés rencontrées par les familles, j'ai été amené dans ce dossier à aller au-delà de ce que la loi de 1999 prévoit, en prenant des mesures excep-

tionnelles, prévues sur mon budget, pour permettre à chacun de retrouver un logement dans des conditions satisfaisantes. Cet objectif est aujourd'hui atteint dans l'immense majorité des cas. On compte sur les doigts d'une main les familles mécontentes de la procédure.

L'ennoyage du bassin ARBED fera l'objet d'une réunion très importante le 29 novembre prochain. Aucun scénario n'a été *a priori* retenu, puisque je m'en remets complètement au travail d'experts internationaux et au comité de suivi de ces experts, dans lequel je ne figure pas et n'ai pas de représentant. Cela permettra un travail dépassionné et sérieux, n'excluant aucune solution. Ce jour-là, devant les élus et les représentants du bassin, j'annoncerai là, après concertation, les décisions essentielles.

Quant au décret sur l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers, il est au Conseil d'Etat, auquel j'ai demandé, il y a quelques jours, de bien vouloir accélérer son travail. Je pense pouvoir, avant la fin de l'année, publier le quatrième et dernier décret d'application de la loi sur « l'après-mines », que vous avez adoptée, je le répète, à l'unanimité.

M. le président. Nous avons terminé les questions.

Les crédits de l'industrie, de La Poste et des télécommunications seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'économie et des finances.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant un amendement n° 150, et un amendement n° 54 tendant à insérer un article additionnel après l'article 73, tous deux présentés par M. Kucheida.

ÉTAT B

TITRE IV

L'amendement n° 150 est ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B concernant l'économie, les finances et l'industrie, réduire les crédits de 76 220 000 b. »

La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Cet amendement propose de réduire les crédits de quelque 76 millions d'euros. Il porte sur l'article 10 du chapitre 45-10, titre IV qui pose la base d'un plan pluriannuel de transfert de l'établissement public de gestion immobilière du Nord - Pas-de-Calais du patrimoine immobilier minier, l'EPINORPA.

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain a, en effet, créé cette structure chargée d'acquérir et de gérer le parc locatif social détenu par le groupe Charbonnages de France. Elle est en cours de création. Mais cet amendement en prélevant, dès 2002, 500 millions de francs de la dotation aux Charbonnages, entend surtout concrétiser la vocation de l'EPINORPA qui est de détenir et de gérer, à terme, l'ensemble du patrimoine immobilier minier. Au rythme adopté par cet amendement, ce transfert serait achevé en 2015.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, la situation de Charbonnages de France est difficile, vous le savez : 2,5 milliards de francs de pertes et 50 milliards de francs de dettes. Ce n'est donc pas le moment de retirer 500 millions de francs supplémentaires à cette grande entreprise publique.

La semaine prochaine, j'aurai l'occasion – certainement avec vous, monsieur le député – d'assister au conseil d'administration de l'ACOM – l'association des communes minières – pour expliquer la position du Gouvernement à laquelle je travaille avec M. Fabius. Sur un sujet parti-

culièrement délicat, nous nous en remettons à une concertation, qui progresse, avec les représentants des communes minières, lesquels défendent les ayants droit miniers et les autres habitants des cités minières.

Comme cette concertation se poursuit, comme je pense qu'elle nous permettra d'aboutir à une solution raisonnable, je vous demande de retirer cet amendement qui ne me paraît vraiment pas opportun.

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Je le retire.

M. le président. L'amendement n° 150 est retiré.

Après l'article 73

M. le président. M. Kucheida a présenté un amendement, n° 54, ainsi rédigé :

« Après l'article 73, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement déposera devant le Parlement, dans les six mois à compter de l'adoption de la présente loi, un rapport sur l'état du patrimoine immobilier minier, les moyens disponibles pour son amélioration et sa réhabilitation et les principales orientations retenues dans ce domaine. »

La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Il s'agit de demander au Gouvernement de déposer devant le Parlement un rapport, dans les six mois qui suivront l'adoption de la présente loi, ce qui permettra de faire le point sur un aspect particulier des problèmes rencontrés en matière de logement, ceux du logement minier.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée. Un rapport est toujours intéressant. Je ne doute pas que, dans les six mois qui suivront la publication au *Journal officiel*, c'est-à-dire au mois de juin prochain, la nouvelle Assemblée nationale n'ait à cœur d'étudier celui-ci. (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 54. (*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à l'industrie, concernant l'industrie, La Poste et les télécommunications.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 16 novembre 2001, de M. le Premier ministre, en application de l'article 18 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, un rapport sur l'assurance récolte et la protection contre les risques en agriculture.

3

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Lundi 19 novembre 2001, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3320).

Culture (nouvelle procédure) :

M. Jean-Louis Idiart, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 9 du rapport n° 3320) ;

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome III de l'avis n° 3321).

Economie et finances : charges communes et articles 66 et 67 ; services financiers ; budget annexe des Monnaies et médailles ; comptes spéciaux du Trésor (art. 35 à 37 et 39 à 42) ; taxes parafiscales (lignes 1 à 37 et 40 à 42 de l'état E et art. 43) ; commerce extérieur (nouvelle procédure).

Charges communes :

M. Thierry Carcenac, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 11 du rapport n° 3320).

Services financiers, Monnaies et médailles :

M. Henry Chabert, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 16 du rapport n° 3320).

Comptes spéciaux du Trésor :

M. Dominique Baert, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 43 du rapport n° 3320) ;

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (tome XI de l'avis n° 3323).

Taxes parafiscales :

M. Daniel Feurtet, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 44 du rapport n° 3320).

Commerce extérieur :

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 12 du rapport n° 3320) ;

M. Marc Reymann, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires étrangères (tome V de l'avis n° 3322) ;

M. Nicolas Forissier, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (tome V de l'avis n° 3325).

Articles non rattachés : articles 44, 45, 46 et 48 à 56.

Articles « services votés » et articles de récapitulation : articles 28, 29, 30, 33 et 34.

Eventuellement, seconde délibération.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt-et-une heures, troisième séance publique

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ABONNEMENTS

(TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2001)

ÉDITIONS		TARIF abonnement France et outre-mer		FRANCE participation forfaitaire aux frais d'expédition *		ÉTRANGER participation forfaitaire aux frais d'expédition *	
Codes	Titres						
		Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs
	DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :						
03	Compte rendu..... 1 an	19,82	130	37,81	248	89,94	590
33	Questions..... 1 an	19,67	129	25,31	166	49,85	327
83	Table compte rendu	9,60	63	3,51	23	11,43	75
93	Table questions.....	9,45	62	2,59	17	7,47	49
	DÉBATS DU SÉNAT :						
05	Compte rendu..... 1 an	18,14	119	28,97	190	73,63	483
35	Questions..... 1 an	17,99	118	17,53	115	41,47	272
85	Table compte rendu	9,60	63	2,90	19	4,57	30
95	Table questions.....	6,10	40	2,44	16	3,96	26
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :						
07	Série ordinaire 1 an	198,49	1 302	141,02	925	307,95	2 020
27	Série budgétaire..... 1 an	46,80	307	4,12	27	8,69	57
	DOCUMENTS DU SÉNAT :						
09	Un an	190,41	1 249	117,54	771	244,99	1 607
Les DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : – 03 : compte rendu intégral des séances ; – 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DÉBATS du SÉNAT font l'objet de deux éditions distinctes : – 05 : compte rendu intégral des séances ; – 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : – 07 : projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions ; – 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.							
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande							
Tout paiement à la commande facilitera son exécution							
Pour expédition par voie aérienne (outre-mer et l'étranger), paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination (*) Décret n° 2000-1130 du 24 novembre 2000							
DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 STANDARD : 01-40-58-75-00 — RENSEIGNEMENTS : 01-40-58-79-79 — TÉLÉCOPIE : 01-45-79-17-84							

Prix du numéro : **0,69 b - 4,50 F**